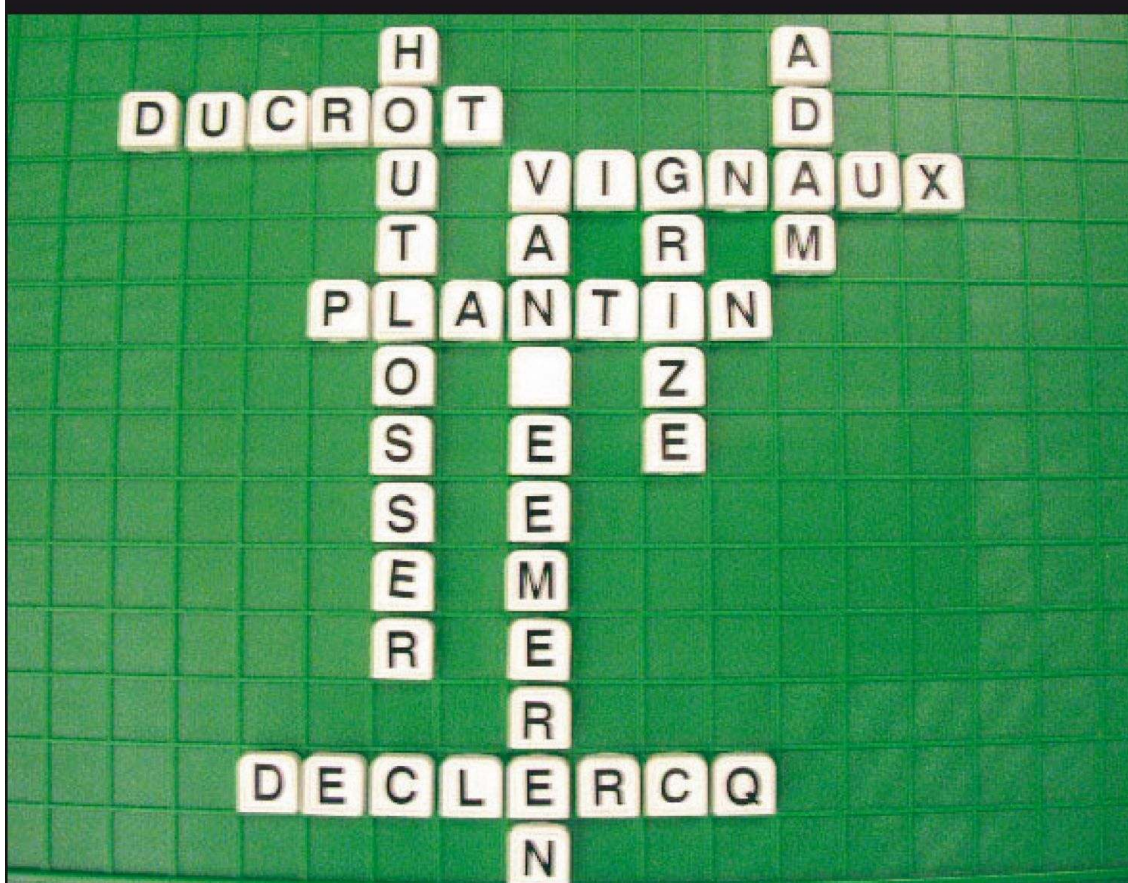


L'Argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Textes réunis par Marianne Doury et Sophie Moirand



Presses Sorbonne Nouvelle

L'argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Marianne Doury et Sophie Moirand (dir.)

Éditeur : Presses Sorbonne Nouvelle
Année d'édition : 2004
Date de mise en ligne : 12 avril 2017
Collection : Sciences du langage
ISBN électronique : 9782878547610



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782878543049
Nombre de pages : 200

Référence électronique

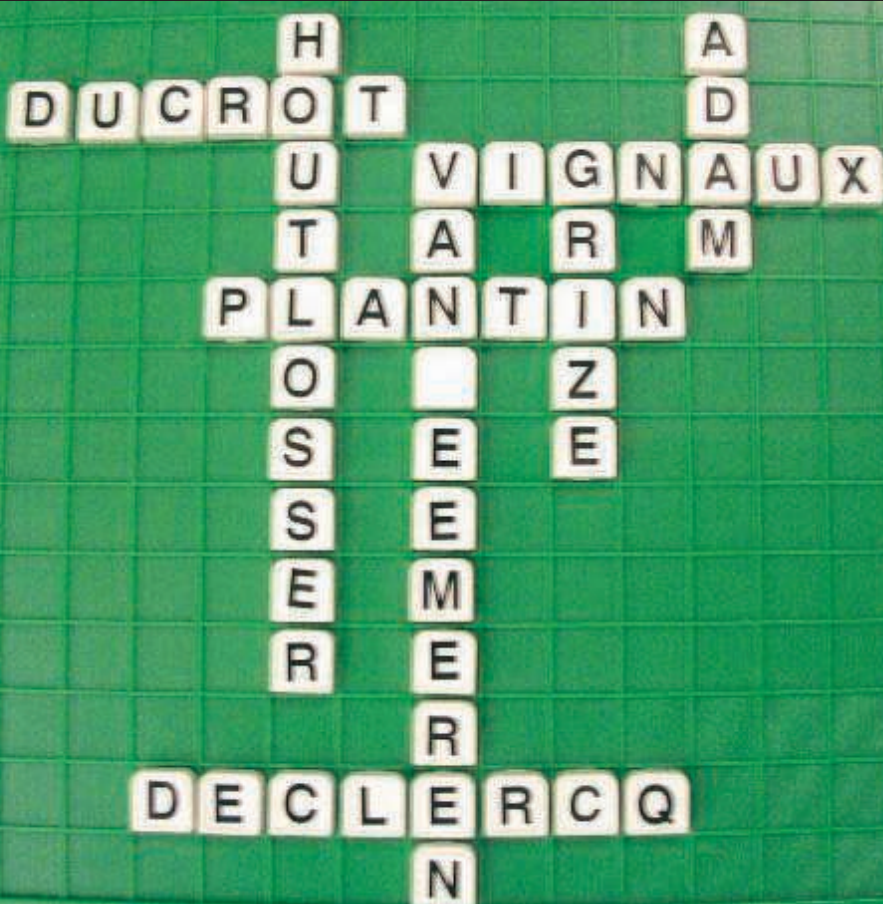
DOURY, Marianne (dir.) ; MOIRAND, Sophie (dir.). *L'argumentation aujourd'hui : Positions théoriques en confrontation*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2004 (généré le 05 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psn/748>>. ISBN : 9782878547610.

© Presses Sorbonne Nouvelle, 2004
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

L'Argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Textes réunis par Marianne Doury et Sophie Moirand



Presses Sorbonne Nouvelle

L'Argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Cet ouvrage a bénéficié du soutien
du Laboratoire Communication et Politique (CNRS),
de l'Équipe d'accueil Systèmes linguistiques,
énonciation et discursivité (université Paris 3)
et du Conseil scientifique de l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle.

© Presses Sorbonne Nouvelle, 2004
Droits de reproduction réservés pour tous pays

L'Argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Textes réunis par Marianne Doury et Sophie Moirand



Presses Sorbonne Nouvelle

Sommaire

- 9 Avant-propos
Marianne DOURY, Sophie MOIRAND
- 17 Argumentation rhétorique et argumentation linguistique
Oswald DUCROT
- 35 Le point de vue de la logique naturelle :
démontrer, prouver, argumenter
Jean-Blaise GRIZE
- 45 Une vue synoptique de l'approche pragma-dialectique
Frans H. van EEMEREN, Peter HOUTLOSSER
- 77 Une approche textuelle de l'argumentation :
« schéma », séquence et phrase périodique
Jean-Michel ADAM
- 103 Une approche cognitive de l'argumentation
Georges VIGNAUX

8 L'argumentation aujourd'hui

125 Schèmes argumentatifs et culture oratoire :
l'exemple de Jean Racine

Gilles DECLERCQ

159 Situation des études d'argumentation :
de délégitimations en réinventions

Christian PLANTIN

183 Index des notions

187 Présentation des auteurs

193 Résumés

197 Abstracts

Avant-propos

ON ASSISTE depuis quelque temps en France à une double explosion de la notion d'argumentation : d'un côté, une forte extension des interrogations théoriques autour des relations entre argumentation, rhétorique et discours ; d'un autre, un accord quasi unanime sur une place à faire à l'argumentation dans l'analyse de données empiriques les plus diverses (les annonces publicitaires et les textes promotionnels, le discours politique et le discours scientifique, les débats médiatiques et les conversations ordinaires, le théâtre et la littérature, etc.).

Les recherches qui se réclament de l'argumentation essaient de définir ainsi un champ en soi, un champ à part entière, particulier et autonome. Mais l'unité de ce champ s'avère d'emblée problématique, en raison de la variété des disciplines connexes qui rencontrent sur le chemin de leurs recherches des faits qui relèvent de l'argumentation, sans que celle-ci soit forcément au centre des théories ou des méthodologies propres à ces disciplines : il en est ainsi de l'analyse du discours et de la linguistique textuelle¹, des

1. Voir par exemple les textes de J.-M. Adam et de J.-B. Grize dans Adam, J.-M., Grize, J.-B. et Ali Bouacha, A. (éds), *Textes et discours, catégories pour l'analyse*, Éditions Universitaires de Dijon, 2004.

sciences de la communication et de l'information, et des sciences cognitives dans leurs relations au langage humain et aux langues naturelles. Sans parler des domaines d'application, tels l'enseignement (par le biais des formes et le prisme des connecteurs), le marketing ou la communication politique (par le biais de l'influence sur l'autre et la force de la persuasion), etc.

Ainsi, si dans certains positionnements théoriques (auxquels on se limitera ici), l'argumentation est centrale, au cœur donc des interrogations et des réflexions entreprises, dans d'autres, elle est présente comme une des composantes majeures du fonctionnement du langage humain : dans les théories pragmatiques comme dans les approches textuelles, dans les problématiques énonciatives comme dans les perspectives cognitives d'interprétation des textes. Et s'il n'existe pas de champ unitaire de l'argumentation, il existe en revanche un ensemble de travaux théoriques qui reflètent des positions fortes, originales, stimulantes, et qui sont à l'origine de nombreux travaux depuis une trentaine d'années environ dans le domaine francophone.

C'est donc à des fins de confrontation de positionnements liés plus ou moins centralement à l'argumentation que nous avons décidé de consacrer un colloque international le 24 mars 2003 à l'Institut universitaire de France à Paris². Il s'agissait, pour nous, de réunir quelques-uns des spécialistes français et étrangers de ce domaine, de renommée internationale, et de leur demander d'explicitier leurs choix théoriques et les orientations qui en découlent.

2. Cette journée a été organisée par Marianne Doury (Laboratoire Communication et politique du CNRS) et Sophie Moirand (Équipe d'accueil Systèmes linguistiques, énonciation et discursivité, Centre de recherche sur les discours ordinaires et spécialisés, université Paris 3 – Sorbonne nouvelle), avec le soutien du Conseil scientifique de l'université Paris 3.

Ce sont ces positionnements théoriques que l'on propose au lecteur de confronter ici. Ce petit ouvrage, qui réunit les contributions écrites des participants invités à cette Journée scientifique internationale, constitue de ce fait à la fois une introduction aux travaux des spécialistes ici rassemblés (les bibliographies ont été conçues à cet effet), et une base de réflexion sur le champ de l'argumentation, dans son autonomie et en relation avec d'autres domaines connexes.

Cette confrontation met en évidence deux caractéristiques *a priori* contradictoires du champ de l'argumentation. En premier lieu, quoique centrées sur la dimension cognitivo-langagière de l'argumentation (au détriment des approches sociologique, philosophique ou communicationnelle, par exemple), les contributions ici réunies illustrent des positionnements théoriques et méthodologiques divers, parfois même incompatibles, au point qu'elles conduisent à s'interroger sur l'existence d'un paradigme des recherches en argumentation. Pourtant, une lecture plus attentive des sept textes montre l'existence de questions communes qui traversent et structurent ces réflexions, aussi variées que soient les réponses que les uns et les autres apportent.

C'est le cas par exemple de la place à accorder au cadre historique fondateur des études en argumentation : la rhétorique. Qu'Aristote soit mentionné nommément dans près de la moitié des interventions, et plus largement, que chaque auteur choisisse de se positionner par rapport à l'héritage de l'ancienne rhétorique – que ce soit pour s'en réclamer ou s'en distancier – témoigne de l'existence d'un fonds commun d'une culture européenne, qui contribue à structurer les recherches en argumentation.

En particulier, l'héritage rhétorique rend difficilement contournable la question de l'articulation entre argumentation et persuasion. Cette relation, souvent encore non questionnée, et reprise

respectueusement comme une relique « hors discussion » de l'ancienne rhétorique, est aujourd'hui légitimement problématisée, ou même contestée (voir dans ce volume les articles de J.-B. Grize, F.H. van Eemeren et P. Houtlosser, C. Plantin, ou, pour l'option la plus radicale, O. Ducrot) : au-delà de la tendance trop fréquente à proposer une association immédiate et systématique entre argumentation et persuasion, on trouve ici des tentatives de « médier » cette relation en la renvoyant à des mécanismes interactionnels propres au face-à-face polémique, à des régimes de rationalité spécifiques, ou à des catégories rhétoriques traditionnelles ; on peut penser en particulier à la notion d'*ethos*, dont certains suggèrent ici qu'elle peut prendre le relais de la revendication de rationalité traditionnellement assumée par le *logos* lorsqu'elle construit l'image d'un orateur soumis aux exigences de la rationalité argumentative, et assure ainsi la recevabilité d'un discours dans un contexte culturel sensible à l'affichage de l'adhésion de chacun à un idéal de « raison ».

On notera enfin que la présence, dans ce volume, de contributions restituant la profondeur historique des recherches en argumentation permet d'inscrire la réflexion contemporaine dans une continuité faite de ruptures ponctuelles, mais aussi de phénomènes de « boucles » et de retournements auxquels la mise en relation avec des conjonctures historiques et politiques spécifiques permet de conférer une forme d'intelligibilité.

En ouverture, O. Ducrot et J.-B. Grize, qui, dès les années 1970, ont été à l'origine du renouveau de la réflexion sur l'argumentation, et de sa re-légitimation comme objet d'étude, dans le domaine francophone, font une large part, dans leurs contributions, à des mises en place terminologiques, traduisant des positionnements théoriques originaux.

O. Ducrot, s'appuyant sur sa théorie de *l'argumentation dans la langue*, maintient ici une distinction radicale entre deux sens de la notion d'argumentation, opposant *l'argumentation linguistique* à *l'argumentation rhétorique*; loin de se contenter de dire que la seconde ne se réduit pas à la première – thèse généralement admise –, O. Ducrot pose même une absence de relation privilégiée entre ces deux conceptions de l'argumentation, la première, inscrite dans le système linguistique, ne rencontrant qu'à l'occasion, et indirectement, la seconde, qui mobilise des procédés de discours visant un effet persuasif.

J.-B. Grize, de son côté, développe une conception de l'argumentation en tant qu'activité essentiellement discursive faite d'énoncés et non pas, comme la démonstration, de propositions, et donc « toujours personnalisée en ce sens qu'elle est destinée à des auditoires situés et que, au-delà de la définition des termes dont elle use, elle renvoie aux vécus des interlocuteurs. Elle vise à les persuader et pas seulement à les convaincre »³. J.-B. Grize dresse ici les contours d'une grille conceptuelle visant à mettre en place un certain nombre d'oppositions déterminantes pour la réflexion sur l'argumentation : il oppose ainsi une logique vue comme un *système*, mettant en jeu des mécanismes de *calcul* portant sur des *concepts* caractérisés par leur fonction unique de *dénotation* (une telle logique-système met en jeu des opérations de *déduction*, une série ordonnée de déductions constituant une *démonstration*) et une logique vue comme un *procès*, relevant d'opérations de *discours* portant sur des *notions* susceptibles de *dénoter* aussi bien que de *désigner* (une telle logique-procès étant alors associée à des opérations d'*inférence*); le point de

3. Grize, J.-B., *Logique naturelle et communications*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 26.

vue de la logique naturelle construite par J.-B. Grize en appelle aux pré-construits culturels partagés par les interlocuteurs, ainsi qu'aux représentations que le locuteur se fait de son interlocuteur, de lui-même et de ce dont il parle.

F.H. van Eemeren et P. Houtlosser s'attachent à une présentation systématique de la pragma-dialectique, modèle au croisement de la pragmatique par son inscription dans la théorie des actes de langage, et de la dialectique par son interrogation sur les critères de rationalité de l'argumentation. Ce modèle fait l'objet d'une longue présentation, rendue nécessaire parce que les travaux de l'École d'Amsterdam restent encore méconnus en France, alors qu'ils sont largement répandus en Europe du Nord et dans les pays anglosaxons. Outre un rappel historique de son origine, et des précisions sur les fondements théoriques du modèle et sur ses dernières évolutions, les auteurs s'attachent actuellement à réconcilier la perspective dialectique (centrée sur un idéal de rationalité) et la perspective rhétorique (gouvernée par un objectif d'efficacité). Ils proposent pour cela la notion d'*ajustement stratégique*, qui cherche à rendre compte des procédés argumentatifs (comme la *conciliatio*) mobilisés par les locuteurs soucieux de concilier ce double objectif rhétorique et dialectique. Enfin, les projets actuels, en particulier l'attention portée aux *traits linguistiques du discours argumentatif*, mettent en évidence l'existence de fortes convergences entre l'approche pragma-dialectique et certaines préoccupations récurrentes des recherches actuelles sur l'argumentation dans l'espace francophone.

Avec la contribution de J.-M. Adam, on aborde une argumentation intégrée dans un modèle global visant à rendre compte des *formes élémentaires de textualisation*. J.-M. Adam s'en tient ici à une présentation détaillée des notions de *séquence* et de *phrase périodique argumentatives*, ce qui l'amène à « discuter » le schéma classique

d'argumentation de S.E. Toulmin, tel qu'il a été revu par J.-B. Grize et commenté par C. Plantin, et finalement retravaillé par lui-même : c'est ainsi qu'il le complexifie et qu'il aboutit à un schéma de la *séquence argumentative prototypique*, qui fait une place conséquente à la contre-argumentation. Il exemplifie ses propos en appliquant ce schéma à des argumentations empruntées à la presse écrite et au monde politique.

G. Vignaux pose qu'argumentation et discours sont co-extensifs, au point que pour lui, « parler, c'est d'abord discourir et discourir, c'est argumenter »⁴. Dans la continuité des travaux de J.-B. Grize, il s'attache à identifier les logiques naturelles de l'argumentation, et les opérations logico-discursives qu'elles mettent en jeu, en dépassant l'ordre du discours pour accéder à sa dimension cognitive. Il distingue ainsi *opérations cognitives*, *opérations de langage* et *opérations argumentatives*, ces dernières étant le vecteur privilégié de l'argumentation. Il définit par ailleurs cinq types de relations susceptibles d'articuler les notions entre elles dans un texte ou une collection de textes (relations de définition et redéfinition, de composition, d'association, de développement/conséquence, d'opposition), et propose d'en illustrer le fonctionnement à travers l'évocation d'un vaste corpus de textes de biologie expérimentale du XIX^e siècle, dont la pleine compréhension nécessite de saisir les enjeux argumentatifs qui les traversent.

Les contributions de C. Plantin et G. Declercq rendent compte toutes deux, bien que différemment, de la profondeur historique du champ des études de l'argumentation.

4. Vignaux, G., 1999, *L'argumentation. Du discours à la pensée*, Paris, Hatier, p. 5.

G. Declercq retrace l'itinéraire qui l'a fait dialoguer entre deux pôles de modélisation des pratiques argumentatives : la rhétorique classique et la nouvelle rhétorique, entre l'entreprise de Perelman et les linguistiques pragmatiques – notamment la théorie développée par O. Ducrot. Il propose un parcours méthodologique dicté par la nature de l'objet d'étude qu'il s'est donné : une lecture pragmatique, linguistique et rhétorique d'un texte comme une tragédie de Racine. Il montre notamment en quoi la prise en considération de la formation rhétorique de Jean Racine aide à comprendre la pratique fictionnelle de l'argumentation au sein de l'œuvre du dramaturge.

Quant à C. Plantin, il esquisse une histoire des idées contemporaines sur l'argumentation. À travers l'observation de la place des études argumentatives, il met en évidence les phases successives de délégitimation et de réinvention que celles-ci ont rencontrées au fil des siècles. Il ancre chacune de ces évolutions dans un contexte historique et politique dont il montre bien que la réflexion rhétorique est partie prenante, tirant les bénéfices ou essayant les revers de ses alliances conjoncturelles.

Argumentation rhétorique et argumentation linguistique

LA THÉORIE de l'argumentation dans la langue (ADL), telle que Jean-Claude Anscombre et moi l'avons proposée (1980), et telle que Marion Carel la développe actuellement avec sa théorie des blocs sémantiques (Carel et Ducrot, 1999a et b, Ducrot, 1999b, 2000, 2002), prend le mot *argumentation* dans un sens un peu inhabituel, qui amène beaucoup de malentendus. C'est ce sens que je donne ici à l'expression *argumentation linguistique*, que j'abrègerai quelquefois en *argumentation*. Les malentendus tiennent à ce que l'on a tendance à lire nos recherches en donnant au mot *argumentation* un tout autre sens, pour lequel je réserverai ici l'expression *argumentation rhétorique*. Ma première tâche sera donc de distinguer ces deux notions. J'espère cependant que mon exposé n'aura pas pour seul intérêt de faciliter la lecture de certains textes, mais qu'il aura aussi un intérêt sur le fond. Non seulement en effet je distinguerai les phénomènes entrant sous ces acceptions du mot *argumentation* (ce qui n'est qu'un travail de terminologie), mais je les opposerai en montrant que l'argumentation linguistique n'a aucun rapport direct avec l'argumentation rhétorique. Or cela me semble

constituer une thèse, qui dit quelque chose de chacune de ces argumentations. D'abord il me faut préciser le sens que je donne aux deux expressions qui constituent le titre de mon exposé.

Deux conceptions de l'argumentation

J'entendrai par *argumentation rhétorique* l'activité verbale visant à faire croire quelque chose à quelqu'un. Cette activité est en effet un des objets d'étude traditionnels de la rhétorique. Deux mots de commentaire sur cette définition. Elle exclut volontairement l'activité visant à *faire faire* quelque chose. Plus exactement, elle ne prend en considération le *faire faire* que si celui-ci est appuyé sur un *faire croire*. Ce qui est une grosse limitation, car il y a bien évidemment d'autres moyens de faire faire quelque chose à quelqu'un que la stratégie un peu naïve consistant à lui faire croire qu'il est bon pour lui de faire cette chose. Une seconde limitation de ma définition est que je considère seulement l'activité verbale, celle de l'écrivain ou de l'orateur, qui utilisent la parole pour *faire croire*. Cette limitation est elle aussi très importante car il y a bien d'autres moyens de faire croire que de parler : il peut suffire de mettre le destinataire dans une situation où il a intérêt à croire ce qu'on veut lui faire croire. Mais de cela aussi je ne m'occuperai pas, et je considérerai uniquement la persuasion par la parole, par le discours.

Le deuxième terme à définir est l'expression *argumentation linguistique* ou, par abréviation, *argumentation*. Dans cet exposé¹, j'appellerai ainsi les segments de discours constitués par l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement

1. Dans la plupart de nos articles (voir notamment Carel et Ducrot, 1999a et b), M. Carel et moi appelons *argumentations*, non seulement les enchaînements en *donc*, que nous appelons aussi *normatifs*, mais également ceux en *pourtant*, *cepen-*

par un connecteur du type de *donc*, *alors*, *par conséquent*...² J'appellerai A l'argument, et C la conclusion. Cette définition peut être étendue aux enchaînements reliant, non pas deux propositions syntaxiques, mais deux suites de propositions, par exemple deux paragraphes d'un article. Les grammairiens et linguistes interprètent généralement ces enchaînements « A donc C » en disant que A est présenté comme justifiant C, comme rendant C vrai, valide, ou au moins plus acceptable qu'il n'était avant son enchaînement à A.

Une grande partie de mon exposé sera consacrée à contester cette interprétation de « A donc C », même quand elle est atténuée par la formulation « A est *présenté comme* justifiant C », ou encore « la langue *fait comme si* A justifiait C ». La critique que je vais proposer n'empêche pas cependant que cette interprétation de « A donc C » fait partie pour ainsi dire des connaissances métalinguistiques des sujets parlants, même non linguistes, et qu'elle constitue un niveau incontestable de la compréhension des enchaînements en « donc ».

Autonomie de l'argumentation linguistique

Dans la mesure où l'argumentation que j'appelle *rhétorique* est définie comme un effort verbal pour faire croire quelque chose à quelqu'un, il *semble* que l'argumentation linguistique puisse en être un moyen direct, surtout si cette dernière reçoit l'interprétation habituelle que je viens de mentionner. Il *semble* en effet qu'un moyen évident pour vous faire admettre une proposition C est de la justifier

dant, malgré cela, que nous appelons *transgressifs*. Dans le présent article, je n'aurai pas besoin de considérer les seconds puisqu'il s'agit d'une comparaison avec l'argumentation rhétorique.

2. Il n'est pas nécessaire que A précède C, et j'appelle aussi *argumentation* un enchaînement « C puisque (car, parce que) A ».

(de vous montrer qu'elle est vraie), et que pour justifier une proposition, il puisse y avoir intérêt à présenter d'abord une proposition A que vous êtes prêt à accepter et qui entretient avec C un rapport conclusif, un rapport en *donc*. Votre croyance en A risque alors de se compléter en une croyance en C, la validité de A se transportant pour ainsi dire sur C. C'est là une conception tout à fait banale, et peut-être même inévitable, du *rôle de l'argumentation linguistique dans l'argumentation rhétorique*. Je vais essayer de montrer, par des arguments de linguiste, qu'elle est non seulement insuffisante, mais totalement illusoire, et que les enchaînements conclusifs du discours ne constituent pas, en tant que tels, des moyens directs de persuasion, même pas des moyens partiels.

Je voudrais insister d'abord sur le caractère radical, absolu, que je vais donner à l'opposition entre argumentation linguistique et rhétorique. Si je me contentais de montrer l'insuffisance de l'argumentation, telle que je l'ai définie, pour l'activité rhétorique, je reprendrais seulement un thème banal de la rhétorique, et il est essentiel pour moi de distinguer ma critique du rôle persuasif de l'argumentation linguistique et la critique traditionnelle. La critique traditionnelle est relative, et celle que je vais proposer voudrait être radicale. La critique classique du rôle de l'argumentation linguistique se fonde, notamment, sur le fait que nos argumentations ne sont jamais décisives. D'une part, lorsque nous disons « A donc C », nous oublions généralement des propositions intermédiaires qui sont nécessaires pour opérer le passage de A à C. D'autre part, même une fois complétés, nos enchaînements argumentatifs reposent sur des principes généraux qui admettent des exceptions. Comment savoir si on n'est pas dans le cas exceptif? Dernière raison enfin, les concepts sur lesquels se fondent ces argumentations sont très flous et très mal définis. Supposons que je conclue que quelqu'un est

jaloux en donnant comme argument qu'il est amoureux, j'utilise les concepts *amour*, *jalousie*, que personne ne sait définir. On peut donc toujours m'objecter que la personne dont je parle n'est pas « à proprement parler amoureuse », ce qui ruine mon argumentation. À ce caractère non contraignant des argumentations du discours s'ajoute le fait que la persuasion demande que l'on s'appuie sur d'autres motifs que des motifs rationnels. C'est ce sur quoi insiste la rhétorique traditionnelle, en disant que la persuasion exige que non seulement on donne des *raisons*, constituant ce qu'on appelle le *logos*, mais que l'on développe en plus chez l'auditeur le désir de croire vrai (c'est le *pathos*), et enfin qu'on lui donne confiance en l'orateur, qui doit apparaître comme quelqu'un de fiable, sérieux, et bien intentionné. L'orateur doit donc donner dans son discours même une image favorable de lui, ce qui correspond à ce que la rhétorique classique appelle l'*ethos*. On sait tous les débats qu'a suscités, dans le monde chrétien du XVII^e siècle, la nécessité, pour le prédicateur religieux, d'ajouter à la conviction l'appel au sentiment. Est-il justifié ou non pour le prédicateur, se demandait-on, de faire appel non seulement au *logos*, mais aussi aux passions, alors que les passions sont une des sources premières du mal et du péché?

Je ne parlerai pas davantage de ce type d'insuffisance souvent attribué à l'argumentation. En effet, ces critiques admettent toutes l'existence dans le discours d'un *logos*, à savoir d'une argumentation rationnelle, qui serait susceptible de prouver, de justifier. On se demande seulement si ce *logos* est, ou n'est pas, suffisant pour la persuasion. Ce que je soutiens pour ma part, c'est que l'argumentation discursive n'a aucun caractère rationnel, qu'elle ne fournit pas de justification, pas même des ébauches faibles, lacunaires, de justification. En d'autres termes, ce que je mettrai en doute, c'est la notion même d'un *logos* discursif qui se manifesterait à travers

les enchaînements argumentatifs, à travers les *donc* et les *par conséquent*. Après avoir dit pourquoi je refuse à l'argumentation discursive tout caractère rationnel, je montrerai que cette argumentation, malgré le fait qu'elle n'a rien à voir avec un *logos*, peut cependant servir à la persuasion. Son rôle persuasif existe, mais il ne tient pas à un caractère rationnel dont elle serait, même faiblement, pourvue. Dans la partie critique de mon exposé, je m'appuierai sur une théorie linguistique que je développe depuis de nombreuses années avec J.-C. Anscombe, la théorie dite de *l'argumentation dans la langue* (Anscombe et Ducrot, 1980), et plus précisément sur la forme nouvelle donnée à cette théorie par les travaux récents de M. Carel (Carel et Ducrot, 1999a et b), forme qui à la fois explicite et radicalise les idées que J.-C. Anscombe et moi avons présentées.

L'idée de base est que, dans un enchaînement argumentatif « A donc C », le sens de l'argument A contient en lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion. Ainsi le sens de A ne peut pas se définir indépendamment du fait que A est vu comme conduisant à C. Il n'y a donc pas à proprement parler passage de A à C, il n'y a pas justification de C par un énoncé A qui serait compréhensible en lui-même, indépendamment de sa suite « donc C ». Par conséquent, il n'y a pas transport de vérité, transport d'acceptabilité, depuis A jusqu'à C, puisque l'enchaînement présente le « donc C » comme déjà inclus dans le premier terme A.

D'abord un exemple simple, celui où le segment A contient un mot comme « trop ». Soit par exemple l'enchaînement

Tu conduis trop vite, tu risques d'avoir un accident

(où un *donc* est implicite entre les deux propositions enchaînées). Certains sémanticiens pensent, et même écrivent, qu'il s'agit vraiment d'une sorte de raisonnement, passant d'une prémisse « tu conduis trop vite », à une conclusion « tu risques d'avoir un acci-

dent ». Raisonnement qui serait fondé sur un principe général implicite « quand on conduit trop vite, on risque l'accident ». Mais cette description me semble absurde, car le mot *trop* lui-même, présent dans l'antécédent, ne peut se comprendre que par rapport au conséquent. Qu'est-ce que conduire « trop vite » si ce n'est conduire à une vitesse qui risque d'amener des conséquences indésirables ? La vitesse elle-même est ici caractérisée par le fait qu'elle doit provoquer un accident : « trop vite » signifie ici « à une vitesse dangereuse ». Autrement dit, le contenu même de l'argument ne peut se comprendre que par le fait qu'il conduit à la conclusion. Pris hors de cet enchaînement, exprimé ou sous-entendu, il ne signifie rien. Un signe de cette interdépendance, que j'appelle *radicale*, est que ce « trop vite » signifie tout autre chose dans mon exemple et dans des discours comme :

Tu conduis trop vite, tu risques d'avoir une contravention.

Il ne s'agit pas nécessairement de la même vitesse dans les deux cas – même si on ne s'intéresse qu'à l'aspect quantitatif de la vitesse. D'autre part, ce que je viens de dire du segment généralement appelé *argument* vaut tout autant pour la « conclusion ». La contravention dont il est question dans le dernier enchaînement est une contravention pour vitesse excessive, c'est-à-dire le type de contravention fondée sur l'argument donné. Supposons en effet que mon interlocuteur ait une contravention, mais une contravention pour n'avoir pas attaché sa ceinture de sécurité. Il y a quelque ironie à lui dire alors « tu vois, j'avais raison ».

Je conclurai que les enchaînements analysés, bien qu'ils relient deux propositions assertives au moyen du connecteur *donc* (éventuellement implicite), ne marquent en rien une inférence allant d'une affirmation à une autre. Chacune de ces apparentes *affirmations* contient en effet l'ensemble de l'enchaînement où elle prend

place. C'est le *donc* qui permet de se représenter le type de vitesse et de contravention dont il est question. Ainsi, il n'y a pas passage d'un contenu factuel, *objectif*, à un autre. Même si mon discours associe deux expressions bien distinctes, « trop vite » et « contravention », il manifeste une représentation sémantique unique (dans la terminologie de M. Carel, un *bloc*), qui exprime l'unique idée de vitesse interdite (ou dans l'exemple précédent de vitesse dangereuse). À quoi sert donc l'enchaînement argumentatif? Non pas à justifier telle affirmation à partir de telle autre, présentée comme déjà admise, mais à qualifier une chose ou une situation (ici la vitesse) par le fait qu'elle sert de support à une certaine argumentation. Le *donc* est un moyen de *décrire* et non pas de prouver, de justifier, de rendre vraisemblable.

D'une façon générale, ce qui interdit de voir une sorte de raisonnement dans un enchaînement argumentatif du type de « A donc C », c'est que les segments A et C n'expriment pas des faits fermés sur eux-mêmes, compréhensibles indépendamment de l'enchaînement, et susceptibles d'être ensuite reliés entre eux. Cette conclusion peut se vérifier même avec des mots moins évidemment *argumentatifs* que *trop*, et apparemment plus *objectifs*. Supposez que je vous prédise que Pierre va échouer à son examen, et que ma prédiction prenne la forme de l'enchaînement « Pierre a peu travaillé, il va donc échouer ». Est-il possible de décrire mon discours en disant que je vous signale d'abord un fait A (Pierre a peu travaillé) et que j'en déduis un autre fait C (Pierre va échouer)? Cette description rationalisante me semble là encore absurde car le mot *peu* ne saurait servir à décrire un fait. Il indique déjà à l'avance vers quelle conclusion on se dirige. En effet pour prédire la réussite de Pierre, il m'aurait suffi de vous dire « Pierre a un peu travaillé, il va donc réussir ». En qualifiant le travail de Pierre au moyen de l'expression *un peu*, je vous aurais déjà dirigé au moyen d'un *donc* vers l'éven-

tualité de son succès futur. Or personne n'a jamais trouvé de différence factuelle, quantitative, entre *peu* et *un peu*. La seule différence entre ces deux expressions réside dans les types d'enchaînements possibles à partir d'elles. Comme dans l'exemple de *trop*, l'argument A annonce déjà la conclusion en ce sens que la signification même de *peu* ou *un peu* comporte l'indication de ce que l'on peut enchaîner aux propositions contenant ces mots. Ainsi, il n'y a pas de raisonnement, de progrès cognitif, de transmission de vérité, puisque le « donc C » fait déjà partie du sens de A.

Je vais prendre maintenant pour exemple un adjectif qui appartient au lexique même, donc à la partie de la langue réputée la plus informative, l'adjectif *loin*. Imaginons la situation suivante. X et Y doivent se rendre ensemble à un certain endroit E. Ils savent exactement l'un et l'autre à quelle distance ils sont de E. X propose à Y d'aller à pied à E. Y, s'il est d'accord, peut répondre « oui, c'est près ». Si, au contraire, il veut refuser, il a la possibilité de dire « non, c'est loin ». Qu'est-ce qui change entre la qualification *près* et la qualification *loin*? Ce n'est pas la distance, que X et Y connaissent l'un comme l'autre. C'est seulement l'exploitation argumentative de cette distance. En disant « près », on la présente comme permettant la promenade, en disant « loin », comme faisant obstacle à cette promenade. De sorte que le choix des conclusions « oui » ou « non » est déjà inscrit dans le sens même des arguments « c'est près » ou « c'est loin ». Nous avons vu que « trop » appliqué à « vite » qualifie la vitesse par un certain type de conclusions défavorables; de même « loin » qualifie la distance comme obstacle, et « près » la qualifie comme n'étant pas un obstacle. Dans tous ces cas, il ne peut pas y avoir, derrière l'enchaînement discursif, un *logos* démonstratif, car l'enchaînement est déjà donné par l'argument. Il constitue la valeur sémantique de l'argument.

Allons encore un peu plus loin. J'ai dit que les propositions contenant des mots comme *trop*, *peu*, *un peu*, *près*, *loin* indiquent déjà quel type de suites peut leur être enchaîné au moyen d'un *donc*. Mais ce n'est que la moitié de la vérité. Car leur signification n'oblige pas du tout à continuer par un *donc*, elle permet tout autant d'enchaîner par un mot du type *pourtant*. Si l'expression « c'est loin » autorise la suite « donc je n'irai pas à pied », elle rend aussi possible d'enchaîner « c'est loin, pourtant j'irai à pied ». De même, on peut dire à la fois « il a un peu travaillé donc il va réussir » et « il a un peu travaillé pourtant il ne réussira pas ». D'une façon générale, si une proposition A contient dans sa signification la possibilité de lui enchaîner « donc C », elle contient aussi la possibilité de lui enchaîner « pourtant non C ». Par conséquent, si j'utilise pour vous prouver une proposition C, un argument A qui par sa valeur propre conduit à dire « donc C », il est tout aussi conforme à la signification de A de continuer « pourtant non C »³. Dans ces conditions, il est impossible de dire qu'en présentant l'argument A et en le faisant suivre par « donc C », je justifie C. En effet, le même argument, en vertu de sa signification intrinsèque pourrait tout aussi bien être suivi de « non C », à condition de changer de connecteur. Ainsi, c'est un coup de force qui fait choisir C plutôt que « non C » après A. Ce choix n'est pas commandé par la signification de A, qui ne favorise pas plus C que « non C ». La seule chose qu'elle impose, c'est le choix d'un

3. On pourrait trouver cette remarque contradictoire avec ce que j'ai dit sur l'*interdépendance* entre ce qui précède et ce qui suit le connecteur, et arguer que le A suivi de « donc C » est sémantiquement distinct, d'après la théorie même que j'utilise, de celui qui est suivi de « pourtant non C ». Pour répondre, il faut faire remarquer que, dans les suites « A donc C », « A pourtant non C », « non A pourtant C » et « non A donc non C », qui constituent ce que nous appelons un *carré argumentatif*, l'influence de A et de C l'un sur l'autre est chaque fois la même. On peut le vérifier sur les exemples donnés plus haut.

donc dans un cas ou d'un *pourtant* dans l'autre. Je ne vois pas alors comment la proposition A pourrait amener à croire C. L'alternance de *donc* et de *pourtant* me semble donc démentir, une fois de plus, l'idée même d'une preuve discursive, d'un *logos* argumentatif.

Les retombées persuasives de l'argumentation linguistique

« Et cependant elle tourne » disait Galilée. Vous pourriez ainsi me répondre « et cependant il y a des *donc* dans le discours à visée persuasive, qu'il soit politique, publicitaire, philosophique, etc., et aussi dans le discours des enfants dès trois ans (sous la forme *parce que*) ». Alors à quoi servent ces argumentations ? Comment contribuent-elles à la persuasion alors que, selon moi, elles ne constituent même pas des ébauches de justification ?

Une première réponse consiste à dire que la plupart des expressions, qu'elles soient employées ou non avec une visée persuasive, comportent dans leur sens des argumentations – en entendant par là, comme je l'ai fait jusqu'ici, des enchaînements en *donc* ou en *pourtant*. Une phrase prédicative simple comme « les coupables ont été punis » pose un *donc* entre le fait d'être coupable et le fait d'être puni. Bien plus, on peut, selon M. Carel et moi, déceler dans la signification interne de beaucoup de mots des argumentations. Ainsi nous cherchons actuellement à décrire la plus grande partie possible du lexique français en caractérisant chaque mot par une paraphrase qui a la forme d'un enchaînement discursif en *donc* ou en *pourtant*. Que signifie par exemple un adjectif comme *intéressé* (au sens moralement négatif du terme) ? Pour nous, il est constitutif de la sémantique de cet adjectif d'évoquer des enchaînements du type « c'est son intérêt donc il le fait » et aussi « ce n'est pas son intérêt

donc il ne le fait pas ». Ou encore, que veut-on dire lorsque l'on considère l'expression verbale *avoir soif* comme marquant, selon la terminologie linguistique habituelle, un *état*? Pour nous, dire que c'est un état, ce n'est rien d'autre que dire que l'on peut enchaîner par *donc* l'indication que quelqu'un a soif au moment T1 et celle qu'il a soif au moment suivant T2 (noter qu'il faudrait un *pourtant* pour enchaîner l'indication que quelqu'un a soif en T1 et celle qu'il n'a plus soif en T2). Ainsi, pour nous, il y a des enchaînements argumentatifs dans la signification même des mots et des énoncés dont le discours est fait. Dans ces conditions, toute parole, qu'elle ait ou non une visée persuasive, fait nécessairement allusion à des argumentations. Ce qui montre au moins qu'il n'y a pas de lien privilégié entre l'argumentation rhétorique et l'argumentation linguistique.

Bien sûr, on attend de moi une réponse plus spécifique à la question « pourquoi y a-t-il de l'argumentation linguistique dans l'argumentation rhétorique? » (« plus spécifique » signifie ici « plus liée au caractère particulier du discours persuasif »). Je signalerai trois solutions possibles.

D'abord l'argumentation linguistique est liée à une stratégie persuasive tenue pour efficace: *la concession*. Je décrirai la concession de la façon suivante. Supposons qu'un locuteur veuille faire admettre une conclusion Z. Supposons aussi qu'il dispose d'un argument Y qui permet d'enchaîner « Y donc Z », mais qu'il sache par ailleurs qu'il y a des arguments X qui permettent d'enchaîner « X donc non-Z ». Ainsi je veux amener un ami à la conclusion Z = « tu ne dois pas fumer ». Pour cela je dispose entre autres d'un argument Y = « fumer te fait tousser »; mais je sais aussi que les fumeurs ont un argument X = « fumer diminue le stress », que l'on peut enchaîner par « donc » à la conclusion « non-Z » = « il ne faut pas arrêter de fumer ». Que faire? Je peux, dans mon discours, oublier l'argu-

ment défavorable à ma position, X, et donner simplement l'argument Y qui lui est favorable. Le risque, c'est que l'ami me réponde en arguant de X. Heureusement pour moi (et peut-être pour sa santé), il y a une autre stratégie: indiquer d'abord l'argument défavorable X en le faisant suivre d'un « mais Y », soit « d'accord fumer diminue le stress mais ça fait tousser ». Le mot *mais* est entre autres choses spécialisé dans cette fonction – c'est pourquoi d'ailleurs il est une vedette du discours persuasif. Grâce à lui, on peut envisager les arguments contraires à la conclusion qu'on vise. Il suffit de les faire suivre d'un *mais*, sans avoir même besoin de les réfuter, manœuvre qui n'est pas bien fatigante, et qui a des avantages persuasifs éminents. En indiquant X, qui est défavorable à la thèse que je soutiens, et favorable à mon interlocuteur, je l'empêche d'abord d'utiliser lui-même ce X, argument qu'il serait ridicule d'exploiter contre moi puisque j'ai eu moi-même la générosité de l'énoncer, et puisque j'ai décidé, après l'avoir envisagé, qu'il ne méritait pas une considération plus sérieuse. À cet avantage de la concession pour la stratégie polémique s'ajoute le fait qu'elle permet d'améliorer l'image que l'orateur donne de lui dans son discours. L'orateur a l'air d'un homme sérieux, donc fiable, puisque, avant de choisir sa position Z, il a aussi fait attention aux objections possibles contre Z. On pourrait comparer l'énoncé concessif à ce qui se passe au football quand un joueur marque un but contre son propre camp. L'orateur qui dit X avant de continuer « mais Y » marque pour ainsi dire un but contre sa propre position. Mais il y a une différence essentielle. Le but marqué au football par le joueur maladroit est définitivement marqué: il n'y a pas de « mais » possible. En revanche, dans le discours persuasif, on tire profit des buts que l'on marque contre son propre camp. Ce profit ne tient pas à ce que l'argumentateur a démontré rationnellement quelque chose. Il tient à ce que

l'orateur a amélioré son image personnelle, ou, en termes rhétoriques, son *ethos* (c'est comme si le footballeur tirait du prestige du fait d'avoir marqué contre son camp). Étant donné que la concession, telle que je l'ai décrite, manipule des argumentations, implicites ou explicites, il faut reconnaître à celles-ci toute l'utilité que l'on reconnaît à la concession en ce qui concerne l'activité persuasive.

Un second point : le simple fait d'énoncer une argumentation en *donc* (c'est-à-dire l'énonciation de cette argumentation) a par lui-même des avantages pour la persuasion. Ainsi il oblige l'interlocuteur à donner à son tour un argument s'il refuse la conclusion. Supposons que vous me disiez « A donc C » (« la gare est loin donc prenons un taxi »). Si je désire refuser votre conclusion, je ne peux pas me contenter de la nier brutalement en disant « Non, ne prenons pas de taxi ». Je suis obligé à mon tour de donner un argument, qui permette de triompher du vôtre. Et je risque toujours de donner une raison dangereuse pour mon image, ou, en tout cas, que vous pourrez retourner contre moi. Par exemple, si je suis obligé, à cause de votre « donc », d'avouer mon avarice en vous donnant comme argument que je ne veux pas payer le taxi. C'est comme aux échecs. On déplace une pièce pour obliger l'adversaire à répondre par une manœuvre qui le mettra par la suite en difficulté. Un deuxième avantage qu'il y a, pour vous, à énoncer un enchaînement argumentatif donnant une raison pour votre décision, c'est que par là vous constituez de vous-même une image favorable, celle d'un homme qui accepte la discussion, qui ne cherche pas à s'imposer brutalement. Ainsi vous améliorez votre *ethos*, comme dans le cas de la concession, surtout s'il y a quelqu'un qui assiste à notre discussion, et vous vous donnez des chances de persuader plus facilement ce tiers si un jour vous avez une discussion ensemble (songez d'ailleurs qu'il y a toujours une troisième personne dans

les dialogues, même lorsque, matériellement, il n'y en a que deux ; cette troisième personne est une sorte de sur-moi abstrait, que les interlocuteurs prennent comme arbitre idéal, personnage que nous rencontrons sans cesse, et qu'il faut, à tout prix, apprivoiser).

Une troisième raison d'utiliser l'argumentation dans la stratégie persuasive tient à ce que des modèles d'enchaînements argumentatifs sont, je l'ai dit tout à l'heure, déjà présents, à titre de représentations stéréotypées, dans la signification des mots du lexique. Ainsi, en disant « c'est loin donc n'y allons pas », j'explicité la représentation de la distance comme obstacle, représentation qui, selon moi, fait partie du sens même du mot *loin*. De même, pour montrer que Pierre ne fera pas quelque chose, je peux vous dire « il n'y a pas intérêt donc il ne le fera pas ». Disant cela, je construis un enchaînement qui est le sens même d'un mot de la langue, le mot *intéressé*, tel que je l'ai analysé plus haut. En argumentant (au sens linguistique du terme), on peut donc souvent présenter son discours comme l'explicitation de mots de la langue, et comme aussi impossible à mettre en doute que ces mots. Monsieur Larousse a toujours raison, et il y a tout intérêt à appuyer son propre discours sur Monsieur Larousse : on se présente ainsi comme un simple utilisateur de ce trésor commun qu'est le vocabulaire. À la fois on donne à son dire une allure modeste et on colore son dit d'une sorte d'évidence.

Pour résumer ces explications de la fréquence des *donc* dans la parole à visée persuasive, je dirai qu'ils servent à améliorer l'image de l'orateur, son *ethos*. C'est par là qu'ils peuvent rendre la parole plus efficace. Ainsi, les recherches que M. Carel et moi menons actuellement sur les enchaînements argumentatifs dans la langue amènent à une vue de la rhétorique persuasive un peu différente de celle qui est traditionnelle dans la pensée occidentale. La conception

habituelle place au sommet de la stratégie persuasive un *logos*, qui serait une forme affaiblie de la rationalité. Ce *logos*, manifesté par les enchaînements argumentatifs, aurait besoin, vu ses insuffisances, d'être complété par le recours à des facteurs irrationnels, l'*ethos* et le *pathos*. J'ai essayé de montrer, d'un point de vue purement linguistique, qu'un tel *logos*, non seulement est illusoire, mais que son existence même est une illusion. Les enchaînements argumentatifs du type *donc* relèvent autant du coup de force que les plus brutales affirmations. Leur efficacité persuasive, qui n'est d'ailleurs en rien négligeable, relève avant tout de l'effet qu'ils ont sur l'*ethos*. Bien loin que l'*ethos* vienne combler les insuffisances du *logos*, c'est le *logos* (si l'on entend par là les enchaînements en *donc*) qui est mis à profit par l'*ethos*: c'est en cela seulement qu'il peut servir l'argumentation, au sens rhétorique de ce dernier terme.

Appelons pour simplifier *platonicienne* la recherche d'une vérité absolue, qui exigerait que l'on dépasse le langage, c'est-à-dire que l'on tente, sans même savoir si c'est possible, de « sortir de la Caverne » (car la vraie caverne, celle qui nous interdit le rapport avec la réalité, celle qui nous contraint à vivre au milieu des « ombres », c'est, pour moi, le langage). Appelons *aristotélien*, de façon tout aussi schématique, l'espoir de trouver dans le discours, c'est-à-dire « à l'intérieur de la Caverne », une sorte de rationalité imparfaite, insuffisante, mais somme toute acceptable, *vivable*. Moyennant ces approximations, mon exposé s'inscrit dans une opposition systématique à l'optimisme rhétorique d'Aristote et de ses innombrables successeurs; il souhaiterait promouvoir un retour à Platon et à une méfiance *radicale* vis-à-vis du discours.

Oswald DUCROT

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Références bibliographiques⁴

- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O., 1980, *L'argumentation dans la langue*, Liège / Bruxelles, Mardaga.
- Carel, M., 1994, « L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier », *Langage et Société*, n° 70, p. 61-81.
- Carel, M. et Ducrot, O., 1999a, « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue française* 123 (« Sémantique du stéréotype », sous la direction de O. Galatanu et J.-M. Gouvard), p. 6-26.
- Carel, M. et Ducrot, O., 1999b, « Les propriétés linguistiques du paradoxe : paradoxe et négation », *Langue française* 123 (« Sémantique du stéréotype », sous la direction de O. Galatanu et J.-M. Gouvard), p. 27-40.
- Ducrot, O., 1994, « Les *topoi* dans la théorie de l'Argumentation dans la langue », in Plantin, C. (éd.), *Lieux communs, topoi, stéréotypes*, Paris, Kimé, p. 233-248.
- Ducrot, O., 1995, « Les modificateurs déréalisants », *Journal of Pragmatics* vol. 24-1-2, p.145-165.
- Ducrot, O., 1998, « Quand *peu* et *un peu* semblent coorientés : le cas de *peu après* et *un peu après* », in Leeman, D. et Boone, A. (éds), *Du percevoir au dire* (livre d'hommage à André Joly), Paris, L'Harmattan, p. 351-375. Repris dans les *Cahiers de Linguistique Française* 24, 2002, p. 207-229.
- Ducrot, O., 1999a, « Sémantique linguistique et analyse de textes », *Littérature* 115, p. 114-125.

4 [Note des éditrices] Pour une bibliographie plus exhaustive des travaux de O. Ducrot, on se reportera au volume préparé par M. Carel, *Les facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, 2002, p. 12-23.

- Ducrot, O., 1999b, « Argumentation et inférence », in Verschueren, J. (éd.), *Pragmatics in 1998: Selected Papers of the 6th International Pragmatics Conference*, Vol. 2, Anvers, p. 117-129.
- Ducrot, O., 2000, « La elección de las descripciones en semántica argumentativa léxica », *Revista iberoamericana de Discurso y Sociedad*, vol 2-4, dirigé par M.-M. Garcia-Negroni et M. Tordesillas, Edition Gedisa, Barcelone, p. 23-45. Version française dans *Langages* 142, 2001, « Critères argumentatifs et analyse lexicale », p. 22-43.
- Ducrot, O., 2002, « Les internalisateurs », in Leth Andersen, H. et Nølke, H. (éds), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang, p. 301-322.

Le point de vue de la logique naturelle : démontrer, prouver, argumenter

POUR être aussi clair que possible, et quitte à être un peu simpliste, je vais associer *démontrer* à *calculer*, *prouver* à *convaincre* et *argumenter* à *persuader*, non sans souligner qu'il y a « vaincre » dans *convaincre* et « suave » dans *persuader*, de sorte que le terrain de la conviction n'est pas celui de la persuasion.

D'autre part, je ne considérerai pas l'argumentation à la façon de Lalande (*Vocabulaire de la philosophie*) comme une « série d'arguments tendant à la même conclusion », mais comme un type de *schématisation*¹ discursive, c'est-à-dire comme la production d'un discours (démarche et résultat) organisé en vue d'intervenir sur l'opinion, l'attitude et le comportement de quelqu'un.

1. [Note des éditrices] Pour J.-B. Grize, chaque fois qu'un locuteur A produit un énoncé, il propose une *schématisation* à un interlocuteur B, c'est-à-dire qu'il construit un *micro-univers* à partir de la réalité telle qu'il la perçoit mais également telle qu'il la reconstruit pour B. Ce micro-univers est une reconstruction cognitive du monde (réel ou fictif), qui ne reflète pas les exigences d'une observation scientifique mais dépend de la façon dont A se représente la situation : le micro-univers que le discours construit est *orienté*, c'est-à-dire qu'il est organisé à l'intention de B et dans le but d'obtenir certains résultats, certains effets. La schématisation que A propose

Durant son séjour au pays des Burgondes, Georges Vignaux (1976: 72) nous a appris quelque chose de fondamental, à savoir que « le discours argumentatif doit [...] toujours être considéré comme “mise en scène” pour autrui ». Ainsi une schématisation donne à voir, mieux à regarder, une situation dans laquelle se trouvent des objets et des acteurs sous un certain éclairage. On peut alors dire que *démontrer* est le déroulement d'un calcul qui est conduit sous les yeux du spectateur, tandis qu'*argumenter* se présente comme une activité de discours entre les acteurs, à laquelle le spectateur participe: il y a de bons et de mauvais publics. Cette activité comporte deux volets, l'un est fait de *preuves* et l'autre d'*éclairages*, et sont tous deux nécessaires. Pascal notait en effet que « tout ce qu'il y a d'hommes sont presque toujours emportés à croire non par la preuve, mais par l'agrément »² et Rousseau ajoutait dans *Émile* que ce n'est rien de convaincre si on ne sait persuader.

Bien que les aspects auxquels je viens de faire allusion soient intimement mêlés les uns aux autres, je les isolerai toutefois pour les traiter successivement: *l'illation* (j'utilise ce mot, par définition barbare parce que issu non du grec mais du latin, pour qu'il recouvre la déduction et l'inférence, deux notions que je serai amené à distinguer); *la vraisemblance*; *l'éclairage*.

à B est donc fonction de la finalité de A mais également des représentations qu'il se fait de B, des représentations qu'il a ou qu'il veut donner de lui-même et des représentations de ce dont il parle (le thème T). Si les représentations sont des connaissances que l'on a de la situation, de ce dont on parle, de soi-même et de l'autre (les univers de savoirs, de croyances ou d'opinions, les prédispositions à l'action), dans la matérialité verbale, ce sont des images de A, de B et de T qui sont ainsi inscrites au fil de l'énoncé et que l'on repère comme autant de marques de construction d'une schématisation.

2. *Opuscules*. VII, Section II, p. 592.

L'illation

Jadis, et pas naguère hélas, j'avais fait la distinction entre une *logique-système* qui est un langage et une *logique-procès* qui est une activité. Je la précise aujourd'hui en disant que la logique-système se situe en dehors de tout contexte et ignore tout des sujets qui s'en servent, tandis que la logique-procès exige leur participation active. Cela revient bien à dire que la logique-système est un calcul et que la logique-procès se manifeste à travers des discours. Mais il faut tout de suite souligner une propriété essentielle des mots de la langue qui, contrairement aux signes des calculs, renvoient toujours et simultanément à deux domaines. D'une part ils renvoient à des contenus au sein du système de la langue – un mot se définit par des mots –, d'autre part ils renvoient à des référents dans le monde, à des unités culturelles. Par convention, je dirai que les mots *dénotent* leurs objets qui sont donc explicitement définis et qu'ils *désignent* leurs référents, en d'autres termes qu'ils pointent vers des réalités du monde. Dès lors la logique-système est caractérisée par ce qu'elle ne se sert que de dénotations que j'appellerai des *concepts*. La logique-procès, elle, utilise tout autant les dénotations que les désignations et je parlerai de *notions*. Le concept de « trèfle à quatre » est une contradiction, la notion est un porte-bonheur. Quant aux illations associées, ce sont d'une part la *déduction*, qui se sert de concepts, et d'autre part l'*inférence*, qui utilise des notions.

Il s'ensuit qu'une *déduction* ne fait qu'exprimer ce qui se trouve dans un concept, quasi au sens d'un presse-citron qui en exprime le jus. Si je peux déduire la mortalité de Socrate, c'est qu'elle est déjà présente dans le concept d'homme et je déduirais sa fragilité de roseau si je la plaçais dans le concept de la majeure. Le seul moteur est celui de l'implication logique *si P alors Q*, relation qui ne porte ni sur *P* ni sur *Q* en tant que telles, mais sur leur rôle épistémique :

P est condition suffisante pour Q et Q est condition nécessaire pour P . Et peu importe ce que signifient P et Q . Il suffit qu'un nombre soit multiple de 6 pour qu'il soit pair mais il peut très bien l'être sans cela; il faut qu'un nombre soit pair pour être multiple de 6, mais cela ne suffit pas. De même *si vis pacem para bellum*, et on ne sait que trop que, même si l'antécédent est faux, l'implication demeure.

Enfin une *démonstration* est une suite ordonnée de déductions qui se présentent sous forme de propositions dont chacune implique la suivante. Je ferai deux remarques: d'une part il s'agit de *propositions* et pas d'*énoncés* (on ne voit jamais figurer dans une démonstration des expressions comme « sans doute » ou « je pense » par exemple); d'autre part, aucune proposition n'apporte une information qui n'est pas contenue dans les précédentes. Une démonstration n'agit que sur le statut des propositions, elle les fait passer de la contingence à la nécessité. C'est ce que marquait bien la façon scolaire de les présenter: *P. En effet... Donc P.* On part de P et on arrive à P .

Mais une démonstration n'est pas une preuve, on *démontre une proposition* mais on *prouve quelque chose à quelqu'un* et cela va tout changer, dans la mesure où il devient indispensable d'en appeler à ce quelqu'un. Cela se fera à l'aide d'un discours. Certes, l'activité de celui qui devient maintenant un interlocuteur est orientée par l'énonciateur. Il n'en demeure pas moins que son activité propre est nécessaire au discours et qu'elle est rendue possible par l'usage de *notions* en lieu et place de celui de *concepts*. Une notion se caractérise, comme je l'ai dit, par ceci qu'elle reste liée aux référents que désignent les signes-mots de sorte que, comme le disait Charles S. Peirce pour une fois en français, il faut « concevoir d'une façon nouvelle le raisonnement comme une opération qui [doit] se faire les yeux ouverts en maniant des objets réels » (*op. cit.*, p. 270). Je parlerai quant à moi d'*inférence* et non plus de déduction. Il s'ensuit

qu'une inférence est *contextuelle*, qu'elle en appelle aux *préconstruits culturels* partagés par les interlocuteurs, qu'elle établit un lien entre des contenus de pensée et qu'elle introduit des aspects nouveaux au sein de la situation. Ainsi, si je vois un ami déjeuner seul au restaurant, je peux *déduire* qu'il est en train de prendre un repas (« déjeuner » = prendre le repas de midi), mais je ne peux qu'*inférer* que sa femme est en voyage. Cela va dépendre tout à la fois de certains préconstruits idéologiques du genre « la femme au foyer », et de ce que je sais de mon ami, de son foyer, de ses façons de vivre, etc.

Par ailleurs, ce qui vient de servir de point de départ à mon inférence, savoir la présence de mon ami au restaurant, je l'ai vu, « de mes yeux vu » et je n'en doute pas. Les choses se compliquent lorsque c'est une schématisation qui fournit les bases de l'inférence. Elle propose bien au destinataire des relations entre des *objets*, mais elle doit encore les faire passer pour des faits vrais.

La vraisemblance

Il est très remarquable qu'il est impossible d'énoncer *P* sans laisser entendre que *P* est le cas, mais le laisser entendre ne suffit pas, encore faut-il que le destinataire n'en doute pas. C'est ici que l'image de l'énonciateur va jouer un rôle-clé : « Bien sûr que c'est vrai. C'est moi qui vous le dis ». C'est un lieu commun de la rhétorique que de s'appuyer sur l'image du locuteur et sur l'autorité qu'il se donne en parlant. Il peut arriver cependant que, par modestie (rarement) ou par stratégie, il estime bon de se réfugier derrière quelqu'un de plus crédible que lui. C'est ce que j'ai appelé *l'effet parapluie* : Aristote tout un temps y a servi, Marx plus tard, les « scientifiques » toujours (plus souvent américains que portoricains d'ailleurs) et, par pudeur je n'insiste pas sur les notes en bas de page qui agrémentent nos publications.

L'autorité des autres peut encore paraître insuffisante à gagner la conviction et il est souvent nécessaire de mobiliser plus directement l'activité du destinataire en lui fournissant des *états* de diverses sortes. Il s'agit de l'amener à sortir de son doute par les inférences qu'il produira lui-même en prenant appui sur des données qu'il ne remet pas en cause. Cela peut se faire aussi bien à partir de notions reçues qu'à partir de situations d'ensemble. Il s'agit alors de se servir d'exemples concrets ou d'analogies qui permettent, comme le notait Diderot, « la comparaison des choses qui ont été ou sont pour en conclure celles qui seront »³, tout au moins dans l'esprit de l'interlocuteur.

Mais il y a plus. Pour être convaincante une schématisation doit paraître vraisemblable à celui qui la reconstruit, elle ne doit présenter à ses yeux ni non-cohérence, ni incohérence. J'appelle *non-cohérence* l'existence d'un hiatus au sein des représentations que le destinataire se fait de la situation. Dans ce cas, il convient d'introduire quelque élément nouveau propre à combler la lacune, cause ou raison, bref il faut expliquer les choses. On me dit que le TGV a eu vingt minutes de retard et je le crois ; mais cela cadre si mal avec la haute estime dans laquelle je tiens la SNCF que le fait me semble invraisemblable ; les chutes de neige, jusqu'ici absentes de la schématisation, vont rétablir une certaine cohérence (notons en passant que c'est ce même besoin de saisir le pourquoi et le comment qui permet de comprendre pourquoi le récit joue un rôle aussi important dans les argumentations de tous les jours et même dans celles qui se veulent scientifiques). J'appelle *incohérence* l'existence, non d'un simple hiatus, mais celle d'une contradiction, à condition de distinguer ce qui peut éventuellement relever de la contradiction logique et ce qui est relatif à la pensée commune.

3. Diderot, *Éléments de psychologie*, t. 13, p. 789.

Aristote avait clairement souligné en effet que ce qui est de l'ordre de la contradiction au sens logique fort est de nature atemporelle, que ce soit d'un point de vue substantiel, « il est impossible que le même attribut appartienne et n'appartienne pas *en même temps* au même sujet » (Aristote, *Métaphysique*, 1005b), d'un point de vue propositionnel, « il est impossible d'affirmer et de nier en même temps un prédicat d'un sujet » (*Secondes Analytiques* 77a) ou d'un point de vue psychologique, « il n'est pas possible de concevoir *jamais* que la même chose est et n'est pas » (*Métaphysique*, 1005b). Mais le discours, lui, se déroule dans le temps et il s'ensuit que, dans une interlocution, il est toujours possible de « lever les contradictions », comme on dit. Il suffit de procéder à des modifications qui portent sur les *objets de discours*. Dans *La consultation*⁴, le docteur Norbert Bensaid, qui défendait l'IVG, refusait que son désir de l'avortement libre soit contradictoire avec son respect absolu de la vie: c'est, disait-il, que l'avortement n'est pas une interruption de vie, c'est un remède à un retard de règles. Et le rôle d'un médecin...

Au moment où quelqu'un n'a plus rien à objecter à ce qui lui est proposé, au moment donc où il a accepté ce qui lui est dit comme des faits et que ces faits n'entraînent ni incohérence ni non-cohérence dans ses représentations, alors on peut considérer qu'il est convaincu. Mais pas nécessairement persuadé. Je suis quant à moi convaincu, sinon que « Fumer, c'est tuer », tout au moins que « Fumer est dangereux pour la santé ». Je ne vois rien à objecter aux statistiques, même si elles sont *ad hoc*, et aucune non-cohérence n'apparaît dans mes représentations. *Eppure*, je fume. C'est que le degré zéro de risque ne fait pas partie de mes *valeurs* et ce sont elles qui doivent intervenir pour conduire à la persuasion.

4. 1975, Paris, Mercure de France.

L'éclairage

Le psychisme humain fonctionne à plusieurs niveaux, somato-instinctif, émotivo-affectif et intellectuel⁵. Dans nos activités de tous les jours, les sentiments importent autant que la raison et une argumentation ne peut se contenter de s'adresser à la seule intelligence, elle doit encore *émouvoir*. Il ne suffit pas pour émouvoir de communiquer des idées donc de faire savoir, encore faut-il *faire voir*, ce qui se réalise par l'usage des figures du discours. Dans *La rhétorique ou l'art de parler*, Bernard Lamy disait déjà d'elles qu'elles « sont propres à *exciter les passions* ». C'est la vision des choses qui émeut et met la volonté en branle, le *pathos* s'ajoute au *logos*. Les objets du discours doivent être *éclairés*, ce qui revient à mettre en évidence quelques-unes de leurs facettes et à en occulter d'autres et tout éclairage colore ce qu'il illumine, ce qui découle du fait qu'il se sert des préconstruits culturels qui ne sont jamais neutres. Chacun d'eux se situe sur un axe euphorique-dysphorique qui appartient au destinataire.

Je vais illustrer la chose par un exemple, celui de l'objet *Conseil constitutionnel*. Il est défini par l'article 56 de la Constitution du 4 octobre 1958 comme un corps constitué de membres de droit et à vie (les anciens présidents de la République) et de neuf membres nommés pour neuf ans par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat (trois membres chacun). L'éditorial du journal *l'Humanité* du jeudi 21 juillet 1988 désignait l'objet par « ce machin », « un aréopage de notables fourbus », « cette institution pétainiste », des « spécialistes de la langue de béton » et quelques autres termes qui avaient tous

5. P. Marchais, *Permanence et relativité du trouble psychique*, Paris, Privat, 1986.

pour but d'*éclairer* le référent d'une certaine manière. Figures mises à part, on voit bien qu'il n'est pas question de communiquer des faits : Philippe Pétain par exemple avait été jugé en avril 1945 et il y avait belle lurette qu'il n'était plus chef de l'État. Le seul objectif était de colorer l'objet de façon à persuader les lecteurs de l'*Humanité* de l'inanité du *Conseil*.

Ce sur quoi je veux insister, c'est que l'éclairage est proposé par l'énonciateur qui a pris en charge les déterminations, ici l'éditorialiste (Claude Cabanes), et que la couleur dépend de l'image qu'il a su donner de lui. Lorsque Jésus-Christ dit « Laissez venir à moi les petits enfants », il naît un sentiment de confiance. Le même propos dans la bouche de l'ogre (si je puis dire) suscite un tout autre sentiment. C'est que tout éclairage renvoie à des valeurs qui, si elles ne sont pas, comme l'est le bon sens aux yeux de Descartes, également partagées, elles le sont par les membres de certains groupes sociaux.

Il s'ensuit qu'une argumentation ne persuade pas par elle-même, mais qu'elle conduit le destinataire à *se* persuader lui-même.

Jean-Blaise GRIZE
Université de Neuchâtel

Références bibliographiques

Aristote, *Métaphysique*.

Aristote, *Secondes Analytiques*.

Borel, M.-J., Grize, J.-B. et Miéville, D., 1992, *Essai de logique naturelle*, Berne, Peter Lang.

Diderot, D., 1969-1972, *Œuvres complètes*, Paris, Club Français du Livre.

Grize, J.-B., 1969, 1971, 1973, *Logique moderne* I, II, III, Paris, Gauthier-Villars et Mouton.

Grize, J.-B., 1981, « L'argumentation : explication ou séduction », in *L'argumentation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 29-40.

Grize, J.-B., 1982, *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.

Grize, J.-B., 1990, *Logique et langage*, Paris, Ophrys.

Grize, J.-B., 1996, *Logique naturelle et communication*, Paris, Presses Universitaires de France.

Grize, J.-B., 2002, « Les deux faces de l'argumentation », in Fornel, M. de et Passeron, J.-C. (éds), *L'argumentation, preuve et persuasion*, Paris, éditions de l'EHESS, p. 13-27.

Grize, J.-B., et Piérait-Le Bonniec, G., 1983, *La contradiction*, Paris, Presses Universitaires de France.

Lamy, B., 1715, *La rhétorique ou l'art de parler*.

Peirce, C. S., 1984 [1878], « Comment se fixe la croyance », in Peirce, C. S., *Textes anticartésiens*, présentation et traduction de J. Chenu, Paris, Aubier, p.266-286.

Vignaux, G., 1976, *L'argumentation*, Genève, Droz.

Une vue synoptique de l'approche pragma-dialectique*

LA THÉORIE pragma-dialectique de l'argumentation associe une *conception dialectique* de la rationalité¹ argumentative à une *approche pragmatique* des procédés du discours argumentatif. La conception dialectique de la rationalité argumentative s'inspire de rationalistes critiques et d'autres philosophes analytiques, tels que Karl Popper, Hans Albert et Arne Naess, ainsi que de logiciens élaborant une dialectique formelle, comme Charles Hamblin, Paul Lorenzen *cum suis*, Else M. Barth et Erik C.W. Krabbe. Elle est explicitée dans le modèle pragma-dialectique idéal de la *discussion critique*. Dans ce modèle, le discours argumentatif est considéré comme un discours destiné à résoudre un conflit d'opinions grâce à l'évaluation de l'acceptabilité des positions en jeu, évaluation qui

* Texte traduit par Marianne Doury et revu par les auteurs.

1. [Note de la traductrice]: Le terme de *rationalité* utilisé dans cet article traduit le terme anglais de *reasonableness*, qui renvoie au caractère *raisonnable* – et non rationnel – de l'argumentation, et est donc moins fort que *rationality*. Le français ne proposant pas d'équivalent, on conservera le terme de *rationalité*, choisi par Plantin *et al.* dans la traduction de l'ouvrage de R. Grootendorst et F. van Eemeren, *La nouvelle dialectique*, Paris, Kimé, 1996.

repose sur des critères dont la validité doit être admise intersubjectivement, et dépend de leur capacité à résoudre un problème déterminé². L'approche pragmatique, qui voit les procédés argumentatifs comme des actes de langage produits au cours d'un échange discursif, est fermement ancrée dans la philosophie de la communication verbale de John L. Austin et John R. Searle, la théorie de la rationalité conversationnelle de H. Paul Grice, et d'autres études de la communication verbale menées par divers analystes du discours et de la conversation. Cette approche considère les procédés utilisés aux différentes étapes du processus de résolution d'un désaccord comme des actes de langage tels que prendre position, mettre en doute une position, avancer des arguments en faveur d'une position, et décider de l'issue d'une discussion.³

2. La notion de *validité relative à la capacité de résoudre un problème déterminé*, ainsi que la notion de *validité intersubjective*, qui s'inspirent des propositions de Crawshaw-Williams, sont présentées par Barth et Krabbe (1982). La validité relative à la capacité de résoudre un problème déterminé renvoie à l'estimation de l'adéquation de certains outils théoriques à la réalisation d'un objectif donné. La validité intersubjective dépend de l'acceptabilité de ces critères aux yeux de ceux qui sont censés les mettre en œuvre. Dans van Eemeren et Grootendorst (1988a, 1988b, 1992), on trouve une réflexion sur la validité des normes pragma-dialectiques en fonction du problème traité. La validité intersubjective de ces normes fait l'objet d'une approche empirique à travers une série de tests expérimentaux, par exemple dans van Eemeren, Meuffels et Verburg (2000).

3. Dans cette courte description du développement de la pragma-dialectique, on ne discutera pas des publications qui étaient originellement destinées à une présentation générale de la discipline, comme *Fundamentals of Argumentation Theory* (van Eemeren *et al.*, 1996), *Argumentation: Analysis, Evaluation, Presentation* (van Eemeren, Grootendorst et Snoeck Henkemans, 2002) et *Crucial Concepts in Argumentation Theory* (van Eemeren [éd.], 2001).

Le développement de la pragma-dialectique

Ensemble, Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst ont fondé la théorie pragma-dialectique de l'argumentation. Dans les années 1970 et au début des années 1980, les postulats méta-théoriques, qui posent que l'argumentation doit être vue comme un phénomène *fonctionnel, exprimable, social et dialectique*, ont été mis en place. En premier lieu, l'argumentation ne doit pas être étudiée comme étant constituée d'inférences logiques, d'attitudes psychologiques ou de croyances, mais comme un ensemble complexe d'actes (de nature verbale, mais parfois aussi non verbale) remplissant une fonction spécifique dans une situation de communication donnée. En deuxième lieu, plutôt que spéculer sur les motivations internes des individus, ou sur leur inclination à prendre telle position plutôt que telle autre, la pragma-dialectique se focalise sur la façon dont les argumentateurs se trouvent engagés par les positions qu'ils prennent publiquement *via* des actes de langage argumentatifs, et sur les conséquences de tels engagements sur le processus argumentatif. En troisième lieu, on considère que les actes de langage ne sont pas accomplis dans un « désert social », mais entre deux parties (ou plus) afin de résoudre une divergence d'opinions. Enfin, la pragma-dialectique propose d'aller au-delà d'une approche purement descriptive de l'argumentation, en cherchant à spécifier les normes auxquelles font appel les argumentateurs raisonnables ; ces derniers acceptent les contraintes qui y sont liées lorsqu'ils s'engagent dans une procédure réglée de résolution du désaccord, procédure basée sur une confrontation et une évaluation des arguments en présence.

Van Eemeren et Grootendorst ont présenté les fondements de leur théorie pragma-dialectique de l'argumentation pour la première fois en anglais dans *Speech Acts in Argumentative Discussions* (1984), ouvrage fondateur présentant une forte orientation philo-

sophique et théorique. La discussion critique y est envisagée d'un point de vue analytique et peut être décomposée en quatre étapes :

- au cours de *l'étape de la confrontation* se manifeste une divergence d'opinions ;

- *l'étape d'ouverture* est le moment où sont établis les points de départ (procéduraux et factuels) de la discussion critique ;

- au cours de *l'étape argumentative*, les positions sont étayées argumentativement, et les arguments avancés en défense d'une position sont à leur tour contestés ;

- la discussion critique s'achève sur une *étape de conclusion*, au cours de laquelle il s'agit de déterminer les résultats de la discussion.

Afin de satisfaire aux conditions dialectiques de rationalité, les actes de langage accomplis dans le discours doivent être en accord avec les règles de la discussion critique dans chacune des quatre étapes. Ces règles vont de l'interdiction d'empêcher l'interlocuteur d'exprimer sa position (étape de confrontation) à l'interdiction de généraliser le résultat de la discussion (étape de conclusion). Tout « coup » argumentatif accompli en violation de ces règles doit être vu comme une entrave à la réalisation de l'objectif critique de la discussion, et peut alors, dans ce sens, être considéré comme *fallacieux*.

Cette approche des *paralogismes* a été proposée comme une alternative au traitement standard des paralogismes, si sévèrement critiqué par C. Hamblin au début des années 1970, et a été développée dans *Argumentation, Communication, and Fallacies* (van Eemeren et Grootendorst, 1992). En rupture avec la position prévalente jusqu'à C. Hamblin, position consistant à considérer les paralogismes comme des arguments qui semblent valides sans l'être, les paralogismes y sont définis comme des procédés argumentatifs qui constituent une violation spécifique d'une des règles de la discussion critique, à une étape donnée de la discussion.

À la norme unique de validité logique est ainsi substitué un ensemble de normes auxquelles le discours argumentatif doit se plier: c'est sur ces normes que reposent les règles de la discussion critique. Une telle approche permet de caractériser bien des paralogismes traditionnels avec davantage de clarté et de cohérence, et d'identifier de « nouveaux » paralogismes jusqu'alors ignorés.

Afin d'expliquer comment les paralogismes peuvent être détectés dans les pratiques argumentatives, la pragma-dialectique a posé les bases d'une analyse du discours argumentatif, faisant appel à des concepts comme les prémisses implicites, la structure argumentative et les types d'arguments. Dans *Argumentation, Communication, and Fallacies*, chacun de ces concepts est défini dans cette perspective. F. van Eemeren et R. Grootendorst ont proposé de traiter la question de l'identification des prémisses implicites en distinguant deux niveaux d'analyse: l'analyse du *minimum logique* consiste à reconstruire une prémisse de façon à rendre une argumentation compatible avec les contraintes d'un raisonnement logiquement valide; l'analyse du *maximum pragmatique* consiste à spécifier ou à généraliser la portée d'une prémisse de façon à satisfaire la maxime de quantité de H.P. Grice.

Les structures subordonnées, coordonnées ou multiples qui caractérisent les argumentations complexes sont définies comme des réponses différentes aux questions critiques auxquelles un argumentateur peut être confronté (directement ou par anticipation) lorsqu'il cherche à défendre une position devant un opposant. Ces questions critiques sont propres à un type d'argument particulier, *i.e.* au type de relation qui permet de passer de l'argument à la conclusion, relation qui peut être de nature causale, symptomatique ou analogique.

L'objet de *Argumentation, Communication, and Fallacies* est essentiellement théorique, mais l'ouvrage a également une portée analytique et pratique. La composante analytique de la pragma-dialectique est davantage développée dans *Reconstructing Argumentative Discourse* (van Eemeren, Grootendorst, Jackson et Jacobs, 1993). Cette étude, qui relève de la pragmatique normative, articule d'une part les réflexions de F. van Eemeren et R. Grootendorst sur la dimension normative et dialectique du discours argumentatif vu comme une discussion critique, et d'autre part, l'approche descriptive et empirique développée depuis des années par Sally Jackson et Scott Jacobs, dans un ensemble d'articles consacrés à l'argumentation dans les conversations (1980; Jacobs et Jackson, 1981, 1982, 1983). *Reconstructing Argumentative Discourse* expose les implications théoriques d'une analyse pragma-dialectique de l'argumentation, qui propose de reconstruire le discours argumentatif sur le modèle d'une discussion critique et met en parallèle la normativité critique et les autres types de rationalité (spontanée ou non) à l'œuvre dans les pratiques argumentatives. Cet ouvrage propose également des outils d'analyse permettant d'accomplir cette tâche, à travers des opérations d'effacement, d'addition, de permutation et de substitution par lesquelles :

- les éléments du discours qui ne participent pas directement à la résolution du conflit d'opinions (comme les remarques sans rapport avec la discussion en cours) sont éliminés ;
- les éléments nécessaires, mais absents du discours, comme les prémisses implicites ou indirectes et les « positions virtuelles », sont intégrés ;
- lorsque cela est nécessaire, l'ordre du discours est recomposé suivant une progression orientée vers la résolution du différend ;
- enfin, l'expression verbale des procédés qui remplissent une même fonction argumentative est uniformisée.

Les quatre auteurs de *Reconstructing Argumentative Discourse* partageaient dès le départ d'importants postulats, notamment en ce qui concerne l'extension des réflexions de Searle et de Grice à l'analyse du discours argumentatif. Au-delà de ces convergences, la rencontre des points de vue a ouvert de nouvelles perspectives pour l'articulation des démarches descriptive et normative. *Reconstructing Argumentative Discourse* montre, entre autres choses, que certaines argumentations attestées qui, à première vue, semblent tout à fait fantaisistes peuvent s'avérer raisonnables après examen – ou, du moins, peuvent être considérées comme raisonnables pour peu qu'on tienne compte du fait que l'échange considéré ne remplit pas certaines conditions préliminaires, d'ordre plus général, nécessaires à la conduite d'une discussion critique.

On peut penser par exemple à l'analyse que propose S. Jacobs (1982) des témoignages et des harangues des prédicateurs et des spectateurs sur un campus universitaire américain. Des résultats convergents sont tirés de l'analyse de courriers des lecteurs, et, davantage encore, d'interactions dans le cadre de dispositifs de résolution de conflit faisant appel à un tiers médiateur. La publication d'un ouvrage collectif plus récent confirme l'intérêt d'une approche de l'argumentation intégrant les dimensions normative et descriptive (van Eemeren, Grootendorst, Jackson et Jacobs, 1997).

A Systematic Theory of Argumentation (van Eemeren et Grootendorst, 2004) propose une synthèse des principaux résultats obtenus au cours de près de trente années de recherche commune sur l'argumentation, et présente les cinq composantes du programme de recherche pragma-dialectique, des composantes philosophique et théorique aux composantes empirique, analytique et pratique. Cet ouvrage insiste sur le fait qu'une meilleure maîtrise des techniques argumentatives – qui constitue l'aboutissement de toute étude de

l'argumentation – doit nécessairement reposer sur une conception de la rationalité qui soit philosophiquement motivée, et qui soit intégrée à un modèle théorique de l'argumentation rationnelle. Cela suppose aussi une meilleure appréhension empirique des argumentations telles qu'elles se présentent au quotidien. L'amélioration de la pratique argumentative demande enfin l'élaboration d'outils d'analyse permettant une reconstruction méthodique du discours argumentatif afin de combler le fossé qui sépare théorie et pratique.

Réconcilier les perspectives dialectique et rhétorique

Depuis environ cinq ans, nous avons amorcé un nouveau développement: l'intégration des réflexions issues de la rhétorique classique et moderne à la théorie pragma-dialectique, et plus particulièrement, à sa méthode d'analyse et d'évaluation (van Eemeren et Houtlosser, 1998). Dans la théorie grecque de l'argumentation, la différence entre dialectique et rhétorique est avant tout le reflet d'une division du travail. Historiquement, ces disciplines se sont par la suite développées séparément. Dans la tradition latine, la rhétorique, intégrant partiellement la réflexion dialectique, était dominante et son influence s'est fait sentir des siècles durant. À la fin du Moyen Âge, la dialectique est revenue sur le devant de la scène, et a repris certains éléments de la réflexion rhétorique, comme la question de l'agencement du discours oratoire (*dispositio*). Ces évolutions ont fait l'objet d'études systématiques et documentées, mais rarement sous l'angle de la théorie de l'argumentation.

Selon l'ouvrage de Stephen Toulmin, *Return to Reason* (2001), la division entre dialectique et rhétorique est devenue idéologique

après la révolution scientifique du XVII^e siècle, et a débouché sur la constitution de deux paradigmes indépendants et considérés comme incompatibles. Avec le développement de la formalisation de la logique au XIX^e siècle, la dialectique est passée aux mains des représentants des sciences exactes ; perçue comme une partie de la logique, elle a perdu en visibilité. Aujourd'hui, la rhétorique est devenue un objet d'étude pour les étudiants en sciences humaines intéressés par la communication, l'analyse du discours et la littérature.

À partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, les études en argumentation, qu'elles soient d'inspiration rhétorique ou dialectique, ont connu un regain de vigueur remarquable. On peut cependant regretter la persistance d'un gouffre considérable entre les approches conceptuelles des tenants de l'approche dialectique et ceux de l'approche rhétorique, gouffre qui compromet une compréhension mutuelle, et ce, malgré une tendance à l'atténuation des divergences. En réalité, jusqu'à récemment, les rhétoriciens ignoraient largement les résultats des recherches dialectiques, et réciproquement.⁴

Afin de remédier à cette séparation entre dialectique et rhétorique, nous avons tenté de développer une base conceptuelle et théorique susceptible d'associer systématiquement les analyses rhétorique et dialectique. Nous avons ainsi montré que ces deux approches, contrairement à l'idée communément admise, sont loin d'être incompatibles, et qu'elles peuvent même être complémentaires

4. Le recueil d'articles publié sous le titre *Dialectic and Rhetoric* (van Eemeren et Houtlosser [éds], 2002) peut être vu comme une tentative pour favoriser un rapprochement entre dialectique et rhétorique. Il rend compte de quelques-uns des principaux problèmes rencontrés par qui veut procéder à un tel rapprochement, et il illustre également différents angles sous lesquels ce rapprochement peut être envisagé, ainsi que quelques-unes des formes qu'il peut prendre.

(van Eemeren et Houtlosser, 1998, 1999, 2000a, 2000b, 2002)⁵. L'articulation des analyses rhétorique et dialectique que nous proposons revient à intégrer systématiquement les considérations d'ordre rhétorique dans un cadre théorique dialectique. Dans un discours argumentatif, qu'il soit oral ou écrit, les argumentateurs n'ont généralement pas pour unique objectif de mener une discussion de façon raisonnable; ils cherchent souvent aussi à remporter la discussion – autrement dit, à faire triompher leur position. On considérera que les stratégies rhétoriques menées par les locuteurs pour imposer leur point de vue sont indissociables de leurs efforts pour satisfaire leur aspiration dialectique à résoudre le conflit d'opinion dans le respect des règles de la discussion critique.

En pratique, les parties en présence sont soucieuses d'atteindre le meilleur résultat rhétorique possible à une étape donnée du processus de résolution du désaccord, qu'il s'agisse de l'étape de confrontation, de l'étape d'ouverture, de l'étape argumentative ou de l'étape de conclusion. Elles ne renoncent pas pour autant à l'objectif dialectique propre à cette étape, en sorte que l'objectif dialectique de chacune des quatre étapes du processus de résolution peut être associé à son pendant rhétorique.

Afin de concilier ces deux objectifs (dialectique et rhétorique), qui peuvent parfois jouer l'un contre l'autre, les argumentateurs peuvent procéder à ce que nous avons appelé des *ajustements stratégiques* [*strategic manoeuvring*]. Ces ajustements stratégiques visent

5. Dans cette perspective renouvelée, la pragma-dialectique, telle qu'elle a été développée au départ par F. van Eemeren et R. Grootendorst (1984, 1992, 2004), peut être vue comme une tentative pour élaborer une approche dialectique de l'argumentation susceptible de prendre en compte les aspects rhétoriques de la réalité argumentative par l'application d'une approche pragmatique au discours argumentatif.

à atténuer la tension qui peut naître de la poursuite simultanée de ces deux objectifs. Les ajustements stratégiques peuvent concerner différents niveaux d'une argumentation. Les procédés de base de l'ajustement stratégique consistent selon nous à opérer une sélection judicieuse parmi les éléments de discussion disponibles à une certaine étape de la dispute, à adapter au mieux sa contribution aux attentes de l'auditoire, et à choisir la formulation la plus efficace. Lorsque les choix faits à ces différents niveaux se traduisent par une suite organisée de procédés argumentatifs, cela revient à conduire une stratégie argumentative à part entière. La qualité des ajustements stratégiques dépendra toujours en dernier lieu des contraintes imposées par la situation dialectique et par l'auditoire visé par l'argumentation.

On peut trouver un bon exemple d'ajustement stratégique impliquant les trois niveaux que nous avons distingués dans la figure que les rhétoriciens appellent *conciliatio* (van Eemeren et Houtlosser, 1999). La figure de la *conciliatio* consiste, pour le proposant, à reprendre un argument avancé par l'opposant pour l'utiliser à l'appui de son propre point de vue. En termes d'ajustement stratégique, la *conciliatio* revient, pour l'argumentateur, à choisir parmi les ressources argumentatives disponibles, celle qui sera à la fois adaptée à ses propres objectifs et conforme aux points de départ admis par l'adversaire. De surcroît, si la *conciliatio* est utilisée comme ajustement stratégique, elle prendra une forme (une question rhétorique, par exemple) susceptible de rendre manifeste le fait que l'argument que le proposant s'apprête à utiliser fait partie des propositions admises par l'opposant. Du fait que l'accord de l'opposant est donné par avance, ce type d'ajustement stratégique peut avoir une certaine force rhétorique, tout en restant éminemment dialectique puisqu'il procède *ex concessis*.

Une analyse pragma-dialectique tire au moins trois avantages à utiliser cette conception de l'ajustement stratégique dans la reconstruction du discours argumentatif. Elle offre une meilleure approche des aspects rhétoriques du discours, et permet ainsi de mieux saisir l'ensemble de ce qu'on peut appeler la réalité argumentative. Par une compréhension plus rigoureuse et subtile du principe qui sous-tend les occurrences spécifiques des divers procédés mobilisés dans le discours argumentatif, l'analyse gagne en profondeur. Enfin – et ce n'est pas son moindre intérêt – l'articulation des deux dimensions, rhétorique et dialectique, permet de fonder plus clairement l'analyse elle-même.

Les limites dialectiques des choix rhétoriques dans l'ajustement stratégique

Dans le discours argumentatif, l'ajustement stratégique, qui vise à maintenir l'équilibre entre les objectifs dialectique et rhétorique, montre que ces deux objectifs peuvent être poursuivis simultanément. Il peut cependant y avoir des tensions, voire des incompatibilités, entre eux. C'est ce qui explique que puissent se produire, dans de nombreux exemples de discours argumentatifs attestés, des dérapages de l'ajustement stratégique, qui sont, dans une large mesure, assimilables aux pratiques argumentatives traditionnellement qualifiées de paralogismes. Distinguer un discours argumentatif valide d'un discours argumentatif fallacieux est un des problèmes centraux dans l'étude de l'argumentation. Selon nous, il ne peut être tout à fait résolu ni dans une perspective purement logico-dialectique ni dans une perspective exclusivement pragmatico-rhétorique.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de distinguer les procédés argumentatifs que l'on peut considérer comme raisonnables des procédés qui ne le sont pas. En pragma-dialectique, cette distinction est assurée par l'explicitation de l'idéal critique de rationalité, idéal fondé sur un ensemble défini de règles fonctionnelles qui gouvernent les discours argumentatifs visant à résoudre un conflit d'opinions quant à l'acceptabilité d'une position. On considère qu'un procédé argumentatif est valide s'il respecte les règles qui s'appliquent à une étape donnée de la discussion critique ; un argument est tenu pour fallacieux s'il viole une de ces règles et compromet la résolution de la dispute. Distinguer entre argumentation valide et argumentation fallacieuse revient ainsi à déterminer si une règle pragma-dialectique de la discussion critique a ou n'a pas été transgressée. Quoi qu'il en soit, pour pouvoir déterminer systématiquement, à toute étape de la résolution, si certains procédés argumentatifs sont ou non fallacieux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des critères clairs pour décider quand, précisément, un procédé discursif enfreint une règle particulière à une étape donnée de la discussion. La détermination de ces critères rencontre des problèmes considérables. Nous estimons que notre conception de l'ajustement stratégique peut être d'une grande aide dans cette entreprise.

L'ajustement stratégique doit atténuer la tension potentielle, dans le discours argumentatif, entre les deux extrémités que constituent une argumentation parfaitement rationnelle et une argumentation visant simplement à faire triompher une position. Si ces deux objectifs sont bien présents dans tout discours argumentatif, l'observation montre que bien souvent, ils ne sont pas en parfait équilibre. Ainsi, un locuteur peut par exemple négliger la dimension persuasive de peur d'être (perçu comme) déraisonnable. Il peut, à l'inverse, mettre entre parenthèses son aspiration à un

idéal critique et ne se préoccuper que de gagner l'adversaire à sa cause. Négliger la dimension persuasive peut conduire à de mauvais choix stratégiques – ou même à de véritables « bévues » [*blunder*], pour reprendre les termes de D.N. Walton et E.C.W. Krabbe (1995). De tels procédés nuisent à l'argumentateur et non à son adversaire, et ne sont donc pas condamnables comme fallacieux. Dans le deuxième cas de figure – une partie abandonne son ambition de participer à un échange argumentatif raisonnable au profit de l'unique objectif de persuader l'autre partie – l'ajustement stratégique peut « dérafer », et on peut alors à juste titre le qualifier de fallacieux, dans la mesure où il s'exerce aux dépens de l'interlocuteur. Dans cette perspective, tout dérapage de l'ajustement stratégique est fallacieux et, en principe, tout paralogisme peut être vu comme le fruit d'un dérapage de l'ajustement stratégique.

Concevoir les paralogismes comme des dérapages de l'ajustement stratégique peut contribuer à expliquer pourquoi il est si difficile d'établir des critères généraux et bien tranchés permettant de repérer tout agissement argumentatif fallacieux. Cette conception des paralogismes rend compte du fait qu'il n'existe aucune considération *a priori* permettant à l'analyste de prédire précisément quand un type particulier d'ajustement stratégique va dériver et devenir fallacieux. Toute mise en œuvre d'un ajustement stratégique peut mobiliser tout un continuum d'agissements valides et fallacieux. La ligne de démarcation entre les deux ne peut parfois être fixée que contextuellement. Pourtant, le fait qu'on ne puisse produire aucun critère *a priori* pour opposer les ajustements stratégiques fallacieux à ceux qui ne le sont pas ne signifie ni que les accusations de paralogisme sont, en dernier ressort, toujours *ad hoc*, ni qu'il doit toujours y avoir une zone d'incertitude. Il est sûrement possible d'identifier différents types d'ajustements stratégiques, de déterminer leurs

conditions de validité, et de voir en quoi certaines infractions à ces conditions de validité constituent des violations spécifiques des règles s'appliquant à une étape donnée de la discussion critique. De telles analyses permettront de mieux comprendre comment des dérapages de l'ajustement stratégique peuvent mener à certaines sortes de paralogismes.

De notre point de vue, les dérapages de l'ajustement stratégique ne sont possibles que parce qu'il existe des formes valides d'ajustement stratégique. Dans la mesure où, en pratique, il y a un continuum entre les formes valides et fallacieuses d'ajustement stratégique, et parce qu'il n'est pas toujours possible de déterminer par avance le point de démarcation entre les deux, notre conception de l'ajustement stratégique explique pourquoi les paralogismes ne sont pas d'ordinaire immédiatement décelables par les locuteurs. Une partie qui commet un paralogisme fera, dans le même temps, de son mieux pour afficher son attachement aux règles de la discussion critique. Dans le discours argumentatif quotidien, chaque argumentateur s'attend d'ordinaire à ce que son partenaire aspire à une forme de rationalité, et agisse en conséquence, quel que soit par ailleurs son désir de faire triompher sa propre position. Ainsi, à tout procédé, dans une discussion, s'attache une assomption de rationalité (voir aussi Jackson dans Eemeren *et al.* [éds], 1995). Cette assomption vaut même lorsque l'ajustement stratégique prend une forme qui viole une règle de discussion, et qui donc est fallacieuse. En reprenant la définition qu'Aristote propose des paralogismes (définition citée par Hamblin, 1970: 12), on peut dire que l'ajustement stratégique « semble » alors toujours respecter les règles de la discussion critique, bien qu'en fait, ce ne soit pas le cas. Si une règle est violée délibérément, la partie qui commet cette violation a même tout intérêt à insister sur le fait qu'elle adhère toujours à un

idéal de rationalité. En effet, un argumentateur soupçonné d'avoir tourné le dos à un tel idéal verrait l'efficacité de son discours gravement compromise. Si la violation est involontaire, parce qu'elle est le fruit d'une erreur, elle reste un paralogisme au sens pragma-dialectique du terme : bien que le procédé incriminé puisse sembler rhétoriquement efficace et dialectiquement acceptable aux yeux de son utilisateur, il n'est en fait pas raisonnable. De telles infractions involontaires restent, bien sûr, toujours amendables : dès lors que l'autre partie fait état de ce qu'une atteinte à la rationalité a été commise, cette atteinte peut être immédiatement réparée.

Les critères définissant l'ajustement fallacieux peuvent être déterminés de façon plus complète et systématique dès lors qu'on peut s'appuyer sur une classification motivée des divers types d'ajustement stratégique, ainsi que sur la spécification de leurs conditions de validité. Une telle classification des types d'ajustement stratégique doit reposer sur l'identification méthodique des objectifs, critiques et persuasifs, que les parties engagées dans la dispute sont susceptibles de poursuivre aux différentes étapes d'une interaction argumentative. De notre point de vue, le modèle pragma-dialectique de la discussion critique constitue un bon point de départ pour identifier ses objectifs. Bien que le modèle ne spécifie que les objectifs critiques des parties au cours des quatre étapes de la résolution d'une divergence d'opinions, chacun de ces objectifs dialectiques, ainsi que nous l'avons défendu plus haut, a son répondant rhétorique. Cela signifie que les deux parties peuvent exploiter tout l'espace restant et tenter d'atteindre chacun de leurs objectifs critiques en fonction de leur intention persuasive, et de déterminer ainsi le « coup » argumentatif susceptible de servir au mieux leurs intérêts. À l'étape de confrontation d'une discussion critique, par

exemple, l'objectif dialectique des deux parties est d'arriver à une définition claire des points sur lesquels les parties sont en désaccord, et des positions qu'elles endossent. Toute partie engagée dans la discussion peut chercher à « façonner » ces éléments sous la forme qui lui semble la plus favorable. Bien entendu, de tels objectifs, locaux et pertinents pour une étape donnée, doivent être spécifiés afin de permettre une meilleure appréhension des types d'ajustement stratégique appropriés à l'étape de confrontation. Pour l'heure, ces observations devraient suffire à montrer que l'ajustement stratégique constitue un moyen, pour les locuteurs, à cette étape précise de la dispute, de maintenir un équilibre entre une définition rigoureuse des points de désaccord, et une interprétation de la dispute favorable à l'une des deux parties. De la sorte, nous avons identifié de façon exemplaire un type général d'ajustement stratégique. Il devient alors possible de déterminer plus précisément les conditions de validité de ce type d'ajustement stratégique, et de spécifier selon quels critères on peut décider que l'ajustement stratégique a dérapé et donné naissance à un paralogisme.

Pour éclaircir encore les choses, prenons le cas de l'ajustement stratégique utilisant la *conciliatio*, et visant à s'assurer, à l'étape argumentative, que l'argumentation est à la fois rhétoriquement efficace et compatible avec l'exigence dialectique qui veut que l'on n'avance que des arguments dont le contenu est admis par les deux parties lors de l'étape d'ouverture. Dans le cas de la *conciliatio*, le risque de dérapage provient du fait que, même si on peut supposer que l'autre partie admet le contenu propositionnel d'un argument, on ne peut être sûr qu'il admet la façon dont ce contenu propositionnel est utilisé pour étayer une position opposée à celle qu'il défend lui-même. Nous pensons qu'il est possible de rendre compte de cette réserve en faisant appel à l'analyse pragma-dialectique de

l'acte de langage *argumenter*. Selon cette analyse, un argument ne peut réussir à convaincre l'interlocuteur que si les deux parties non seulement acceptent son contenu propositionnel, mais encore admettent que la proposition correspondante peut être vue comme une justification possible de la thèse en discussion. Ainsi, dans une *conciliatio*, le contenu propositionnel de l'argument est admis par l'interlocuteur. En revanche, il n'y a pas toujours accord sur le fait que ce contenu propositionnel puisse servir de justification au point de vue débattu. Cette analyse pragmatique, en termes d'acte de langage, permet de mettre au jour une condition utile à l'évaluation des occurrences de la *conciliatio*. On considérera qu'une figure de *conciliatio* est valide si on peut raisonnablement penser que le locuteur a de bonnes raisons pour considérer l'argument emprunté à l'interlocuteur comme une justification indiscutable de sa propre proposition – sous réserve d'acceptation par l'autre partie de ce potentiel justificatoire. La *conciliatio* constitue un dérapage de l'ajustement stratégique lorsque l'argumentateur se contente de présupposer que l'argument constitue une justification incontestable de la thèse en discussion, sans laisser d'espace à une éventuelle contestation. Lorsqu'une *conciliatio* dérape ainsi, une pétition de principe est commise: le locuteur s'appuie sur une prémisse qui n'est pas admise par l'adversaire.

Deux exemples de *conciliatio* permettent d'illustrer l'utilité de la condition que nous avons dégagée pour déterminer s'il y a eu ou non dérapage de l'ajustement stratégique – et si il y a eu ou non pétition de principe. Le premier exemple est tiré d'une publicité dans laquelle Shell défend sa présence au Nigéria en justifiant qu'il ne se soit pas retiré du projet de gaz naturel liquéfié nigérian par le fait qu'un retrait de Shell serait préjudiciable, non à Shell même, mais au peuple nigérian et à l'environnement:

Si nous agissons ainsi à l'heure actuelle, le projet s'effondrera. [...] Un abandon sera assurément préjudiciable aux milliers de Nigériens qui travailleront sur ce projet, et, au-delà, aux dizaines de milliers de personnes concernées par ses retombées sur l'économie locale. L'environnement en souffrirait également, l'usine prévue devant permettre de réduire grandement le brûlage de gaz dans l'industrie pétrolière.

Shell choisit de défendre le maintien de son engagement dans le projet par des arguments reflétant deux des professions de foi de ses adversaires : la prise en compte des intérêts du peuple nigérian, et le respect de l'environnement. Les options politiques des adversaires de Shell laissent prévoir qu'ils seront sensibles à la prospérité de la population locale et à la préservation de l'environnement. Au niveau propositionnel, Shell peut ainsi compter sur l'accord de ses adversaires. Mais comment la compagnie pétrolière procède-t-elle pour s'assurer de l'accord de ses adversaires sur l'utilisation de ces deux arguments afin de justifier le maintien de son engagement dans le projet ? Shell affirme l'existence d'une relation de cause à effet entre son éventuel retrait du projet et une détérioration du contexte humain et environnemental, suggérant ainsi que les arguments des adversaires de Shell jouent en faveur des positions de Shell. Bien que l'addition de « assurément » suggère que les effets indésirables sont évidents, Shell ne fait pas obstacle à la mise en cause, par l'adversaire, du lien causal suggéré, en sorte qu'aucun dérapage de l'ajustement stratégique ne peut être dénoncé dans cette utilisation de la *conciliatio*. Il n'y a ainsi pas de raison valable pour accuser Shell d'avoir commis une pétition de principe.

Le deuxième exemple de *conciliatio* que nous souhaitons aborder est issu du roman de John Le Carré, *Un pur espion*. Le personnage principal de ce livre est un garçon dont l'éducation est totalement négligée par son père, un sympathique mais invétéré charlatan. À

plusieurs reprises, le père rend visite à son fils. Chaque fois qu'il s'apprête à le quitter, le garçon se met à pleurer. Le père veut éviter ces larmes, et s'adresse ainsi à son fils :

Est-ce que tu aimes ton bon vieux papa ? Eh bien alors...

Ces mots constituent un exemple de *concordatio* plus complexe que le précédent, dans la mesure où la première proposition doit pouvoir être prêtée au jeune garçon. C'est ce que le père cherche à faire *via* l'utilisation d'une question rhétorique. Une autre différence avec l'exemple Shell réside dans le fait que le père suggère que l'acceptation de la proposition oblige le garçon à accepter aussi sa conclusion. En ajoutant « Eh bien alors... », le père implique que, puisque le garçon aime son bon vieux papa, il devrait retenir ses larmes. Dans la mesure où le père ne justifie aucunement cette implication et que sa formulation suggère qu'il n'y a rien à ajouter, on peut conclure que cette utilisation de la *concordatio* constitue un dérapage de l'ajustement stratégique.

De telles analyses montrent comment la distinction entre procédés argumentatifs valides et fallacieux, qui constitue un problème fondamental pour l'étude de l'argumentation, peut être clarifiée dès lors qu'on conçoit les paralogismes comme des dérapages de l'ajustement stratégique. On y gagne une appréhension plus profonde et plus réaliste de la dimension stratégique du discours, ainsi que des causes et des raisons des divers procédés, fallacieux ou non, attestés dans les pratiques argumentatives ordinaires. Notre approche de la démarcation entre argumentation valide et fallacieuse diffère considérablement de la façon dont elle est traitée par d'autres théoriciens de l'argumentation comme John Biro et Harvey Siegel (dans Eemeren *et al.* [éds], 1992), ou Ralph H. Johnson (2000), qui donnent la préséance à des considérations épistémologiques absolues.

Elle diffère également des approches de Charles A. Willard (dans Hansen et Pinto [éds], 1995) et Michael Leff (2000), qui s'appuient sur des considérations sociales empiriques et relativistes. Dans la perspective qui est la nôtre, les dimensions normative et descriptive sont systématiquement associées, et nous traitons les paralogismes comme des types d'ajustement stratégique qui, sans pour autant remettre en cause l'ambition générale de se conformer aux exigences de la raison dialectique, violent une des règles de la discussion critique : les contraintes conditionnelles propres à un certain type d'ajustement stratégique ne sont pas respectées, les aspirations rhétoriques ayant pris le pas sur les considérations dialectiques.

Quelques projets actuels dans la recherche pragma-dialectique

Actuellement, nous développons en premier lieu notre projet de recherche, *Analyse rhétorique et dialectique*, dans le cadre duquel nous explorons les relations entre rhétorique et dialectique, et tirons parti des réflexions menées dans ces disciplines pour développer une méthode générale d'analyse et d'évaluation du discours argumentatif. Nous avons déjà décrit comment, dans cette entreprise, nous intégrons des réflexions rhétoriques sur les moyens de persuasion dans un cadre dialectique orienté vers la résolution raisonnée des conflits d'opinions. Nous appliquons cette méthode d'analyse critique, à titre d'illustration, à la reconstruction d'un exemple historique de discours argumentatif : l'*Apologie* de Guillaume d'Orange [*Apologia*] (1581). L'*Apologie* est un long pamphlet qui justifie les agissements de Guillaume le Silencieux au cours de la révolte des Néerlandais contre les dirigeants espagnols, révolte qui a commencé en 1568. La justification constitue une réponse à l'édit de

bannissement du roi Philippe d'Espagne déclarant Guillaume hors-la-loi. Elle mobilise une activité complexe d'ajustement stratégique, visant à concilier ambitions dialectiques et objectifs rhétoriques (van Eemeren et Houtlosser, 2003).

Outre le projet *Analyse rhétorique et dialectique*, le programme de recherche en pragma-dialectique, qui a renforcé sa dimension internationale depuis les années 1990⁶, regroupe d'autres programmes de recherche en cours de développement. Bien que l'ambition de la pragma-dialectique ait toujours été de couvrir les cinq composantes du programme de recherche (voir plus haut p. 51), la réflexion, au départ, était centrée essentiellement sur les composantes philosophique et théorique. Par la suite, la composante analytique a été élaborée; les composantes empirique et pratique ont dernièrement fait l'objet de recherches intensives.

Actuellement, la recherche pragma-dialectique se concentre sur la façon de combler l'écart entre une théorie et une philosophie abstraite de l'argumentation d'une part, et l'étude empirique, analytique et pratique du discours argumentatif⁷. Un effort est fait pour déterminer comment les outils théoriques conceptuels de la pragma-dialectique doivent être adaptés pour être appliqués de façon méthodique et viable aux caractéristiques de la pratique argumentative « réelle », souvent diversifiée et anarchique⁸. Cette orien-

6. *Studies in Pragma-Dialectics* (van Eemeren et Grootendorst [éds], 1994) propose une présentation de l'état de l'art en pragma-dialectique à travers un recueil d'articles du groupe d'Amsterdam. Un ouvrage ultérieur, *Advances in Pragma-Dialectics*, rassemble des études conduites par un groupe international de chercheurs (van Eemeren [éd.], 2002).

7. Voir van Eemeren (éd.), 2002.

8. Différents chercheurs, comme S. Jackson, M. Aakhus et L. Groarke, ont aussi proposé d'élargir le champ de la pragma-dialectique à divers égards. Voir van Eemeren (éd.), 2002: ch. 7, 8 et 9.

tation implique que les programmes de recherche actuellement poursuivis envisagent simultanément plusieurs des composantes du programme de recherche. Pour conclure cette présentation, on mentionnera quelques-uns des thèmes principaux des recherches actuelles.

Tout d'abord, il existe un important programme de recherche, *Conceptions de la rationalité*, dont l'objectif est de tester la validité conventionnelle des règles pragma-dialectiques à travers l'évaluation de leur acceptabilité intersubjective. Dans ce projet, des recherches empiriques de nature expérimentale sont menées, afin de déterminer systématiquement dans quelle mesure les règles de discussion critique sont en accord avec les normes mises en œuvre (ou du moins privilégiées) par les argumentateurs ordinaires lorsqu'ils évaluent un discours argumentatif. Dans ce but, on demande à des locuteurs ordinaires de se prononcer sur le caractère raisonnable – ou, du moins, acceptable – de fragments de discours argumentatifs comportant des procédés argumentatifs fallacieux (et non fallacieux). Sur la base des résultats issus de la recherche sur la persuasion menée en psychologie sociale, on suppose qu'un certain nombre de facteurs affecteront leurs jugements: le type de discours impliqué, les opinions préalables, la perception que l'évaluateur a de celui qui argumente, le type d'argument impliqué, sa formulation, etc. Les tests font varier ces différents facteurs. Les résultats de ces recherches empiriques peuvent être réinvestis lorsqu'il s'agit d'enseigner l'analyse des paralogismes à des étudiants. Ils constituent une base empirique sur laquelle il est possible de développer des manuels mieux adaptés d'un point de vue pédagogique. Ces manuels intégreraient une présentation de chacune des règles argumentatives, et développeraient davantage les règles plus difficiles à appréhender intuitivement. Plus généralement, les résultats de ces recherches

permettent d'éclairer la conception qu'ont les locuteurs ordinaires de ce qui est raisonnable ou acceptable, d'évaluer la cohérence de telles représentations et, le cas échéant, de mettre en évidence les dissensions sociales, culturelles ou autres qui peuvent émerger.

Deuxième thème de recherche: un important programme, intitulé *Caractéristiques du discours argumentatif*, porte sur les traits linguistiques du discours argumentatif. Ce projet cherche à montrer comment certaines caractéristiques du discours argumentatif peuvent constituer des indications précieuses pour l'analyse argumentative. Le projet s'intéresse en premier lieu aux éléments implicites et explicites du texte et du contexte devant être pris en compte dans une reconstruction pragma-dialectique du discours afin d'en assurer une représentation analytique adéquate. Partant du postulat que tous les actes de langage accomplis dans un discours argumentatif peuvent être reconstruits comme participant d'un processus de résolution d'un conflit d'opinions, le projet se concentre sur les différents types de procédés discursifs susceptibles de jouer un rôle constructif au cours des différentes étapes d'une discussion critique. Dans ce cadre, la recherche investit les réflexions issues de la théorie des actes de langage, de l'analyse du discours, de l'analyse des conversations et d'autres branches de la pragma-linguistique afin de dresser un inventaire systématique des moyens mobilisés dans la pratique argumentative ordinaire pour manifester les fonctions communicatives et interactionnelles de certains procédés. La conception étendue que nous proposons des indicateurs de procédés argumentatifs (ou, en bref, des « indicateurs argumentatifs ») comprend des mots, des expressions ou d'autres marqueurs susceptibles de permettre l'identification des types d'arguments et des relations qu'ils entretiennent entre eux dans la mesure où ils entrent dans le processus de résolution d'un conflit d'opinions. Le

projet cherche non seulement à dresser un inventaire systématique des indicateurs verbaux possibles et à les classer selon les types d'arguments qu'ils marquent, mais aussi à identifier les conditions qui doivent être remplies pour qu'une expression donnée soit interprétable comme indicateur d'un procédé argumentatif spécifique. Le projet ne se limite pas à l'étude des connecteurs argumentatifs au sens strict (comme « donc ») ou large (comme « c'est pourquoi »), mais s'étend aussi à ce qui marque d'autres dimensions cruciales du discours argumentatif, comme l'antagonisme, la concession, la réfutation, les contre-arguments, et les relations entre arguments⁹.

En troisième lieu, nous voudrions faire état d'un ensemble de projets, désigné sous l'intitulé *Argumentation institutionnelle*, dont le but est de développer des instruments d'analyse et d'évaluation du discours argumentatif en contexte institutionnel. Le projet s'intéresse avant tout à la reconstruction de l'argumentation dans le discours judiciaire et dans les débats politiques. Les questions centrales sont celle de l'identification, dans des contextes juridiques et politiques, des procédures et des techniques argumentatives mises en œuvre pour résoudre des conflits d'opinions, et celle de la détermination des ressources académiques à mobiliser pour conduire de façon appropriée l'analyse et l'évaluation des discours argumentatifs judiciaire et politique. Partant du postulat que, dans une large

9. Le modèle de la discussion critique, qui identifie les procédés propres à jouer un rôle constructif aux différentes étapes du processus de résolution d'un désaccord, constitue un cadre théorique approprié pour classer les indicateurs argumentatifs relevant d'une utilisation argumentative du langage. À chaque étape, il s'agit d'identifier les expressions dont le langage ordinaire dispose pour indiquer les procédés orientés vers la résolution du conflit à un point donné de la discussion, et de spécifier le type d'information apporté par l'utilisation d'un indicateur particulier, ainsi que les conditions qui doivent être remplies pour que l'interprétation d'une expression comme indicateur d'un procédé argumentatif spécifique soit justifiée.

mesure, la procédure juridique peut être vue comme une discussion critique, la recherche s'intéresse à la reconstruction des discussions juridiques et prend en compte les spécificités du discours judiciaire et les caractéristiques propres à la rationalité juridique. Le but est de développer un cadre théorique général intégrant les réflexions sur l'analyse et l'évaluation de l'argumentation judiciaire inspirées de la théorie de l'argumentation ainsi que de la théorie du droit. À cet effet, il s'agit de comprendre la façon dont les argumentations juridiques sont conduites aux différentes étapes de la discussion, d'identifier les règles juridiques sur lesquelles elles s'appuient ainsi que les critères (généraux ou spécifiques) de rationalité juridique qui sont mobilisés. Il s'agit également de réfléchir à la façon dont doit être menée la reconstruction des diverses formes d'argumentation complexe intervenant dans la justification des décisions judiciaires. De plus, il faut établir comment les types d'arguments fréquemment mobilisés pour justifier les décisions judiciaires (comme l'argument d'analogie, l'argument *a contrario* ou l'argument pragmatique) peuvent être analysés et évalués rationnellement. Enfin, il faut identifier les combinaisons de techniques rhétoriques et dialectiques mises en œuvre pour convaincre un auditoire de l'acceptabilité d'un point de vue en contexte juridique.

Les discussions politiques font l'objet de questionnements similaires. L'attention est alors portée à la fonction des procédures et des règles par rapport à la résolution des disputes politiques. Il s'agit de déterminer si un contexte politique nécessite l'introduction de règles additionnelles ou une formulation spécifique des règles générales, ou s'il est nécessaire (et justifié) d'apporter certaines restrictions à l'applicabilité des règles générales de la discussion critique. De façon plus spécifique, on s'interroge, par exemple, sur la façon dont les divers types d'arguments sont utilisés dans l'argumenta-

tion politique, sur l'analyse et l'évaluation des arguments pragmatiques dans un tel contexte, et sur les techniques dialectiques et rhétoriques utilisées par certains hommes politiques pour gagner l'adhésion de l'auditoire.

Frans H. van EEMEREN – Peter HOUTLOSSER

Université d'Amsterdam

Références bibliographiques

- Barth, E.M. et Krabbe, E.C.W., 1982, *From Axiom to Dialogue: A Philosophical Study of Logics and Argumentation*, Berlin, Walter de Gruyter.
- Biro, J. et Siegel, H., 1992, « Normativity, argumentation and an epistemic theory of fallacies », in van Eemeren, F.H. et al. (éds), *Argumentation Illuminated*, Amsterdam, Sic Sat, p. 85-103.
- van Eemeren, F.H. et al., 1996, *Fundamentals of Argumentation Theory: A Handbook of Historical Backgrounds and Contemporary Developments*, Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 1984, *Speech Acts in Argumentative Discussions: A Theoretical Model for the Analysis of Discussions Directed towards Solving Conflicts of Opinion*, Dordrecht, Foris / Mouton de Gruyter.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 1988a, « Rationale for a pragma-dialectical perspective », *Argumentation* 2(2), p. 271-291.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 1988b, « Rules for argumentation in dialogues », *Argumentation* 2, p. 499-510.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 1992, *Argumentation, Communication, and Fallacies: A Pragma-Dialectical Perspective*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum. [Traduit par C. Plantin et al. sous le titre : *La nouvelle dialectique*, Paris: Editions Kimé, 1996]
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 2004, *A Systematic Theory of Argumentation: The Pragma-Dialectical Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- van Eemeren, F.H., Grootendorst, R., Jackson, S. et Jacobs, S., 1993, *Reconstructing Argumentative Discourse*, Tuscaloosa (Alabama), The University of Alabama Press.
- van Eemeren, F.H., Grootendorst, R. et Snoeck Henkemans, A.F., 2002, *Argumentation: Analysis, Evaluation, Presentation*, Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.

- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 1998, « Rhetorical rationales for dialectical moves: Justifying pragma-dialectical reconstructions », in Klumpp, J.F. (éd.), *Argument in a Time of Change. Definitions, Frameworks, and Critiques*, Annandale, VA, National Communication Association, p. 51-56.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 1999, « Strategic manoeuvring in argumentative discourse », *Discourse Studies* vol. 1(4), p. 479-497.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 2000a, « Rhetorical analysis within a pragma-dialectical framework », *Argumentation* 14, p. 293-305.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 2000b, « Managing disagreement: Rhetorical analysis within a dialectical framework », *Argumentation and Advocacy* 37, p. 150-157.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 2002, « Strategic maneuvering: Maintaining a delicate balance », in van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P. (éds), p. 131-159.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P., 2003, « Strategic maneuvering: William the Silent's Apologie. A case in point », in Komlósi, L., Houtlosser, P. et Leezenberg, M. (éds.), *Communication and Culture: Argumentative, Cognitive and Linguistic Perspectives*, Amsterdam, Sic Sat.
- van Eemeren, F.H., Meuffels, B. et Verburg, M., 2000, « The (un)reasonableness of the argumentum ad hominem », *Language and Social Psychology* 19, p. 416-435.
- van Eemeren, F.H. (éd.), 2002, *Advances in Pragma-Dialectics*, Amsterdam, Sic Sat / Newport News, VA, Vale Press.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R. (éds), 1994, *Studies in Pragma-Dialectics*, Amsterdam, Sic Sat.
- van Eemeren, F.H. et Houtlosser, P. (éds), 2002, *Dialectic and Rhetoric: The Warp and Woof of Argumentation Analysis*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.

- Grice, H.P., 1975, « Logic and conversation », in Cole, P. et Morgan, J. (éds), *Syntax and Semantics* vol. 3: *Speech Acts*, New York, Academic Press, p. 41-58.
- Hamblin, C., 1970, *Fallacies*, Londres, Methuen.
- Jackson, S., 1995, « Fallacies and heuristics », in van Eemeren, F.H., Grootendorst, R., Blair, J.A. et Willard, C.A. (éds), *Analysis and Evaluation. Proceedings of the Third ISSA Conference on Argumentation*. Vol. II, Amsterdam, Sic Sat, p. 257-269.
- Jackson, S. et Jacobs, S., 1980, « Structure of conversational argument: Pragmatic bases for the enthymeme », *Quarterly Journal of Speech* 66, p. 251-265.
- Jacobs, S., 1982, *The Rhetoric of Witnessing and Heckling: A Case Study in Ethnorhetoric*, Ph.D. diss., University of Illinois at Urbana-Champaign.
- Jacobs, S. et Jackson, S., 1981, « Argument as a natural category: The routine grounds for arguing in conversation », *Western Journal of Speech Communication* 45, p. 118-132.
- Jacobs, S. et Jackson, S., 1982, « Conversational argument: A discourse analytic approach », in Cox, J.R. et Willard, C.A. (éds), *Advances in Argumentation Theory and Research*, Carbondale / Edwardsville, Southern Illinois University Press, p. 205-237.
- Jacobs, S. et Jackson, S., 1983, « Strategy and structure in conversational influence attempts », *Communication Monographs* 50, p. 285-304.
- Johnson, R. H., 2000, *Manifest Rationality*, Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.
- Leff, M., 2000, « Rhetoric and dialectic in the twenty-first century », *Argumentation* 14, p. 241-254.
- Searle, J.R., 1969, *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Toulmin, S.E., 2001, *Return to Reason*, Cambridge Mass., Harvard University Press.

- Walton, D.N. et Krabbe, E.C.W., 1995, *Commitment in Dialogue: Basic Concepts of Interpersonal Reasoning*, Albany, NY, State University of New York Press.
- Willard, C.A., 1995, « Failures of relevance: A rhetorical view », in Hansen, H.V. et Pinto, R.C. (éds.), *Fallacies: Classical Background and Contemporary Developments*, University Park, PA, The Pennsylvania State University Press, p. 145-158.

Une approche textuelle de l'argumentation :

« schéma », séquence et phrase périodique

LES ORGANISATRICES de la journée scientifique dont le présent ouvrage est issu m'ont demandé de situer ma théorie de la séquence argumentative par rapport au modèle du schéma argumentatif de Stephen E. Toulmin, auquel nous sommes plusieurs à nous être référés.

Ma position est plus nuancée que celle de Frans van Eemeren et Rob Grootendorst : « Le modèle de Toulmin ne peut s'appliquer au discours argumentatif quotidien » (1996 : 8). Refusant d'accorder une priorité au discours « ordinaire » oral, je considère la plupart des écrits comme tout aussi « quotidiens ». Les différentes positions exposées dans le présent ouvrage tiennent à des divergences dans les grandes options théoriques, mais également aux corpus sur lesquels, les uns et les autres, nous travaillons. En dépit de l'orientation dominante de la linguistique contemporaine en direction de l'oral, j'assume le fait de travailler surtout sur des formes de l'écrit, sur de l'écrit oralisé (discours politiques prononcés par le général de Gaulle sur le forum d'Alger le 4 juin 1958 ou au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967), de l'écrit soutenu fait pour l'oralisation (éloges funèbres de Malraux, textes de théâtre) ou plus simplement de l'oral scripturalisé (interview de presse écrite),

voire stylisé (style oralisé des romans). Sans aller jusqu'à parler de la nécessité de deux linguistiques distinctes, je constate que les corpus diffèrent considérablement et que l'instrumentation nécessaire pour étudier l'oral ou l'écrit instaure des différences tant de données que de méthodes. La plupart des travaux linguistiques se situent dans un entre-deux flou et, sous prétexte de privilégier la langue, négligent les matérialités discursives.

Les différences de matérialité des régimes oral et scriptural ont en effet des conséquences sur la gestion de la continuité du flux verbal à la production comme à la réception. La complexité des agencements d'énoncés n'est pas la même à l'oral et dans les différentes formes d'écrits. Pour ne prendre qu'un exemple, la notion de période qui a été remise en avant par les travaux du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe et par Alain Berrendonner, et à laquelle j'assimile la notion de « paragraphe » de Mary-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau (1998), diffère de celle que j'utilise pour ma part pour décrire des textes écrits, notion issue de l'art oratoire (c'est-à-dire d'une forme d'écrit faite pour être dite) et qui présente l'immense avantage d'être antérieure à l'invention de la phrase.

Positionnement dans le champ de l'argumentation

La décision de limiter mon propos à la séquence et à la phrase périodique argumentatives¹ s'explique par un choix épistémologique : la non-adhésion à trois approches trop globales des faits de discours. J'ai d'abord refusé l'hypothèse du « tout narratif » de la sémiotique

1. Je n'aborde pas ici la question des genres rhétoriques de l'argumentation qui est au centre de mes travaux sur les discours publicitaires (Adam et Bonhomme, 2003 [1997]), politiques (Adam et Herman, 2003) et littéraires (Adam dans Dominicy et Frédéric [éds], 2001). Je ne parle pas non plus de la dimension argumentative de

de l'École de Paris. Dans la perspective d'Algirdas J. Greimas, tout était récit et l'on ne voyait plus ce qui pouvait distinguer une fable d'une recette de cuisine ou d'une oraison funèbre. L'hypothèse, plus cohérente, du « tout conversationnel-dialogal » préside, par nécessité de corpus, aux travaux des conversationnalistes. Elle est juste du point de vue général de la discursivité, car il n'est pas de discours, même monologal, qui ne soit, à un certain niveau de son fonctionnement, dialogique, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il soit dialogal dans sa mise en texte. Or c'est très précisément la diversité linguistique des formes de mise en texte qui a été au centre de mes travaux. L'hypothèse du « tout argumentatif » est quant à elle juste au niveau de la théorie pragmatique générale: un récit, une description, une explication ont très souvent pour fonction globale d'argumenter. Comme le dit Jean-Blaise Grize: « tout discours peut être une argumentation », mais il ajoute « pris en lui-même [...] un énoncé n'est ni argumentatif, ni non argumentatif » (1996: 18). Nous sommes d'accord pour dire que « le caractère argumentatif d'un discours repose avant tout sur la finalité de celui qui le produit » (Grize, 1996: 19). Plus largement, pour reprendre un exemple de J.-B. Grize, l'énoncé « Laissez venir à moi les petits enfants », renvoyé à l'identité de locuteurs comme Jésus-Christ, un ogre ou une ogresse, ou un pédophile, signifie tout autrement. Mais ces identités locutives sont inséparables des textes qui circulent dans l'interdiscours d'une communauté: Évangiles, contes ou faits divers.

toute interaction en langue naturelle, du fait que la langue est moins un support de transmission d'information qu'un instrument d'action et d'affrontement que la rhétorique a très tôt eu pour but de régler par la description et par l'enseignement. J'examine ailleurs la question des relations entre rhétorique et linguistique dans un article-bilan (Adam, 2002c), qui se termine par une mise au point sur l'approche linguistique de l'*ethos* discursif, autre aspect de l'argumentation que cette contribution n'aborde pas.

En distinguant des formes élémentaires de textualisation dites narratives, descriptives, argumentatives, explicatives ou dialogales, mes recherches se sont inscrites dans le prolongement linguistique de la théorie psycho-cognitive des schémas qui a son origine dans les travaux de Sir Frederic C. Bartlett (1932) et a été développée en particulier par Walter Kintsch et Teun A. van Dijk (1983) à travers la notion de *superstructure textuelle*. T.A. van Dijk (1980: 119) a, le premier, proposé un modèle de la superstructure du texte argumentatif qui prenait appui sur le schéma de S.E. Toulmin. Dans le livre où j'expose ma théorie des séquences (1992) et dans Adam 1999, je m'explique sur cette origine de mon modèle théorique. Mais, en dépit d'un détour par les grammaires et typologies de textes allemandes, les travaux du Centre de Recherches Sémiologiques de Neuchâtel (et en particulier, ceux de J.-B. Grize et de M.-J. Borel sur l'argumentation, la logique naturelle et la schématisation) me sont apparus très tôt, pour ce qui concerne l'argumentation et l'explication, comme un cadre théorique compatible avec la linguistique textuelle et le champ général de l'analyse des discours. Comme A. Berrendonner, je pense que le concept de *schématisation*, qui est au cœur de la logique naturelle de J.-B. Grize, se prête en linguistique à des applications intéressantes (Berrendonner *in* Miéville et Berrendonner [éds], 1997: 219)². J'ai trouvé dans la logique naturelle une féconde remise en question de la réduction de l'argumentation à des mécanismes logiques d'interlocuteurs abstraits et universels: J.-B. Grize oppose la logique-système démonstrative à la logique-procès discursive³ et les propositions aux énoncés, comme le linguiste distingue la phrase et l'énoncé:

2. Cela explique la place de la notion de schématisation dans le chapitre 4 de *Linguistique textuelle* (Adam, 1999).

3. [Note des éditrices] Cette opposition est développée par J.-B. Grize lui-même dans ce volume.

Fidèle à la tradition logique, j'ai parlé jusqu'ici de propositions et pas d'énoncés. Les premières comme les seconds expriment des contenus de jugement mais, dans un énoncé, le contenu de jugement est pris en charge par un sujet énonciateur. Il en résulte, d'une part, que ce qui importe c'est autant la valeur épistémique de l'énoncé que sa valeur de vérité et, d'autre part, que l'ordre dans lequel les énonciations sont produites n'est pas indifférent.

(Grize, 1996: 15)

Cette dernière remarque, relative à l'ordre des énoncés/énonciations, pose clairement la question de leur mise en texte; je m'attarderai plutôt ici sur ce que J.-B. Grize dit du modèle de S.E. Toulmin (1996: 11-17), en complétant ses propos par des remarques de Christian Plantin, dans *Essais sur l'argumentation* (1990: 22-34).

Retour sur le schéma argumentatif de S.E. Toulmin

Les six composantes du schéma d'argumentation de S.E. Toulmin (*The Uses of Argument*, chapitre III) sont les suivantes⁴ :

1. **D**: Données [*Data*].

2. **donc C**: Thèse ou Conclusion [*Claim*]: « Des données telles que D habilitent à tirer des conclusions ou énoncer des thèses, telles que C », ou encore « Étant donné les données D, on peut supposer que C » (Toulmin, 1993 [1958]: 121).

3. **vu que G(L)**: Garantie [*Warrant*], Licence d'inférer ou Loi de passage L, chez Plantin. Il convient de distinguer données (D) et garanties G(L): « celles-là sont invoquées explicitement, celles-ci implicitement » (Toulmin, 1993 [1958]: 122).

4. **étant donné F(S)**: Fondement ou Support de la Garantie [*Backing*]; S chez Plantin. « Le fondement des garanties que nous invoquons ne doit pas être exprimé de manière explicite – à tout le moins pour commencer: on peut accepter les garanties sans mise en question, leur

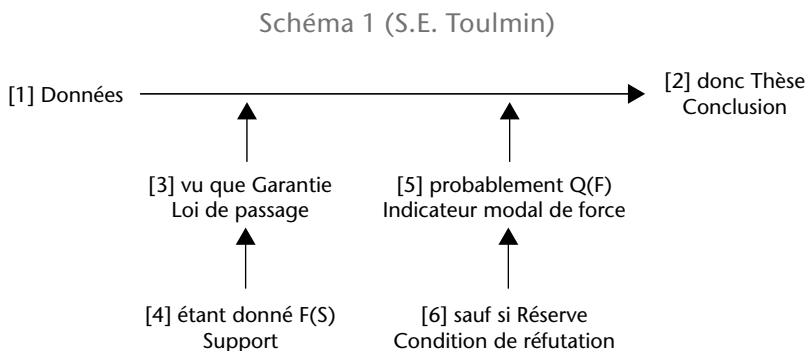
4. Les lettres utilisées renvoient aux différentes traductions.

fondement restant ainsi sous-entendu » (Toulmin, 1993 [1958] : 130). Le support ou fondement de G(L) fonctionne à l'exemple des axiomes, postulats et définitions de la géométrie euclidienne, à l'exemple des lois et autres dispositions légales dans le modèle de Toulmin.

5. Q(F) *probablement/vraisemblablement*: Qualificateur ou indicateur modal [*Modal qualifier*] de « force » [*strength*], force de conviction ou de persuasion, F chez Plantin. Q(F) *nécessairement* dans la logique-système de la démonstration géométrique, mais *probablement* dans la logique-procès discursive.

6. à moins que/sauf si R: Conditions de Réfutation [*conditions of Rebuttal*]; « Réserve » chez Plantin. « Tout comme une garantie (G) n'est pas une donnée (D) ni une affirmation (C), puisqu'elle implique en soi quelque chose qui concerne aussi bien D et C – à savoir que le passage de l'une à l'autre est légitime – ; de même, Q et R sont eux-mêmes distincts de G puisqu'ils apportent un commentaire implicite sur le rapport entre G et ce passage – les qualificateurs (Q) indiquant la force que la garantie confère à ce passage tandis que les conditions de réfutation (R) signalent les circonstances dans lesquelles il faudrait annuler l'autorité générale de la garantie » (Toulmin, 1993 [1958] : 124).

Ce que synthétise le célèbre diagramme suivant :

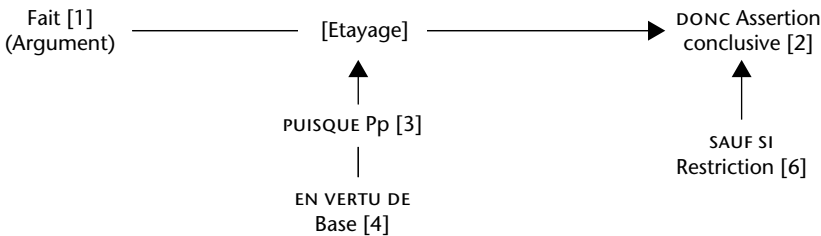


Les limites principales de ce schéma tiennent au fait que la réserve ou condition de restriction-réfutation (R6) n'est là que pour

préciser la force quasi-statistique du qualificateur modal Q5. Plus il y a de R6 (*sauf si*), moins le *probablement* (Q5) est fort. Moins il y a de R6, plus la probabilité (Q5) s'élève. Je résume, ci-après, la simplification proposée par J.-B. Grize (colonne de droite) du schéma argumentatif de Toulmin (colonne de gauche), simplification qui, tout en reformulant ses composantes, laisse de côté l'indicateur de force ou de qualification modale (Q) :

<i>donc</i> C2 (Conclusion)	= C (Assertion conclusive, rattachée à F par l'arg.)
D1 (Data = Donnée)	= F (énoncé qui a valeur de Fait-argument)
<i>vu que</i> G3 (Garantie)	= Pp (Principe, vérité générale et reconnue, Loi de passage qui assure le rattachement de A à F)
<i>en vertu de</i> F4 (Fondement)	= B (Base, sur laquelle repose Pp)
<i>sauf si</i> R6 (Restriction)	= R (Restriction-réserve)

Schéma 2



J.-B. Grize synthétise les mouvements argumentatifs possibles par deux formules d'enchaînement potentiel des énoncés :

- a. *Fait-argument donc Assertion conclusive, puisque <sauf si Restriction> Principe-loi de passage en vertu de Base.*
- b. *Assertion conclusive. En effet Fait-argument, puisque <sauf si Restriction> Principe-loi de passage en vertu de Base.*

Les réserves de J.-B. Grize portent essentiellement sur la forme trop idéale de ce type de présentation de l'argumentation. Les Principes [3] et la Base [4] ne sont pas donnés explicitement la plupart du temps et, comme il le dit :

[...] Le destinataire d'une argumentation qui n'explicite pas les Principes dont elle se sert reste libre de ses choix et [...] les membres d'un auditoire peuvent interpréter ce qui leur est dit en s'appuyant sur leurs propres représentations du monde. S'il y a là quelque faiblesse « logique », c'est en même temps un avantage pratique considérable, un même discours pouvant être accepté par des destinataires différents. (Grize, 1996: 14)

En cas de crise, en revanche, l'explicitation du ou des Principes-Lois de passage, et de leurs fondements ou Bases peut devenir indispensable.⁵

Si le schéma argumentatif de S.E. Toulmin a eu un certain succès, c'est parce qu'il présente quelques mérites. Avec C. Plantin, je reviens sur ces avantages :

Le noyau de l'argumentation est dans le triplet [(1) Donnée (Fait) >> (3) Garant-Loi de passage (Principe) >> (2) Assertion conclusive].

Du point de vue linguistique, l'énoncé d'une donnée factuelle (D) ne prend son statut d'argument pour un autre énoncé (C), qu'en fonction d'un troisième, la loi de passage (L), sur qui repose en définitive l'édifice argumentatif. [...] En introduisant cette notion dans sa théorie de l'argumentation, Toulmin redécouvrait la notion de topos, ou de lieu commun, sur laquelle la rhétorique ancienne fondait les théories de l'invention.

(Plantin, 1990: 29)

5. On le verra plus loin avec l'étude d'un passage du discours de George W. Bush du 17 mars 2003.

Les autres composants [(4) Fondement-Base], d'une part, et [(5) Q-Indicateur modal de force et (6) Restriction], d'autre part, peuvent être considérés comme autant de mouvements argumentatifs secondaires potentiels qui peuvent venir se greffer sur le noyau de l'argumentation. Nous touchons là un point capital des mouvements textuels argumentatifs et de la complexité des enchaînements.

L'indicateur de force Q(F) est inséparable d'une objection potentielle (mécanisme de concession R) et correspond à la prise en compte du point de vue d'un adversaire. Ce point est assez intéressant pour qu'on s'y attarde. Marc Dominicy, en se proposant d'« enrichir le schéma argumentatif de S.E. Toulmin » (1993 : 241), considère l'indicateur modal de force Q(F) que J.-B. Grize laisse de côté comme le point faible du schéma. Les lois de passage confèrent différents degrés de force et de probabilité aux conclusions et l'indicateur modal de force a pour rôle de signaler ces gradients. M. Dominicy se demande fort justement « si la singularité de l'indicateur F [Q] ne réside pas dans le fait qu'il est le point d'ancrage de la restriction R » (1993 : 244). Dit autrement, l'indicateur Q(F) est « une qualification modale qui dépend de l'existence et du nombre des propositions figurant au sein de la composante R de restriction » (1993 : 245). M. Dominicy a la bonne idée de se débarrasser de la réduction, par S.E. Toulmin, de R à la liste abstraite des circonstances dans lesquelles la loi de passage L(G) ne s'applique pas et il propose de prendre tout autrement le problème : « À bien y réfléchir, aucune restriction ne pourrait conduire à la conclusion opposée non-C sans qu'une nouvelle loi de passage l'autorise » (1993 : 245). C'est à ce niveau que Marc Dominicy et Emmanuelle Danblon proposent d'introduire dans le modèle ce que Perelman a appelé la « dissociation des valeurs » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958] : 550-609). La dissociation des notions et des valeurs permet « de fonder une conclusion opposée à celle d'un adversaire

par le biais d'une réinterprétation parfois radicale des données factuelles » (1993 : 245)⁶. Je me contente de souligner qu'en position de Réserve-Restiction ou encore Condition de réfutation (R6), un deuxième mouvement argumentatif vient souvent s'enchâsser dans le premier (enchâssant).

C. Plantin conclut sa présentation du schéma de S.E. Toulmin en avançant une notion intéressante, celle de *cellule argumentative* :

Mais surtout, une interprétation large du modèle de Toulmin – peut-être une extrapolation – jette les fondations d'une unité qu'on pourrait appeler « cellule argumentative », articulée aux dimensions d'un texte. Cette cellule intègre les éléments suivants :

- une argumentation, connectant une position (une thèse, une conclusion) à une donnée venant la soutenir (un argument) ;
 - une réfutation, c'est-à-dire une allusion à la position d'un adversaire, soutenant une autre conclusion, et une négation de cette position.
- L'organisation de cette cellule ne dépend pas d'une forme ou d'un élément textuel déterminé ; elle est aussi bien maquette que modèle réduit ; elle correspond aussi bien à un énoncé qu'à un paragraphe. (Plantin, 1990 : 33)

Dans leur réflexion sur la relation d'étayage, à propos d'un corpus oral, Denis Apothéloz et Denis Miéville ne prennent en considération que la première partie de la cellule argumentative. Ils mentionnent les situations dans lesquelles un segment de texte apparaît comme un argument « en faveur de l'énonciation d'un autre segment du même texte » (1989 : 248). Par *segment*, ils désignent des unités textuelles « dont la grandeur peut varier entre la proposition ou l'énoncé et une séquence d'énoncés » (1989 : 249). Cette relation entre un segment étayé et un segment étayant correspond à ce que l'on peut considérer comme une phrase périodique argumentative minimale.

6. Je n'ai pas la place de développer ce point, bien exemplifié dans T. Herman et R. Micheli, 2003.

Pour essayer de prendre en compte cette question de la longueur des segments argumentatifs, j'ai été amené (Adam, 1996 et Adam, 2002a) à distinguer deux unités textuelles moins opposées que situées sur un continuum de complexité croissante : les phrases périodiques argumentatives et les cellules ou séquences argumentatives.

Les phrases périodiques argumentatives

S.E. Toulmin envisage deux types de structures argumentatives de base : une structure rétroactive [Conclusion, *parce que* Donnée-Arg.] et une structure proactive [Donnée-Arg., *donc* Conclusion]. J.-B. Grize accorde lui aussi une grande importance à ces deux types de mouvements argumentatifs de base. Il parle d'organisation raisonnée régressive [proposition C2 (assertée) *en effet/vu que* proposition F1 (ayant valeur de fait)] et d'organisation raisonnée progressive [proposition F1 *donc/en conséquence* assertion conclusive d'une proposition C2 (F1 est une raison/cause de C2)]. La complexification de ces structures de base est envisagée par S.E. Toulmin : [Donnée-Arg., *donc* Conclusion C', *donc* Conclusion C], C' étant « la conclusion plus générale justifiée sur la base des données D, dont nous inférons ensuite C, parmi d'autres possibilités » (1993 [1958] : 132).

J.-B. Grize considère quant à lui les organisations raisonnées complexes suivantes :

- C2 *en effet/vu que* F1 *donc/en conséquence* C2'
 C2 [soyez prudents en prenant la route ce matin]
 vu que F1 [car il a fait très froid cette nuit]
 (F1) *en conséquence* C2' [et il risque d'y avoir du verglas]
- F1 *en conséquence* C2. [C2 = F1'] *en conséquence* C2'
 vu que F1 [Comme il a fait très froid cette nuit,]
 en conséquence C2 [il risque d'y avoir du verglas.]
 [C2 = F1'] *en conséquence* C2' [Soyez prudents en prenant
 la route ce matin!]

Des énoncés successifs de ce type peuvent être interprétés comme des phrases périodiques que l'on peut dire argumentatives dans la mesure où elles visent à rendre crédible ou acceptable un énoncé (assertion/conclusion) appuyé, selon des modalités diverses, sur un autre énoncé (argument/donnée/fait). Un énoncé isolé n'est pas *a priori* une Conclusion (C2) ou un Fait-Argument (Donnée F1). Si un énoncé apparaît comme un Fait-Argument (F1) préalable à une Assertion conclusive (C2), c'est *a posteriori*, par rapport à cette dernière (ce qui explique d'ailleurs l'inversion fréquente de l'ordre, en particulier à l'oral) :

Il n'y a de conclusion que *relativement* à des prémisses, et réciproquement. Et à la différence des prémisses, le propre d'une conclusion est de pouvoir resservir ultérieurement dans le discours, à titre de prémisses par exemple. On a ainsi un type de séquence textuelle qui se différencie d'autres séquences, narratives par exemple.

(Borel, 1991 : 78)

On voit que la terminologie varie beaucoup. *Séquence textuelle* ne désigne ici que ces unités de longueur variable entre ce que je propose d'appeler *périodes* et *séquences argumentatives*. Par ailleurs, une suite d'énoncés est appelée à être interprétée comme formant une période ou une séquence *argumentative* plutôt qu'une période ou une séquence *narrative*, *descriptive* ou *explicative*, mais cette caractérisation peut ne pas être évidente. Ainsi, quand Brutus, dans *Jules César* de Shakespeare, justifie le geste qui le fait participer au meurtre de l'empereur par la phrase célèbre : « *As he was ambitious, I slew him* », la relation de causalité narrative (cause cherchée dans une propriété de César) est fondée sur un mélange entre une succession temporelle et une succession causale de deux énoncés (é1 > é2) :

Cause (*il était ambitieux*) >>> Conséquence (*je l'ai tué*)
 (é1) AVANT (propriété) (é2) APRÈS (accompli)

L'ordre temporel est très secondaire par rapport à l'interprétation explicative que déclenche le connecteur *as* (*comme*). Ce genre de segment forme une *période*: la portée du connecteur *as* déborde é1 et se ferme seulement après é2, ce qui déclenche la clôture d'une unité textuelle qui apparaît plus explicative qu'argumentative⁷: é2 PARCE QUE é1.

Considérons à présent le titre d'un article journalistique et la légende de la photo qui l'accompagne (*Le Nouveau quotidien* du 24 mai 1994). Ces unités périodiques d'un article de journal sont des unités linguistiques complètes (même si le tout est constitué par un ensemble complexe: article, titre (1), sous-titre (2), photo, légende de la photo (3), signature, intertitre, indication de rubrique). Les énoncés (1), (2) et (3) sont des phrases périodiques.

- (1) Si les sportifs de l'extrême se vendent,
c'est pour gagner leur liberté
- (2) Invités de l'école de management et de communication de Vernier, Sébastien Bourquin, Eric Escoffier et Dominique Perret évoquent leurs défis, et le prix à payer pour vivre des sensations fortes

Le sous-titre (2) est de toute évidence non argumentatif. Il remplit une fonction informative qui tranche avec le titre (1), lui-même caractérisé par une forme d'enchaînement explicatif: [SI énoncé p < EXPLICATION > C'EST POUR énoncé q].

Les énoncés de type [SI p, c'est parce que q], [SI p, c'est que q], [SI p, cela tient à q] ou [SI p, c'est pour (que) q] ont la propriété de tous supporter la transformation [C'EST {PARCE QUE / POUR } q QUE p]: « C'EST POUR gagner leur liberté QUE les sportifs de l'extrême se vendent ».

Cet ordre régressif: [SI p << c'est pour que q] est caractéristique de la structure explicative: p est vrai [les sportifs de l'extrême ont besoin de commanditaires et donc se vendent], mais pourquoi?

7. Cette proximité entre argumentation et explication ne sera pas approfondie ici.

Parce que q [pour gagner leur liberté]. Le mouvement inférentiel part de l'indice/fait observé (p) pour remonter à la cause/raison (q). Le contexte que construit l'énoncé [SI p] est l'indice d'un fait appartenant au monde qui est le nôtre, au contexte du monde marchand, monde problématique car pouvant générer des inférences éthiques négatives. Comment les alpinistes et skieurs de haute montagne peuvent-ils abandonner leurs valeurs et la gratuité fondamentale de leurs actions? Ce contexte n'est que momentanément reconnu [c'est vrai que p *les sportifs se vendent*] pour mettre davantage l'accent sur l'énonciation de la cause/raison (q). L'énoncé (q) réintroduit une valeur : la liberté, qui résout le problème sous-jacent. C'est d'ailleurs ainsi que se termine l'article :

Liberté, mot clé pour lui comme pour ses compères. Parce qu'avec le risque, elle constitue l'essence même des sports extrêmes. Et justifie tout l'intérêt des sponsors en quête de sensations fortes pour leurs produits qui, paradoxe, en manquent parfois cruellement.

La légende de la photo présente un troisième énoncé fort intéressant :

(3) Dominique Perret, skieur extrême : « Nous ne sommes pas des kamikazes suicidaires : certes, nous prenons des risques, mais ils sont calculés. »

Cet énoncé est tiré de l'article qui suit :

Cela ne correspond pas du tout à ce que l'on fait, s'exclame Dominique Perret. Le terme [extrême] est exagéré : alors, tout ce qui sort de la norme serait extrême. *Nous ne sommes pas des kamikazes suicidaires : certes, nous prenons des risques, mais ils sont calculés* pour la plupart. Nous essayons d'éliminer les dangers, en nous préparant au mieux. On ne pourra jamais dompter complètement la nature.⁸

8. C'est nous qui soulignons.

Dans un mouvement de réfutation des termes mêmes du débat auquel le sportif était invité à participer (« Sponsoring et médiatisation : l'aventure des sports extrêmes »), le locuteur argumente dans un énoncé assez complet pour être isolé en légende de photo et qui, précédé d'un énoncé attributif de parole, forme une organisation périodique assez élaborée pour constituer une séquence argumentative élémentaire.

De la cellule argumentative à la séquence

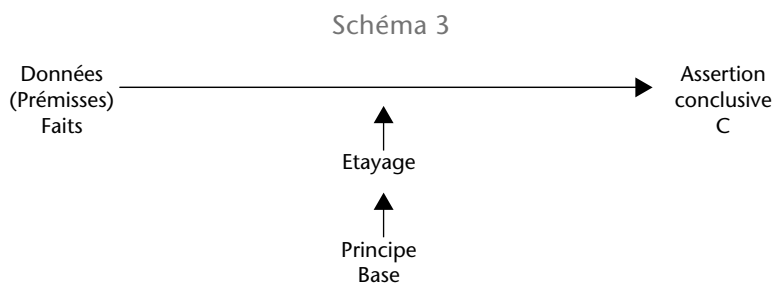
Selon moi, on passe d'une suite périodique de propositions liées par des connecteurs argumentatifs à une séquence argumentative lorsqu'on s'approche d'un mode de composition du type de celui qu'envisageait Oswald Ducrot, dans *La Preuve et le dire* (1973: 192; article repris dans *Les échelles argumentatives*):

Un grand nombre de textes littéraires, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, se présentent comme des raisonnements. Leur objet est soit de démontrer, soit de réfuter une thèse. Pour ce faire, ils partent de prémisses, pas toujours explicites d'ailleurs, censées incontestables, et ils essaient de montrer qu'on ne saurait admettre ces prémisses sans admettre aussi telle ou telle conclusion – la conclusion étant soit la thèse à démontrer, soit la négation de la thèse de leurs adversaires, soit encore la négation de certains arguments de leurs adversaires. Et, pour passer des prémisses aux conclusions, ils utilisent diverses démarches argumentatives dont ils pensent qu'aucun homme sensé ne peut refuser de les accomplir. (Ducrot, 1980: 81)

Bien qu'elle s'appuie sur des formes très élaborées (littéraires) de discours argumentatifs, cette définition a le mérite de mettre en évidence deux mouvements: démontrer-justifier une thèse et réfuter une autre thèse ou certains arguments d'une thèse adverse. Dans les deux cas, le mouvement est le même puisqu'il s'agit de partir

de prémisses, qu'on ne saurait admettre sans admettre aussi telle ou telle conclusion-assertion. Entre les deux, le passage est assuré par des *démarches argumentatives* qui prennent l'allure d'enchaînements d'arguments-preuves correspondant soit aux supports d'une loi de passage, soit à des micro-chaînes d'arguments ou à des mouvements argumentatifs enchâssés.

Le schéma simplifié de base correspond à ce qu'on a vu plus haut :



Ce schéma doit être complété à la lumière d'un principe dialogique qui permet de tenir compte des Restrictions :

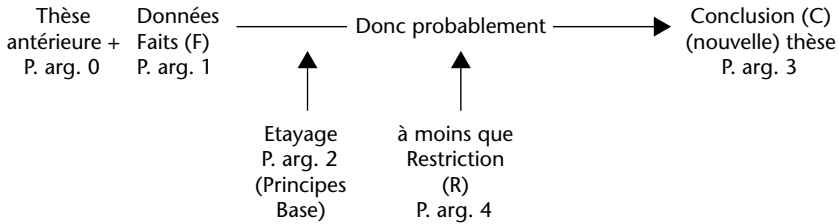
Un discours argumentatif [...] se place toujours par rapport à un contre-discours effectif ou virtuel. L'argumentation est à ce titre indissociable de la polémique. Défendre une thèse ou une conclusion revient toujours à la défendre contre d'autres thèses ou conclusions, de même qu'entrer dans une polémique n'implique pas seulement un désaccord [...], mais surtout la possession de contre-arguments. Cette propriété qu'a l'argumentation d'être soumise à la réfutation me semble être une de ses caractéristiques fondamentales et la distingue nettement de la démonstration ou de la déduction, qui, à l'intérieur d'un système donné, se présentent comme irréfutables.

(Moeschler, 1985 : 47)

J'ai proposé de donner à la séquence argumentative prototypique complète la forme complexe suivante, qui laisse une place à la

contre-argumentation en deux points de la structure, au niveau des macro-propositions argumentatives P. arg. 0 et P. arg. 4 :

Schéma 4 : La séquence argumentative



Ce schéma n'est pas d'un ordre linéaire obligatoire : la (nouvelle) thèse (P. arg. 3) peut être formulée d'entrée et reprise ou non par une conclusion qui la redouble en fin de séquence, la thèse antérieure (P. arg. 0) peut être sous-entendue.

Ce schéma comporte deux niveaux :

- Justificatif (P. arg. 1 + P. arg. 2 + P. arg. 3) : à ce niveau, la prise en compte de l'interlocuteur est faible. La stratégie argumentative est dominée par les connaissances rapportées.
- Dialogique ou contre-argumentatif (P. arg. 0 et P. arg. 4) : à ce niveau, l'argumentation est négociée avec un contre-argumenteur (auditoire) réel ou potentiel. La stratégie argumentative vise une transformation des connaissances.

La différence entre les périodes et les séquences est une différence avant tout de complexité. Une séquence est une structure relationnelle hiérarchique préformatée regroupant des macro-propositions au sein d'une unité textuelle plus vaste qu'une simple période. Les différentes sortes de séquences correspondent à des régimes de liage des unités de sens (propositions énoncées), qui sont dits *narratif*, *argumentatif*, *dialogal*, *descriptif* ou *explicatif*. Le but de mes travaux,

et en particulier de mon livre de 1992, a été de soumettre et de tester cette hypothèse de réglages différenciés que je dis *séquentiels*. Les cinq types de séquences de base correspondent à cinq types de relations macro-sémantiques préformatées, mémorisées par imprégnation (lecture et écoute) et transformées en schémas de reconnaissance et de structuration de l'information textuelle. La réalisation incomplète d'une séquence, très fréquente à l'oral, se traduit par de simples enchaînements périodiques.

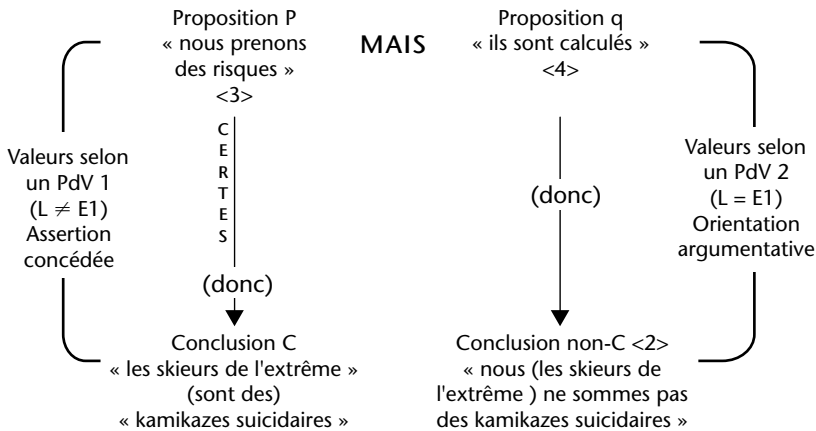
Revenons à l'exemple (3), dont la structure propositionnelle est décomposable comme suit :

- (3) <1> Dominique Perret, skieur extrême: « <2> Nous ne sommes pas des kamikazes suicidaires: <3> certes, nous prenons des risques, <4> mais ils sont calculés. »

L'énoncé de régie <1> ne se contente pas d'attribuer le discours cité, il qualifie l'énonciateur en lui attribuant le qualificatif qu'il s'emploie à reformuler. Les propositions énoncées sont unies par la combinaison des connecteurs CERTES et MAIS et du signe de ponctuation /:/ . Entre ponctuation et connecteur (Gracq, 1980), les deux points signalent le lien conjonctif, avec effacement du connecteur. Le connecteur CERTES, qui suit les deux points, souligne que l'énoncé <3> (« *nous prenons des risques* ») est un FAIT (F), un argument pour une conclusion sous-jacente à la négation de la proposition précédente: *on pourrait (donc) croire que « nous [...] sommes [...] des kamikazes »* (C). L'interprétant est invité à tirer cette conclusion (C) de l'énoncé <3> (proposition p). CERTES souligne un premier mouvement d'adhésion à l'enchaînement [proposition <3> CERTES p >> donc >> conclusion C]. Le connecteur MAIS renverse cette première logique en introduisant un nouvel argument par l'énoncé <4> qui mène à l'assertion-conclusion (non-C) donnée d'entrée (énoncé <2>), et qui réfute ainsi le point de vue de l'opinion commune adverse (PdV1).

L'ensemble de cette argumentation repose sur une dissociation de la notion de « skieur extrême » selon deux points de vue antagonistes (PdV1 vs PdV2). Commencer par la négation <2> permet de placer la reformulation de la notion de « skieur extrême » en tête du mouvement et de rendre identifiable la conclusion C que l'interprétant doit tirer de CERTES <3>. Ce qui vient en dernier dans la dynamique du schéma 5 est placé en tête dans l'énoncé-texte :

Schéma 5



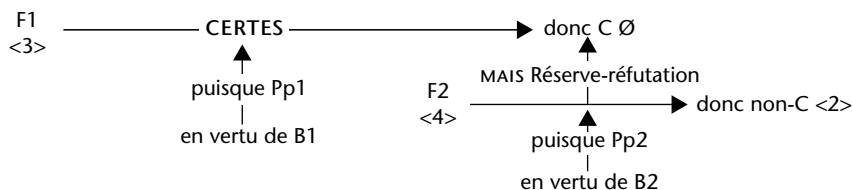
Dans le mouvement argumentatif souligné par les connecteurs, le lien entre arguments et conclusion est rattaché à un système de normes. Or, le propre d'un système de normes est de relever d'un certain univers de sens (constitué de Principes et de Bases) attribuable à un ou à des énonciateurs. Un connecteur signale un point de vue énonciatif et le degré de prise en charge par le locuteur (L) des énonciations attribuées directement ou non à des énonciateurs (E1, E2). Le connecteur CERTES signale d'abord la logique d'un premier

point de vue (PdV1), attribué à un énonciateur E1 dont le locuteur se distance ouvertement par la modalisation (« on pourrait croire que » : $L \neq E1$). Le locuteur adhère, en revanche, aux propositions <2> et <4> ($L = E2$).

Si l'on applique à (3) le schéma de l'argumentation de S.E. Toulmin revu par J.-B. Grize, on a bien la confirmation du fait que R est le lieu d'insertion d'un autre mouvement argumentatif (avec ses étayages par des principes Pp1 et Pp2 et appui sur des Bases B1 et B2) :

- (3) <2> [nég.C] Nous ne sommes pas des kamikazes suicidaires :
 <3> [F1] certes, nous prenons des risques, <4> [F2] mais ils sont calculés.

Schéma 6

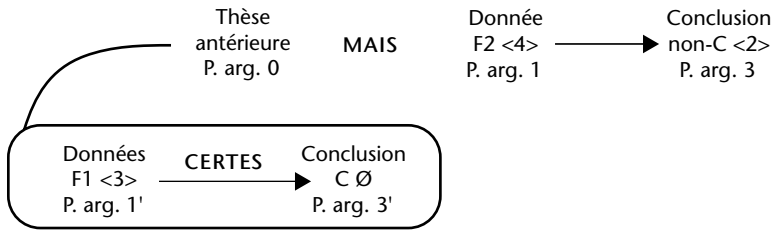


L'assertion A est une entreprise de redéfinition, par le locuteur, de « nous » et un refus de la définition implicite de « sportifs de l'extrême », telle qu'elle circule, du moins, dans l'opinion commune (PdV1). CERTES signale que le locuteur accepte, sous la forme d'une concession, que F1 (le fait de prendre des risques) puisse être considéré comme un comportement suicidaire (assertion A sous-jacente à nég-C). L'étayage (Principe et Base) n'est pas explicité. L'interprétation propre au PdV1 peut toutefois se faire autour du raisonnement suivant : prendre des risques, c'est risquer sa vie [Base], risquer volontairement sa vie est un comportement suicidaire assimilable à celui des combattants japonais de la deuxième guerre mondiale

[Principe]. En revanche, l'enchaînement porte, au moyen d'un MAIS argumentatif, sur la restriction R. Si prendre des risques (F1) est un comportement suicidaire (C), prendre des risques calculés, en professionnel, correspond à un « sauf si » exemplaire. Le fait F2 (prendre des risques calculés <4>) entraîne non-C (c'est un comportement non suicidaire, même si tous les dangers ne peuvent pas être éliminés <2>).

Le schéma argumentatif de (3) peut être plus clairement explicité par le modèle de base de la séquence argumentative. L'énoncé <2> réfute, sur la base de la donnée <4> qu'il énonce (P. arg. 1), une thèse antérieure (P. arg. 0) signalée dans l'énoncé <3>. Les inférences à tirer de <4> mènent à la conclusion donnée d'entrée. Soit un embryon de séquence argumentative que le schéma 7 essaie de représenter :

Schéma 7



Comme on le voit, la macro-proposition P. arg. 0 est elle-même constituée de propositions argumentatives constituant une période que l'on peut dire « enchâssée ».

En guise de conclusion : G.W. Bush ou l'argumentation sans « restriction »

Le discours prononcé par George W. Bush le 17 mars 2003 ne peut se contenter d'un enchaînement de type [F1 → C2], comme dans (4)⁹ :

(4) <F1> The United Nations Security Council has not lived up to its responsibilities, <C2> so we will rise to ours.¹⁰

L'analyse du connecteur *so*, qu'il faudrait certainement traduire par AUSSI plutôt que DONC, ALORS ou EN CONSÉQUENCE/PAR CONSÉQUENT, est intéressante. *So* sert à introduire l'énonciation d'une conséquence C2, mais l'énonciateur ne semble pas prendre en charge le mouvement de déduction ou la relation factuelle entre les propositions notées F1 et C2. Il ne présente pas son énoncé comme un raisonnement, mais comme l'expression d'une simple relation factuelle de cause (F1 : *le Conseil de Sécurité des Nations Unies n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités*) à conséquence (C2 : *Aussi nous prendrons les nôtres*).

Le fait que <F1> soit un énoncé négatif oblige G.W. Bush à préciser la prémisse qui lui permet de dire cela. Et il le fait juste avant, en (re)définissant la mission de l'ONU de manière à justifier le concept même de « guerre préventive » :

(5) We believe in the mission of the United Nations. One reason the U.N. was founded after the second world war was to

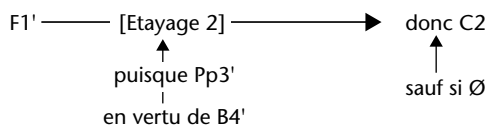
9. L'ensemble du discours (« Denial and deception ») était accessible sur le site Internet de la Maison Blanche (White House, President George W. Bush. Office of the Press Secretary, March 17, 2003).

10. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités. Aussi prendrons-nous les nôtres. [Notre traduction]

Pour cela, il faut poser une autre légalité, au moyen d'une autre séquence argumentative:

- (7) <F1'> The United States of America has the sovereign authority to use force in assuring its own national security. <Pp3'> That duty falls to me, as Commander-in-Chief, <B4'> by the oath I have sworn, by the oath I will keep.¹³

Ce segment de l'allocution de G.W. Bush se présente comme une séquence à laquelle il manque l'assertion conclusive C. Cette assertion implicite est largement étayée par Pp3' et B4' et revient à réaffirmer C2 (*Nous prendrons nos responsabilités*), c'est-à-dire à affirmer que les États-Unis sont prêts à entrer en guerre. Notons qu'ici aussi, aucune Restriction R6 n'est envisagée:



Cette absence de Restriction est très intéressante. G.W. Bush la remplace par un ultimatum: « Saddam Hussein and his sons must leave Iraq within 48 hours. Their refusal to do so will result in military conflict, commenced at a time of our choosing ».¹⁴

Jean-Michel ADAM

Université de Lausanne

13. Les États-Unis d'Amérique ont autorité souveraine d'utiliser la force pour assurer leur propre sécurité. Ce devoir me revient, en tant que Commandant en chef, en vertu du serment que j'ai prêté, en vertu du serment que je tiendrai. [Notre traduction]

14. Saddam Hussein et ses fils doivent quitter l'Irak sous 48 heures. De leur refus d'obtempérer résultera un conflit armé qui débutera au moment où nous le déciderons. [Notre traduction]

Références bibliographiques

- Adam, J.-M., 2001 [1992], *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- Adam, J.-M., 1996, « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française* 112, Paris, Larousse, p. 31-49.
- Adam, J.-M., 1999, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
- Adam, J.-M., 2001 : « Un "infini tourbillon du logos" : la rhétorique épictétique de Francis Ponge », in Dominicy, M. et Frédéric, M. (éds), *La mise en scène des valeurs*, Paris, Delachaux et Niestlé, p. 233-269.
- Adam, J.-M., 2002a, « De la période à la séquence. Contribution à une (trans)linguistique textuelle comparative », in Nølke, H. et Andersen, H.L. (éds.), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne, Peter Lang, p. 167-188.
- Adam, J.-M., 2002b, « Textualité et polyphonie », *Document de travail V*, De skandinaviske polyfonister, Samfundslitteratur, Roskilde, p. 39-84.
- Adam, J.-M., 2002c, « De la grammaticalisation de la rhétorique à la rhétorisation de la linguistique. Aide-mémoire », in Koren, R. et Amossy, R. (éds), *Après Perelman: quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L'Harmattan, p. 23-55.
- Adam, J.-M. et Bonhomme, M., 2003 [1997], *L'argumentation publicitaire. Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, Paris, Nathan.
- Adam, J.-M. et Herman, T., 2003, « Discours de combat et argumentation épictétique. De Gaulle, discours du 6 juin 1944 », *Champs du signe* 15, Toulouse, Éditions Universitaires du Sud, p. 137-157.
- Apothéoz, D. et Miéville, D., 1989, « Matériaux pour une étude des relations argumentatives », in Rubattel, C. (éd.), *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse romande*, Berne, Peter Lang, p. 247-260.
- Bartlett, sir F.C., 1932, *Remembering*, Cambridge (GB), Cambridge University Press.

- Berrendonner, A., 1997, « Schématisation et topographie imaginaire du discours », in Miéville, D. et Berrendonner, A. (éds), *Logique, discours et pensée. Mélanges offerts à Jean-Blaise Grize*, Berne, Peter Lang, p. 219-238.
- Borel, M.-J., 1991, « Notes sur le raisonnement et ses types », *Études de Lettres* 4, Université de Lausanne, p. 67-85.
- Danon-Boileau, L. et Morel, M.-A., 1998, *Grammaire de l'intonation*, Paris, Ophrys.
- van Dijk, T. A., 1980, *Macrostructures. An Interdisciplinary Study of Global Structures in Discourse. Interaction and Cognition*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum.
- Dominicy, M., 1993, « De Toulmin à Perelman. Analyse d'un réseau argumentatif », *Verbum* 1-2-3, P. U. Nancy, p. 241-250.
- Dominicy, M., 2002, « La dimension sémantique du discours argumentatif: le travail sur les notions », in Koren, R. et Amossy, R. (éds), *Après Perelman: quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques?*, Paris, L'Harmattan, p. 123-152.
- Ducrot, O., 1973, *La preuve et le dire*, Paris, Mame.
- Ducrot, O., 1980, *Les échelles argumentatives*, Paris, Minuit.
- van Eemeren, F. et Grootendorst, R., 1996, *La Nouvelle dialectique*, Paris, Kimé.
- Gracq, J., 1980, *En lisant en écrivant*, Paris, Corti.
- Grize, J.-B., 1996, *Logique naturelle et communications*, Paris, P.U.F.
- Herman, T. et Micheli, R., 2003, « Renforcement et dissociation des valeurs dans le discours politique », *Pratiques* 117-118, Metz, p. 9-28.
- Kintsch, W. et Van Dijk, T. A., 1983, *Strategies of Discourse Comprehension*, New York, Academic Press.
- Moeschler, J., 1985, *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier-Crédif.
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L., 1988 [1958], *Traité de l'argumentation: la nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin, C., 1990, *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- Toulmin, S. E., 1993 [1958], *Les usages de l'argumentation*, Paris, P.U.F.

Une approche cognitive de l'argumentation

MON BUT est ici de rendre compte et d'illustrer les opérations fondamentales qui me semblent contribuer au travers du langage à l'architecturation cognitive de toute argumentation. C'est pourquoi, débutant par quelques considérations sur les « actions du discours », je me suis efforcé de définir ensuite les formes de « l'activité de langage ». Celle-ci manifeste à la fois la mise en œuvre d'opérations, au sens métalinguistique du terme, et une systématisation cognitive du « penser » du discours. D'où le modèle de ces opérations que je propose ensuite, modèle fondé sur une longue pratique d'analyse des textes et de réflexion sur les rapports entre langage et cognition. La description de ces opérations *cognitives, langagières* et *argumentatives* permet alors de déboucher sur le moment actuel de mes travaux, à savoir l'étude des relations sémantiques et cognitives appliquées aux notions dans le texte argumenté. L'illustration de ce travail s'incarne dans le grand hypertexte Colisciences¹ que nous construisons, avec l'équipe que je dirige, et qui offre un corpus

1. <http://www.colisciences.net>

important d'œuvres des biologistes et naturalistes du XIX^e siècle, corpus dont le balisage des notions traversant les textes auquel nous nous sommes livrés permet de reconstituer une genèse du sens et une « histoire des idées ».

Les actions du discours

Parler, c'est savoir discourir; discourir, c'est aussi pouvoir argumenter. Parler, faire acte de discours, c'est surtout emprunter ce moyen d'action qu'est le langage, système commun à tous. Qu'il y ait ensuite des manières de dire, des formes qu'on retrouvera d'un discours à l'autre, ne fait aucun doute. Repérer ces procédés n'est pas difficile. Mais dire d'un discours qu'il joue ou non, par exemple, des arguments sur la personne (*ad hominem*), cela suffit-il à expliquer comment il se construit? J'en doute. La vraie question, c'est de savoir ce qui permet de « faire discours », c'est-à-dire comment on trouve ses mots, comment on comprend ou non ceux des autres. À ces interrogations, nous n'avons que des réponses partielles. Par exemple, en regard d'une situation, on pourra toujours imaginer d'avance ce qui en sera dit: la réaction probable d'un certain interlocuteur, l'opinion d'une partie de la société. Mais que cet interlocuteur vienne à nous en parler, qu'il énonce son propre jugement et nous voilà confrontés à des mots qui, généralement, ne sont pas ceux que nous attendions. Des mots de notre langage, mais qui n'en sont pas puisque choisis par un autre, arrangés d'une façon que nous ne pouvions pas prévoir. Chaque production de discours argumente en faveur de sa propre originalité. Nous voulons toujours « faire sens » et sens qui soit bien nôtre. Comment s'y reconnaître lorsqu'on peut donner aux mots tant de sens différents? Quels critères faut-il pour interpréter un discours qu'on

écoute ou qu'on lit? Précisément: y a-t-il une logique propre au discours, c'est-à-dire commune à tous les discours puisque fondée sur le langage, laquelle contribuerait à fonder les logiques de la pensée sociale sans pour autant s'y confondre? Ma réponse est oui. Cela entraîne quelques questions redoutables:

- Comment le sens est-il construit par le discours?
- Et s'il y a construction, quels types d'*actions cognitives et conceptuelles* cela suppose-t-il de la part du sujet organisant son discours?
- Peut-on définir ces actions en termes d'*opérations*, les unes de pensée, les autres discursives, et les combiner pour rendre compte des *stratégies* qui interviennent dans la plupart des discours?
- Comment analyser alors une argumentation?

Postuler un *statut cognitif du langage* impose d'une part de savoir modéliser les *processus* par lesquels le langage parvient à créer, organiser et communiquer la connaissance, et d'autre part, d'inférer, à partir de là, la nature des *procédés* qu'il nous offre en vue d'organiser et de développer nos connaissances. Le problème est complexe car il revient à analyser conjointement: comment des dispositions *syntaxiques* contribuent à organiser du sens; comment réciproquement des visées *sémantiques* vont induire des agencements syntaxiques; comment enfin des manipulations *pragmatiques* vont orienter des enchaînements d'arguments en vue de construire des représentations.

Telle est la perspective centrale de mon approche de l'argumentation.

L'activité de langage

Il y a manifestement à l'œuvre, dans l'activité de langage, une systématisation cognitive qui permet de fonder les propriétés des objets discursifs autant que de « déplacer » ces propriétés, en définitive de

« jouer » sur elles en vue de modifier ou d'ajuster en permanence les images et les représentations qu'on se fait de ces objets. D'où l'importance de *l'organisation fondatrice du discours*: constructions de représentations, jeux sur les possibles, projets organisés du sujet énonciateur. Actions que je nommerai *cognitives* si on les considère comme visant essentiellement à construire ou reconstruire des *espaces* de notions, des *positions* énonciatives, des *schémas* de situations.

Ce qu'on nommera *le processus de schématisation*² concerne tout autant l'établissement d'une construction conceptuelle (cognitive) dans le discours que les moyens langagiers nécessaires à cette construction. Méthodologiquement, la question n'est pas de savoir si le sens correspond à quelque chose, mais comment il porte nécessairement sur quelque chose. J.-B. Grize (1990) souligne la nécessité de distinguer dans l'activité discursive et argumentative, trois types de phénomènes : *position* des objets, *disposition* de ces objets, *enchaînement* des éléments dans l'ensemble. Ainsi, la *fonction schématisante* générale du discours peut-elle se résumer à la mise en œuvre corrélative de deux séries de processus d'actions du sujet : un processus de constructions successives opérant sur le rapport discours-réalité extérieure et un processus complémentaire de procédés agençant la construction dans le discours d'une représentation interne substitutive de cette réalité extérieure.

Cette notion de représentation implique l'idée de *parcours orienté* proposé par le sujet dans chaque énonciation. On ne peut concevoir l'activité langagière sans tenter d'analyser ce sur quoi elle se fonde, c'est-à-dire cette action incessante d'*ajustement des distances*

2. [Note des éditrices] Pour une définition de la notion de schématisation au sens de J.-B. Grize, voir la contribution de ce dernier ici même, note 1.

entre sens des énoncés et repérage social de ces énoncés, autrement dit: de *glissement* entre signes linguistiques et objets de ces signes, entre mots et images du monde.

Le travail cognitif du discours va donc consister à instaurer régulièrement:

- des *classes d'objets* en relation proche ou lointaine avec des objets « réels »;
- des *lectures des propriétés* de ces objets qui permettront de les composer en catégories cognitives: objets similaires, identiques, différents, compatibles ou incompatibles au plan de leurs propriétés respectives;
- des *stabilisations des sens ainsi clôturés*, sous l'aspect de *notions* avancées comme indissociables des objets en question.

Les stratégies cognitives du discours sont nécessairement d'une double nature: les unes, logiques et discursives, *rhétoriques* en quelque sorte (*sélections-localisations* des objets du discours, *attributions de propriétés* et *déterminations d'existence* de ces objets, *jugements* enfin sur les constructions ainsi établies), les autres, langagières, jouant essentiellement des modes énonciatifs et des *combinatoires* entre *thématisations* et *prédications*. J'avancerai ainsi que le rôle du cognitif est d'assurer « un pensé » des constructions langagières pour avancer sans cesse « du penser ».

Cette nécessité d'*ajustement* quotidien du langage aux choses, il serait impossible qu'elle se fasse sous forme de formules répertoriées, à la limite pragmatiquement conventionnelles. Le catalogue serait trop vaste; nous n'aurions pas assez d'une vie pour les apprendre toutes. Il faut donc bien qu'elle repose sur une capacité combinatoire inhérente à l'activité de langage et au fondement de celle-ci. Cette évidence combinatoire ne peut qu'être tributaire d'*opérations* dont la finalité est de permettre nos manipulations

quotidiennes expressives et qu'on ne peut repérer qu'à un certain niveau métalinguistique. Ces opérations ont donc une double mission : ajuster des formes d'agencement linguistique à des visées de sens ; recombinaison ainsi les rapports significatifs entre sujets et objets, entre sujets et interlocuteurs, entre sujets et représentations du monde. Ces opérations fonctionnent donc d'abord comme *indices* de reconnaissance et de compréhension du sémantique, ensuite comme *instructions* de lecture des formulations d'un énoncé ou d'un discours.

Ainsi, si nous reprenons les concepts classiques de *thématisation* et de *prédication*, ils traduisent ce fait essentiel que toute énonciation désigne quelque chose et en dit quelque chose, qu'on ne peut donc cognitivement parler d'un objet sans lui affecter une caractéristique, une propriété, ni parler d'une situation concrète ou d'un état abstrait des choses sans leur affecter un certain mode d'être, un statut spécifique. C'est sur ces éléments minimaux que le lecteur ou l'auditeur se fondera pour comprendre, interpréter, juger. À titre d'exemple, *Pierre sait le russe*, du point de vue thématique, peut s'interpréter aussi bien comme « c'est Pierre qui sait le russe » ou « ce que Pierre sait, c'est le russe » ou encore « il y a au moins une chose que Pierre sait, c'est le russe » ou enfin « il y a Pierre qui sait le russe » ; du point de vue prédicatif, ce qui est alors attribué à Pierre, c'est cette propriété de savoir le russe, laquelle peut donc être interprétée selon une échelle de valorisation dépendant de chaque situation d'énonciation.

Argumenter, c'est attribuer des propriétés aux choses et les déterminer, c'est-à-dire *montrer* des modes d'existence de ces choses en situation. C'est surtout, à chaque fois, affirmer une certaine position vis-à-vis de ses propres perceptions en regard de connaissances

admises ou controversées, en regard encore des opinions connues ou supposées d'autrui. Et pour ce faire, le sujet énonciateur se doit de décider ce qu'il choisit de « présenter » des choses, ou plus précisément de leurs représentations connues ou supposées. Mais si nous voulons agir sur des sens et ainsi fabriquer du sens, il faut bien que nous jouions sur ces *repères fonctionnels* en les déplaçant vers un autre niveau qu'on peut qualifier à la fois de *cognitif* au sens d'opérations sémantiques marquant des positions du sujet vis-à-vis de ce qu'il évoque, et de *langagier* au sens d'opérations métalinguistiques marquant le rapport du langage aux choses.

Les opérations cognitives

Les opérations cognitives peuvent être décomposées comme suit :

- Des *identifications*, au sens qu'il s'agit pour tout acte de langage de marquer « l'existence » de quelque chose, sous forme de *nomination* d'un objet, d'une situation, d'une notion. En conséquence, *toute identification revient à une différenciation* : on choisit de parler de ceci plutôt que de cela. Pour identifier et donc différencier, il faut encore compléter ce qui est désigné en lui attribuant des caractéristiques, des propriétés, une certaine « nature » :

Un canard, ça vit des années (sous entendu par rapport à d'autres volatiles)

Sa maison, c'est lui qui l'a réparée (beaucoup ne savent pas le faire).

- Des *stabilisations*, impliquant des *déstabilisations* : la finalité de toute énonciation est soit de confirmer ce qui est donné comme « existant » soit de le remettre en cause et de le « négocier ». Autrement dit il s'agira tantôt de confirmer des sens déjà construits, de clôturer en des champs de signification attribués à des objets ou à des représentations du monde, tantôt de déplacer les frontières de

ces champs de signification pour en reconstruire le sens, et dans ce cas bien sûr, pour déstabiliser d'autres conceptions, d'autres représentations du monde :

« *Le microbe, avant comme après 1878, date à laquelle il est "baptisé" est aussi bien un objet biologique qu'un objet médical, un objet juridique relevant de la législation, un objet économique relevant des brevets, un objet d'enseignement qu'un objet de moralisation* »

(C. Salomon-Bayet, *Pasteur et la révolution pastorienne*, Paris, Payot, 1986).

- Des *appropriations* associées à des *désappropriations*: tout acte de langage va particulariser le rapport de son sujet vis-à-vis de ce qu'il énonce et surtout vis-à-vis des types d'univers qu'il choisit d'évoquer. Ce sont tous les jeux de modalités permettant au sujet de créer ou non une « distance » vis-à-vis de ce qu'il énonce, c'est-à-dire de « marquer » ou non qu'il y adhère ou pas, selon encore tous les niveaux possibles de conviction, de croyance, de certitude ou de prudence. Les appropriations correspondent à ce qu'on peut nommer des « prises en charge » de certains référents par le sujet et réciproquement, les désappropriations marqueront son désengagement vis-à-vis d'autres discours ou d'autres univers :

« *Je travaille sur la logique de l'argumentation ; je suis un logicien malpropre* » (sous-entendu : je m'intéresse à une logique naturelle qui n'est pas la logique formelle considérée comme « pure »...).

Les opérations de langage

Les opérations de langage assurant ce travail cognitif du discours vont être alors :

- Des *localisations* qui reviennent à des *identifications*: pour parler de quelque chose, il faut le localiser dans le temps, dans l'espace,

dans une situation et c'est cette localisation même qui va permettre d'identifier ce quelque chose :

« *Le livre est sur la table* » : il y a quelque chose sur la table et c'est un livre ; le livre dont je parle est sur la table ; si tu veux le livre, il est sur la table.

Du point de vue linguistique, les opérations de localisation et d'identification empruntent aussi bien les formes de la *deixis* (pronoms, marqueurs spatio-temporels, anaphoriques) que celles, classiques, de la dénomination :

« *Le livre est sur la table* » : j'identifie un objet livre, je l'associe à un objet support, la table, et j'inclus ainsi l'ensemble dans une configuration spatiale (livre et table) et temporelle (c'est maintenant qu'il y a un livre sur la table).

• Des *différenciations* qui fondent des *déterminations* : on n'identifie pas sans différencier, c'est-à-dire qu'il faut toujours distinguer l'objet dont on parle d'autres objets qui pourraient s'avérer proches ou semblables. Pour différencier ce dont on parle de ce dont il ne s'agit pas, il faut non seulement identifier, mais aussi déterminer l'objet de discours. Les opérations de détermination seront toutes les caractérisations de cet objet ; qualifications, attributions de propriétés, quantifications, types de procès, qui vont spécifier des modes d'être de cet objet ou de cette situation de discours :

« *La démocratie, ce n'est pas le régime totalitaire : le peuple peut s'exprimer, il a le droit de vote* » : l'objet « démocratie » est identifié comme se différenciant de l'objet « régime totalitaire » ; il est construit comme *notion* en lui attribuant une propriété qui est celle offerte aux citoyens de pouvoir voter ; sous-entendu que tel n'est pas le cas en régime totalitaire ; et cette propriété est avancée comme essentielle pour fonder la détermination réciproque des deux notions, par suite leur différenciation voire leur opposition.

Les opérations argumentatives

Les opérations de discours constitutives de toute argumentation vont résulter de cette intrication entre opérations cognitives et opérations langagières. Ce sont :

- Des opérations de *sélection* : tout discours va sélectionner les objets dont il traitera : acteurs, situations, processus, événements, notions. Par ces opérations de sélection, d'abord de type lexical puis associant des qualifications à des termes, on va stabiliser des références et exclure d'autres représentations.
- Des opérations de *caractérisation* : ce sont tous les types de qualifications, au sens de propriétés ou de caractéristiques affectées à ces objets de discours : attributs, « essences », « natures », circonstances, qualificatifs.
- Des opérations de *détermination* : elles ancrent les objets ainsi sélectionnés et qualifiés dans des modalités d'existence d'une part, sous forme de repères spatio-temporels authentifiant ces existences, et, d'autre part, en les identifiant vis-à-vis d'autres représentations ou situations ; cela par tout un jeu d'intégrations et d'exclusions.

Les configurations discursives combinant ces opérations de sélection, de caractérisation et de détermination d'objets et de situations du discours, sont toujours nécessairement orientées vers la constitution de jugements répondant, à chaque fois, à des *visées argumentatives*.

- Des opérations de *jugement* : elles vont intervenir aussi bien à l'origine qu'au terme de parcours locaux ou généraux du discours, au titre soit de conséquences de ce qui a été avancé, soit d'origines de ce qui va suivre. Ces jugements visent à la généralité sous forme de postulats ou de « lois » données pour comprendre une situation ou une notion. Ces jugements opèrent donc sur des représentations en avançant des « repères » – faits, objets ou événements – pour interpréter, à chaque fois, un certain état des choses et, pour ce faire, éta-

blissent des « frontières » entre ce que le discours dit être et ce qu'il dit ne pas être ou ne pas devoir considérer. Cognitivement, tout processus de jugement dans une argumentation s'opère au travers de stratégies d'*inclusion* et d'*exclusion* ou d'effacement en vue de la constitution de domaines de sens. *Toute argumentation revient ainsi à un jeu d'images visant à stabiliser dans le discours des représentations centrées autour de notions.*

La mise au jour des relations sémantiques et cognitives entre notions

Tout texte, lorsqu'il se veut démonstratif ou qu'il s'inscrit en situation polémique, « pose » des idées, construit des développements, *argumente*, c'est-à-dire *travaille les sens des notions* qu'il invoque ou construit. Ce travail du texte porte donc sur des entités – objets concrets ou abstraits, domaines, faits – qu'il s'agit de définir puis de redéfinir pour les faire comprendre et admettre par le lecteur comme notions générales et en relation avec d'autres notions. Les notions, ce sont donc ces grandes questions, ces grands thèmes qui alimentent et motivent les discours et les textes de la culture universelle ou de cultures données : « l'homme », « la femme », « la liberté », « la paix », « la guerre », « la démocratie », « la tyrannie », « la médecine », etc.

Toute argumentation travaille des notions de ce type, en vue soit de modifier leur sens, soit de compléter ou de transformer les domaines concrets ou abstraits auxquels elles s'appliquent ou qu'elles fondent. Comment ce « travail » du discours s'opère-t-il ? En conservant, en supprimant ou en modifiant les êtres, les objets, les situations, les domaines illustrant ou caractérisant ces notions. Et comment modifier ces êtres, ces objets, ces situations et

ces domaines? Tout simplement, en modifiant les caractéristiques, les sens qui leur sont attribués par d'autres, dans un certain savoir, dans une société et dans des circonstances données.

D'où la généalogie d'opérations suivante, architecturant la genèse des notions nouvelles dans un texte en même temps que le travail du sens sur des notions pré-existantes :

- Nous avons, à un premier niveau, des *définitions*, mais aucune définition n'est *a priori* suffisante; elle se nourrit et se complète de redéfinitions successives (Relations 1).
- Ces *redéfinitions* vont insister sur les constituants, les propriétés, les modes de composition affectés à chaque notion, et qui ainsi les caractérisent et en fondent l'originalité (Relations 2).
- Cette originalité des notions manipulées est encore validée par leur *association* ou par leur confrontation avec d'autres notions (Relations 3), ou en *opposition* à d'autres notions (Relations 5).
- Enfin, la légitimation des notions ainsi construites dans le texte prend forme et autorité au travers des *développements* et des *conséquences* qu'on peut leur attribuer (Relations 4).

Je distinguerai donc *cinq types de relations qui vont articuler les notions entre elles*, c'est-à-dire à chaque fois, relier une notion à une autre, à travers tout un texte ou une collection de textes.

R 1. Relations de DÉFINITION OU REDÉFINITION

Définition : <x est > ou <x, c'est> ou <x, c'est-à-dire>

- « La médecine, c'est conserver la santé et guérir les maladies. » (Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*)
[notion Médecine + relation de définition]
- « Descartes a donné une définition métaphysique de l'âme et une définition physique de la vie. L'âme est le principe supérieur qui se

manifeste par la pensée, la vie n'est qu'un effet supérieur des lois de la mécanique. »

(Claude Bernard, *La science expérimentale*)

[L'âme (notion) + relation de définition]

[La vie (notion) + relation de définition]

Redéfinition: <Déf 1 + Redéf 2 + Redéf n> <Définition 1 + Redéfinition 2>

Il s'agit de toute réécriture d'une définition précédente ou initiale.

• « Les médecins et les physiologistes, ainsi que le plus grand nombre des savants, ont distingué l'observation de l'expérience, mais ils n'ont pas été complètement d'accord sur la définition de ces deux termes. Zimmermann s'exprime ainsi: "Une expérience diffère d'une observation en ce que la connaissance qu'une observation nous procure semble se présenter d'elle-même; au lieu que celle qu'une expérience nous fournit est le fruit de quelque tentative que l'on fait dans le dessein de savoir si une chose est ou n'est point." »

(Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*)

[Observation (notion) + relation de redéfinition]

[Expérience (notion) + relation de redéfinition]

R 2. Relation de COMPOSITION

<x c'est a + b +c>, <x=a+b+c>

Ce sont les propriétés, les caractéristiques, les éléments qui vont être affectés dans le texte à chaque notion et présentés comme constitutifs de chaque notion.

• « C'est grâce aux secours puissants des sciences physico-chimiques que l'étude des phénomènes de la vie a accompli des progrès surprenants. » = les sciences physico-chimiques composent pour partie l'étude des phénomènes de la vie

(Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*)

[Physico-chimie (notion) + relation de composition avec Vie (notion: phénomènes de la vie)]

- « Ce qui distingue le cadavre du corps vivant, c'est ce principe de résistance qui soutient ou qui abandonne la matière organisée... »
(Claude Bernard, *La science expérimentale*)
[Le corps vivant = la vie (notion) + relation de composition = le principe de résistance]

R 3. Relation d'ASSOCIATION

<x est en rapport à y>

La relation d'association (rapprochement/similitude) entre deux notions est un travail de complètement et d'illustration des définitions.

- « Il est certain, par exemple, que la vie d'un éléphant peut paraître l'éternité par rapport à la vie d'un éphémère, et quand nous considérons la vie de l'homme relativement à la durée du milieu cosmique qu'il habite, elle doit nous paraître un instant dans l'infini du temps. »
(Claude Bernard, *La science expérimentale*)
[La vie (notion) + relation d'association = éternité: éléphant]
[La vie (notion) + relation d'association = instant: homme]

R 4. Relation de DÉVELOPPEMENT / CONSÉQUENCE

<x donne>; <x entraîne>; <x induit>

- « La médecine scientifique ne peut se constituer, ainsi que les autres sciences, que par voie expérimentale, c'est-à-dire par l'application immédiate et rigoureuse du raisonnement aux faits que l'observation et l'expérimentation nous fournissent. La méthode expérimentale, considérée en elle-même, n'est rien autre chose qu'un raisonnement à l'aide duquel nous soumettons méthodiquement nos idées à l'expérience des faits. »
- « Il y a deux choses à considérer dans la méthode expérimentale: l'art d'obtenir des faits exacts au moyen d'une méthode rigoureuse; l'art de les mettre en œuvre au moyen d'un raisonnement expérimental. »

(Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*)
[Médecine (notion) + relation de développement avec Méthode expérimentale (notion)]

• « Il y a plus, la doctrine vitaliste ne repose pas seulement sur des hypothèses fausses, sur des faits erronés ; elle est par sa nature contraire à l'esprit scientifique. »

(Claude Bernard, *La science expérimentale*)

[Le vitalisme (notion) + relation de développement/conséquence (contraire à l'esprit scientifique)]

R 5. Relation d'OPPOSITION

<x s'oppose à y>, <x est en contraste avec y>

Le texte oppose deux notions entre elles (soit par confrontation de leurs propriétés soit par mise en contraste des conséquences entre elles).

• « La méthode expérimentale détourne nécessairement de la recherche chimérique du principe vital. »

(Claude Bernard)

[méthode expérimentale (notion) + relation d'opposition avec vitalisme (notion)]

• « Ils ont admis que la force vitale était en opposition avec les forces physico-chimiques. »

(Claude Bernard)

[vitalisme (notion) + relation d'opposition avec physico-chimie (notion)]

• « En résumé, l'opposition, l'antagonisme, la lutte admise entre les phénomènes vitaux et les phénomènes physico-chimiques sur l'école vitaliste, est une erreur dont les découvertes de la physique et de la chimie modernes ont fait amplement justice. »

(Claude Bernard, *La science expérimentale*)

[La vie (notion) + relation d'opposition = entre phénomènes vitaux et phénomènes physico-chimiques]

Application à la construction et à la mise en ligne d'un grand site hypertextuel³

En 1999, devant le constat d'une quasi-absence de ressources en ligne offrant des corpus francophones traitant de sciences – alors que les sites de ressources textuelles en littérature sont fort nombreux –, j'ai conçu un projet visant à proposer un CORPUS de Littérature Scientifique de langue française (COLIS) – en l'occurrence, la biologie. Sous mon impulsion, un site prototype fut alors élaboré, consacré à un ouvrage de Claude Bernard, *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. Cette étape permit de dresser l'inventaire des diverses difficultés pratiques (éditoriales et informatiques) qui accompagnent tout développement d'un projet de ce type; et de mettre en œuvre les idées théoriques sur l'hypertextualité produites au sein du Laboratoire Communication et Politique.

Des logiciels, des interfaces utilisateurs, des modes d'accès aux textes, etc., furent évalués, ce qui nous autorise maintenant à pérenniser des choix technologiques précis (XML pour les textes en ligne, logiciels libres [Apache comme serveur Web, php comme langage de scripts et MySQL comme base de données] pour l'environnement informatique, etc.), grâce auxquels nous développons depuis le programme COLISCIENCES⁴.

COLISCIENCES répond à trois objectifs :

- se donner les moyens de l'édition en ligne de collections d'auteurs biologistes et naturalistes du XIX^e siècle, en langue française, et par là valoriser un patrimoine historique et un moment exceptionnel de l'histoire des sciences et de la pensée;

3. www.colisciences.net

4. Avec Marc Augier, David Piotrowski, Arlette Attali, Marc Silberstein et Patrick Jardin.

- prendre ce corpus inédit comme base de réflexion sur la question scientifique de la nature de l'hypertextualité : processus, parcours, liens, lectures, navigations ;
- contribuer, ce faisant, aux travaux sur l'histoire des idées dans ce contexte précis du développement et de la consolidation d'une science moderne du vivant.

De ces trois objectifs résultent plusieurs axes de travail :

- la constitution d'un corpus raisonné et annoté, permettant la mise en valeur scientifique et patrimoniale de certains états de la pensée au sein d'un domaine – la biologie – constamment traversé par des controverses et des innovations méthodologiques et conceptuelles ;
- la prise en compte de la spécificité de l'hypertextualisation quand il s'agit de tester sa pertinence comme outil pour aborder les questions de la « navigation » dans une masse documentaire particulièrement étendue et diverse ;
- le questionnement sur les processus d'acquisition de connaissances *via* ce dispositif particulier.

Concrètement, ont été mises en ligne près de 5 500 pages empruntées à des éditions originales des textes de Claude Bernard, Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Armand de Quatrefages, etc. Prochainement, notre objectif est de proposer, *toujours en accès libre*, une édition complète des écrits de Claude Bernard (une quinzaine de titres), plus une sélection de ses articles, soit environ 5 000 pages supplémentaires (projet de « bibliothèque numérique » Claude-Bernard en collaboration avec la bibliothèque universitaire de l'université Lyon 1 et le ministère de la Culture).

Chaque ouvrage du site Colisciences est accessible en *fac simile* et en mode texte. Chaque auteur est présenté grâce à une courte notice biographique, une bibliographie de et sur l'auteur, une pré-

sentation ou une réflexion sur ses travaux et leur portée. Un certain nombre de paratextes viennent ainsi étoffer les liens hypertextuels, éclairant notre démarche épistémologique et sémantique (glossaire, dictionnaires des savants cités, etc.).

Ce corpus sera à terme entièrement inter-relié, via les *notions clés*, en tant qu'elles sont des sortes de « moteurs sémantiques » permettant de suivre les usages et les transformations des idées scientifiques et philosophiques, et donc des connaissances, au sein des différentes représentations du vivant alors élaborées. Ce ne sont donc pas seulement des textes « bruts » qui seront ainsi rendus disponibles, mais des *parcours d'exploration et de lecture* qui seront proposés au travers de *dispositifs de navigation* permettant idéalement de trouver les informations souhaitées ou recherchées, et de « saisir » les idées contenues dans ces textes par d'autres moyens que les lectures linéaires impliquées par le dispositif « livre » habituel.

En donnant ainsi à lire un corpus de ce type, le site COLSCIENCES met à disposition un ensemble structuré de textes-sources et de textes-commentaires. Nous privilégions donc le rapport permanent entre les écrits des biologistes du XIX^e siècle contenus dans la base textuelle et des « aides » à la saisie du sens, telles que le « glossaire » et les « notions ». Les *notions*, on l'a vu, sont des termes clés qui condensent la nature problématique des différentes parties d'un texte-source. Outre leur rôle particulier dans l'hypertextualisation du corpus qui s'appuie sur elles pour appréhender la trame conceptuelle, ces notions font également l'objet d'articles rédigés par l'équipe. De la sorte, à partir du corpus-source, on déploie un ensemble d'articles dont la vocation est d'explicitier ces notions, en tant qu'elles signalent des moments spécifiques ou permanents de l'institution d'un domaine, d'un questionnement théorique, de controverses, d'argumentations, etc., à l'intérieur des sciences de la vie.

Dans la perspective d'une lecture de la portée sémantique du corpus en question, on distingue donc, au niveau lexical, le glossaire et, au niveau des *idées*, les « notions » constituées en noyaux générateurs de significations plurivoques. Une des premières leçons que l'on peut tirer de l'examen d'un corpus scientifique portant sur des auteurs et des sous-domaines variés – mais concourant à l'élaboration d'un domaine scientifique de grande ampleur et tout de même unifié – est bien de montrer que l'abord d'une science, surtout dans une perspective historique, passe par l'exploration des champs sémantiques qu'exhibe le corpus. C'est ainsi que nous reprendrons volontiers à notre compte cette citation de Jean-Toussaint Desanti :

[...] briser l'apparente stabilité des noyaux sémantiques immobiles, bref détruire les catégories reçues, tel devrait être pour commencer la tâche d'une « épistémologie » scientifique. [...] Or, « détruire » veut dire ici « déchiffrer ». Isoler les champs d'interprétation reçus ; comprendre, autant qu'on le peut, la genèse de leur pouvoir de décision sémantique ; mesurer par là la portée des enchaînements de sens qu'ils permettent ; et une fois cette mesure prise, produire le discours rigoureux, qui, se déployant au plus près de l'activité scientifique, enchaîne et éclaire les motivations qui lui sont propres.
(Desanti, 1975 : 131)

Dans le cadre technologique de l'hypertexte COLISCIENCES, il s'agit, grâce à l'articulation des textes-sources et des notions, de tenter de rendre compte des *rappports argumentatifs* qu'entretiennent forcément, dans tout texte de littérature scientifique – *a fortiori* au XIX^e siècle –, les aspects *scientifiques* et les aspects *philosophiques*, c'est-à-dire, en peu de mots, l'intrication des idées sur le monde, la nature, la pensée, etc. Notre propos n'est pas de reconstituer une histoire des idées *stricto sensu*, mais de contribuer à la mise en perspective de documents censés rendre compte de certains états des

savoirs et des argumentaires, à une époque donnée, à l'intérieur d'un ensemble de sciences interdépendantes quant à leur visée (les sciences du vivant), et de témoigner ainsi de la vertu de la mise à disposition électronique des documents. Ce faisant, émergent de façon quasi-généalogique, les différents *faisceaux* cognitifs et énonciatifs des argumentations constitutives de cette histoire des idées. Tel est notre but, à la fois théorique et méthodologique.

Georges VIGNAUX

CNRS,

Laboratoire Communication et Politique

Bibliographie

- Aristote, 1959, *Organon*, I. *Catégories*, II. *De l'Interprétation*, Paris, Vrin.
- Aristote, 1962, *Organon: Premiers Analytiques et Seconds Analytiques*, Paris, Vrin.
- Aristote, 1964, *La Métaphysique*, trad. fr. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote, 1967, *Topiques*, trad. fr. J. Brunschwig, Paris, Vrin.
- Aristote, 1977, *Réfutations sophistiques*, Paris, Vrin.
- Bernard, C., 1865, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Baillière.
- Bernard, C., 1878, *La science expérimentale*, Paris, Baillière.
- Blair, J. A. et Johnson, R.H., 1980, *Informal Logic*, Edgepress.
- Boudon, R., 1990, *L'art de se persuader*, Paris, Fayard.
- Boyer, A. et Vignaux, G. (éds), 1995, « Argumentation et rhétorique », *Hermès* 15 et 16, Paris, CNRS.
- Cicéron, *Rhétorique à Hérennius*, trad. fr. H. Bornecque, Paris, Garnier.
- Culioli, A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris-Gap, Ophrys.
- Desanti, J.-T., 1975, *La Philosophie silencieuse*, Paris, Seuil.
- van Eemeren, F.H. et Grootendorst, R., 1992, *Argumentation, Communication and Fallacies*, Lawrence Erlbaum.
- Grize, J.-B. , 1990, *Logique et langage*, Paris-Gap, Ophrys.
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L., 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Paris, PUF.
- Toulmin, S., 1958, *The Uses of Argument*, Cambridge University Press.
Trad. fr: *Les usages de l'argumentation*, Paris, PUF, 1993.
- Vignaux, G., 1988, *Le Discours, acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris-Gap, Ophrys.
- Vignaux, G., 1992, *Les sciences cognitives: une introduction*, Paris, La Découverte / Le Livre de Poche, 1994.

Vignaux, G., 1999a, *L'argumentation*, Paris, Hatier.

Vignaux, G., 1999b, *Penser & Organiser. Le démon du classement*, Seuil-philosophie, Paris.

Vignaux, G., 2001, *Les jeux des ruses*, Seuil-philosophie, Paris.

Vignaux, G., 2003, *Du signe au virtuel : les nouveaux chemins de nos intelligences*, Paris, Seuil.

Woods, J. et Walton, D., 1992, *Critique de l'argumentation*, Paris, Kimé.

Schèmes argumentatifs et culture oratoire : l'exemple de Jean Racine

Nous ne prétendons pas présenter ici une position théorique, mais plutôt dessiner à grands traits l'itinéraire méthodologique qui nous a fait dialoguer avec deux pôles de modélisation des pratiques argumentatives : la rhétorique « ancienne » et la « nouvelle » rhétorique, – en désignant par ce dernier terme moins l'entreprise de Chaïm Perelman que la théorie de l'argumentation dans la langue développée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe.

Théâtre et argumentation

Cette démarche a été déterminée par notre objet de recherche – l'œuvre théâtrale de Jean Racine – et le choix, apparemment paradoxal, d'aborder ce corpus littéraire et esthétique sous l'angle de l'argumentation : autrement dit, d'étudier la persuasion langagière au sein du processus de représentation. En admettant – comme le postule explicitement l'esthétique théâtrale classique fondée sur le principe d'illusion absolue (d'Aubignac, 1657) – que la fiction théâtrale mime les interactions argumentatives du monde réel, il

est alors possible de rendre compte de l'activité discursive et dialogale des personnages par une analyse argumentative, notamment pragmatique, de ce que nous appellerons la *rhétorique intrascénique*. S'agissant des personnages raciniens, c'est l'échec quasi systématique de leurs entreprises persuasives qui a suscité, quelque peu perversément, notre intérêt, dans le dessein d'articuler la faillite oratoire des personnages à la finalité esthétique des tragédies : pitié et terreur cathartiques, ou « tristesse majestueuse » (Préface de *Bérénice*, 1671).

Une telle articulation met en jeu une seconde rhétorique, *extrascénique*, qui relie le dramaturge au public par la médiation *esthétique* de la représentation (en donnant à ce qualificatif son sens propre d'« effet sensitif ») : la rhétorique extrascénique, ou théâtrale, mobilise en effet l'émotion des spectateurs. Cette donnée du processus théâtral est en soi transhistorique ; mais dans le cas de la tragédie du xvii^e siècle, elle est spécifique, puisque l'émotion du spectateur de tragédie procède de la représentation scénique des passions. La question esthétique interpelle ainsi la tradition rhétorique qui propose à l'orateur de faire l'apprentissage des passions, de les identifier (Aristote, *Rhétorique*), de les représenter par le maniement expert de l'image (Quintilien, *Institution oratoire*), afin de se rendre maître des émotions de l'auditoire (Cicéron, *Orator*). Le processus de représentation théâtrale relève donc de la rhétorique à un double titre : au plan extrascénique par la problématique de l'émotion esthétique ; au plan intrascénique, par la représentation d'une rhétorique des passions.

Envisagée sous l'angle double de l'argumentation intrascénique des personnages et des émotions extrascéniques des spectateurs, l'étude de la persuasion théâtrale conduit à l'articulation méthodologique de l'analyse argumentative et de la tradition rhétorique.

Ce qui implique, s'agissant des processus argumentatifs, de s'interroger sur la possibilité de conjointre une approche diachronique et technique (la rhétorique comme *art* de persuader) et une approche synchronique et modélisante (la pragmatique comme théorie de l'argumentativité en langue et en discours).

Il n'est pas ici possible d'envisager l'ensemble des enjeux épistémologiques de l'apparement et de la convergence du questionnement que la rhétorique et la linguistique pragmatique adressent aux processus langagiers sous l'angle de la persuasion et de l'argumentation. C'est pourquoi, le théâtre du XVII^e siècle français, paradigme de l'âge de l'éloquence (Fumaroli, 1980), offrant la possibilité de conjointre analytiquement ces deux approches, nous nous limiterons à une étude de cas: la formation rhétorique de Jean Racine, attentif lecteur de Quintilien (comme en témoigne un fort cahier de notes et citations – B.N. ms fr. 12888). De cette formation, nous évaluerons la trace possible dans l'œuvre par l'examen d'un schème argumentatif (l'enthymème) au sein d'une tragédie (*Andromaque*, IV, v, 1373).

Cet angle d'attaque permet de poser la question clé du *transfert* de la culture rhétorique dans les différents champs d'exercice de la culture oratoire. Nous savons en effet que Racine a lu *l'Institution oratoire* à dix-sept ans, non pour devenir poète dramatique, mais pour se faire orateur professionnel, à l'exemple d'Antoine Lemaistre, illustre avocat retiré à Port-Royal et alors mentor du jeune Racine. La culture oratoire antique et classique révèle ainsi son double statut *transhistorique* et *transgénérique*:

1. Racine, sur les conseils de ses maîtres, lit le traité de Quintilien, comme un livre de formation morale et technique toujours valide pour les pratiques oratoires de son temps;

2. le même Racine, ayant renoncé à se faire avocat et clerc (quête inaboutie d'un bénéfice ecclésiastique à Uzès), *fait carrière* (Picard, 1956) en tant que poète dramatique; la scène théâtrale étant une voie d'accès rapide à la gloire et à la reconnaissance sociale. Autrement dit, la formation rhétorique de Racine révèle sa transhistoricité (de Quintilien au XVII^e siècle) et sa plasticité d'application générique (du genre judiciaire au genre dramatique). Elle détermine également l'aptitude du poète à interrompre sa carrière dramatique pour devenir historiographe du roi, une même pratique oratoire liant l'écriture des tragédies et de l'histoire.

Nous sommes donc fondé à envisager cette polyvalence transhistorique et transgénérique comme caractéristique de la formation rhétorique classique, conçue comme initiation au maniement, dans des champs divers de l'éloquence, de *schèmes argumentatifs*. L'investigation de l'éducation rhétorique de Jean Racine vise ainsi à dégager quelques traits propres de ces invariants oratoires.

De la pragmatique à la rhétorique

Notre choix de mettre l'accent sur l'approche rhétorique ne procède pas uniquement d'un souci de complémentarité envers les autres modèles d'analyses argumentatives. Il résulte aussi et surtout d'un parcours méthodologique dicté par la nature de notre objet d'étude et la recherche d'un outil d'analyse en adéquation avec le texte dramatique classique.

En effet, la raison qui sous-tend l'application d'une lecture pragmatique, linguistique ou rhétorique d'un texte tel qu'une tragédie de Racine est simultanément *externe* et *interne* à son objet :

– La raison *externe* procède d'un choix personnel de recherche : un texte dramatique implique dans son écriture même sa repré-

sensation publique. Le texte théâtral est en cela un discours réel, et non fictionnel. Sa nature est donc *trans-textuelle*, par distinction de *l'autotélisme* qui permet toujours de définir un texte littéraire non dramatique par son auto-référentialité. Cette dimension performative fait du texte théâtral un objet d'étude privilégié pour qui s'intéresse aux processus communicationnels et persuasifs, tant en rhétorique qu'en linguistique pragmatique; et que redouble encore, à l'intérieur de la mimésis scénique, la forme majoritairement dialogale de la parole théâtrale.

– La raison *interne* provient du statut spécifique accordé à la parole dans le cadre historique et codifié de la tragédie régulière française, laquelle se définit à la fois comme *action* (définition aristotélicienne du drame comme enchaînement causal du « système des faits » – *Poétique*, ch. VI) et comme *parole agissante*, qui institue l'échange langagier en moteur et essence de l'action – ainsi que l'explique Hédelin d'Aubignac :

Le lieu qui sert à ses représentations est dit *Théâtre*, et non pas *Auditoire*, c'est-à-dire *un Lieu où on regarde ce qui s'y fait*, et non pas où *l'on écoute ce qui s'y dit*. Aussi est-il vrai que les Discours qui s'y font, doivent être comme des Actions de ceux qu'on y fait paraître; car là *Parler, c'est Agir*, ce qu'on dit pour lors n'étant pas des récits inventés par le Poète pour faire montre de son Éloquence. [...] En un mot, les Discours ne sont au théâtre que les accessoires de l'Action, quoique toute la Tragédie dans la représentation ne consiste qu'en Discours.
(*Pratique du théâtre*, 1657, liv. IV, ch. II)

Ainsi définie, la parole théâtrale est performative en tant qu'elle assume le pouvoir transformateur de l'action; elle *est* l'action, et de manière exclusive dans l'esthétique de la tragédie régulière qui exclut les jeux corporels de la comédie ou les dispositifs scénographiques des pièces à machine: « là Parler c'est agir ». Ce qui construit

encore une distinction radicale entre *éloquence*, parole ornée et monstrative, et *rhétorique (intrascénique)*, parole agissante et performative. On notera ici que l'esthétique classique détermine un réalisme absolu de la représentation, ou pour le dire autrement, prescrit le règne de l'illusion absolue. L'illusion ainsi postulée et construite suppose l'adhésion du spectateur à l'argumentation des personnages comme s'il s'agissait d'une argumentation réelle. La scène classique est régie par un principe de *réalisme argumentatif* (Bury, 2003).

Dès lors, nous étions fondé, pour analyser cette argumentation intrascénique, à solliciter la linguistique pragmatique, en l'occurrence celle d'Oswald Ducrot qui a déterminé nos premiers travaux sur Racine (Declercq, 1981, 1982).

Les notions rectrices mises en place dans *Dire et ne pas dire* (1972), *Les Mots du discours* (1980), *L'argumentation dans la langue* (Anscombe et Ducrot, 1983) – implicite et présupposition, cadre juridique de l'énonciation, polarité argumentative des connecteurs, polyphonie énonciative, négation polémique – sont autant de notions susceptibles de contribuer à l'analyse des stratégies langagières de persuasion intrascénique. Épistémologiquement, la linguistique pragmatique réinvestissait par la théorisation du faire discursif la problématique à la fois spéculative et technique de l'ancienne rhétorique (Declercq, 1992, ch. VI: 119-154). Car lorsque O. Ducrot (1972) souligne avec insistance qu'il ne s'agit pas de rendre compte des effets du discours dans le réel (ordre du perlocutoire et champ de la socio-pragmatique), mais d'analyser la prétention du discours à influencer le réel, autrement dit la *visée persuasive* du discours, il place la modélisation linguistique pragmatique dans une exacte analogie avec le but assigné par Aristote à la rhétorique.

Le philosophe récuse en effet la visée purement utilitaire des premiers « technologues » qui, moyennant paiement, offraient à leurs « clients » des recettes oratoires, solutions pratiques (abusivement centrées sur le maniement des émotions du juge) à des situations concrètes et conjoncturelles. À l'inverse, le but de la rhétorique aristotélicienne, n'est pas le *persuader*, mais le *persuasif*: « Sa fonction propre n'est pas de persuader, mais de voir les moyens de persuader que comporte chaque sujet. » (*Rhétorique*, I, 1, 1355 b: 11-14).

Toutefois cette approche, efficace pour déchiffrer une séquence dialogique, une scène dramatique ou une forme brève telle une fable de La Fontaine (Declercq et Ducrot, 1983), a révélé ses limites d'application à la macro-structure d'une œuvre entière: la difficulté à appréhender par l'analyse pragmatique l'ensemble d'un drame ou d'un texte tel les *Provinciales* de Pascal a souligné, *a contrario*, la pertinence et l'intérêt de l'analyse pragmatique pour l'étude de micro-structures textuelles.

La nécessité de prendre en compte la macro-structure de l'œuvre dramatique a donc orienté nos travaux vers l'art qui régissait historiquement, d'Aristote à Racine, la production du discours persuasif – la rhétorique.

Au demeurant, cette conversion ne signifiait pas une rupture avec la perspective pragmatique, en raison de l'intérêt convergent, quoique distinct, de l'histoire littéraire et de la théorie linguistique pour la notion de rhétorique.

Lexicalement, le terme est présent dans la linguistique d'O. Ducrot qui parle de « niveau rhétorique », mais qui, surtout, emprunte à l'ancienne logique syllogistique les éléments conceptuels d'une théorie de l'inférence au fondement de l'analyse des *enchaînements* argumentatifs. Plus généralement, on assiste dans le champ linguistique à la prise en compte progressive d'une « mémoire rhétorique »

dont l'aide-mémoire consacré par R. Barthes à l'ancienne rhétorique (*Communications*, 1970: 172-229) consacre le retour dans le champ des problématiques communicationnelles; quant à l'argumentation, la prise en compte de son histoire devient effective en linguistique avec Christian Plantin en raison notamment de l'attention prêtée à la sophistique et à la dialectique (*Essais*, 1990: 89-124).

Parallèlement, l'histoire littéraire consacrait la reconnaissance de la rhétorique comme composante majeure de l'histoire des formes sociales et esthétiques du discours: en témoigne alors la parution de *Points de vue sur la rhétorique (XVII^e siècle*, 1968, premier d'une série de numéros sur la rhétorique), de la thèse de Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence* (1980), précédée des travaux en humanistique d'Alain Michel (1960, 1980) et en littérature comparée de Basil Munteano (1967).

La mise en évidence d'une tradition rhétorique bi-millénaire (Fumaroli, 1999) a renouvelé l'histoire des formes et enrichi la méthodologie d'approche des textes en plaçant les concepts rhétoriques et oratoires au fondement de la génétique et de la poétique des textes (Declercq, 2003a: 230-231). Double approche par conséquent, historique et structurelle. Appliquée aux textes classiques, cette approche historique et formelle (Kibédi-Varga, 1976) a souligné la prégnance de la rhétorique dans les formes de la parole théâtrale, mais encore dans l'ensemble des genres littéraires, y compris les formes lyriques, et, plus fondamentalement, a mis en évidence le fait que, à l'âge de l'éloquence, les pratiques que nous désignons aujourd'hui comme constitutives de la *littérature* s'inscrivent dans un ensemble de *pratiques éloquentes* tant sociales qu'esthétiques. Ce qui lie, au XVII^e siècle, avocat, prédicateur, orateur politique, poète de cour et poète dramatique est précisément une même *formation rhétorique*; de même que, dans cette culture oratoire, tout texte est *lu* dans le sens précis où il est *prononcé*: autrement dit, parole sociale

et parole littéraire appartiennent structurellement et fonctionnellement à un univers de discours régulé par les concepts oratoires.

Cette prise en compte du rhétorique par des horizons disciplinaires distincts nous a conforté dans notre projet personnel d'articuler approche pragmatique contemporaine et histoire de la rhétorique entendue comme art, intergénérique et transhistorique, de production des discours persuasifs ; et a déterminé notre lecture de la *Rhétorique* d'Aristote (Declercq, 1992, ch. I-V : 19-119). Il s'est agi en l'occurrence :

– d'aller à la source, philosophique et politique, de la tradition rhétorique, et de comprendre les conditions de transfert d'un art de la persuasion verbale dans les genres littéraires et esthétiques (Michel, 1982) : origine transdisciplinaire et transhistorique de la rhétorique, fondation irriguant l'histoire de la culture antique et classique ;

– d'appréhender dans leur définition première les grandes typologies aristotéliennes, historiquement entérinées par les rhétoriques romaines (Cicéron, Quintilien) : genres oratoires (*délibératif* ; *judiciaire, épideictique*) ; preuves oratoires (*éthique, pathétique, logique*) ; partitions oratoires (issues du discours judiciaire : *exorde, narration, preuve, péroration*). Ce second axe de lecture visant à dégager transhistoriquement une méthode d'analyse des structures argumentatives des textes et des discours.

Dans cette perspective méthodologique, l'apport aristotélien se caractérise notamment par l'importance accordée aux processus logiques au sein de la persuasion, et par l'articulation de l'argumentation aux processus fictionnels. Parmi les deux modes de la preuve, déductive (le syllogisme rhétorique ou enthymème) et inductive (l'exemple), la seconde met en évidence l'usage de la parabole fabulaire dans le cadre d'une argumentation politique (Declercq, 2000). Cette interaction des dispositifs fictionnels et argumentatifs, par

laquelle la fiction n'est plus seulement mimétique des pratiques argumentatives, mais au fondement de l'argumentation, redouble l'intérêt méthodologique de la rhétorique, désormais porteuse d'une initiation réciproque à la poétique littéraire et aux processus argumentatifs.

Notre étude de la formation rhétorique de Jean Racine en découle. On nous permettra, pour tout ce qui concerne le contexte historique des séjours de Racine à Port-Royal et la documentation relative à l'éducation qu'il y reçoit, de renvoyer à un travail précédent (Declercq, 2003b), pour nous concentrer sur l'intérêt méthodologique de la lecture par Racine de l'*Institution oratoire* de Quintilien, en tant qu'initiation à des schèmes argumentatifs susceptibles de s'inscrire aussi bien dans les pratiques judiciaires du XVII^e siècle que dans l'écriture fictionnelle d'un poète dramatique.

La culture topique ; doxalité du style classique

La cueillette des lieux communs

L'enseignement reçu par Racine à Port-Royal partage avec l'ensemble du système pédagogique humaniste une caractéristique essentielle pour appréhender en son sens culturel la notion de schèmes argumentatifs : il s'agit de l'*initiation à la topique* qui régit la lecture des textes et définit la notion de style à l'âge classique.

La « récolte des lieux communs » ou *topoi* est en effet à l'origine du cahier d'*Extraits* de Tacite et Quintilien établi par Racine ; à Port-Royal, cette récolte procède d'une lecture directe des textes antiques, sous la direction d'un maître en charge d'un petit groupe d'élèves. Lecture active qui requiert l'annotation, la copie et la glose portées sur des cahiers tels ceux que nous avons conservés de Racine. Dans son *Règlement des études* (1690), inspiré des méthodes pédagogiques

de Port-Royal, Antoine Arnauld définit très précisément cette pratique qui est une méthode fondée sur l'imitation féconde des textes antiques :

Le Régent doit avoir soin de faire marquer à la marge, d'une marque différente, les sentences et belles pensées, et généralement tout ce qu'il y aura de considérable dans les Auteurs, et d'en faire ensuite la revue, après que la lecture aura été faite; puis de rassembler le tout sur la fin de chaque semaine.

(*Mémoires*, 5^e précepte, t. XLI, p. 86)

Travail personnel réalisé après les classes de rhétorique du collège de Beauvais, les *Extraits illustres* de Racine nous confirment que cette pratique n'est pas limitée au jeune écolier, mais est un *art* de la lecture typique de l'humanisme classique (Curtius, 1956). Cette pédagogie révèle l'essence *doxale* de l'éducation classique, l'élève étant invité à s'appropriier le meilleur des grands modèles; et l'appropriation des *topoi*, par annotations et copie, est le lien entre classe d'humanités et de rhétorique :

Selon les préceptes de la rhétorique, une lecture est avant tout une cueillette de lieux communs (*loci communes, topoi*), formules de portée générale dont on pourra ensuite orner son propre discours: ce sont les *lumina orationis*. Pour rendre le texte transportable, il importe d'en tirer une maxime, qui [...] « servira peut-être ailleurs ». Racine traduit donc le passage, le résume en quelques mots et en extrait tout ce qui est universellement valable: renseignements mythologiques, historiques, géographiques, vérités morales, etc.

(Picard, *in* Racine, *Œuvres complètes*, t. II, p. 654)

Acquisition d'un savoir doxal, mémorisation de formules générales et donc transposables dans différents contextes de discours et d'écriture, la culture topique fonde la *polyvalence fonctionnelle* d'une formation rhétorique qui privilégie l'idéalité et l'universalité (Snyders, 1965: 118).

Ce statut de la topique dans l'éducation classique est essentiel pour comprendre la formation rhétorique et esthétique de Racine. Bernard Beugnot (1977) a mis en évidence le statut général de cette pratique, qui met à la disposition de l'orateur comme de l'écrivain un ensemble de recueils d'extraits et sentences d'auteurs célèbres, parfois proposés alphabétiquement ou thématiquement : petites encyclopédies d'une culture doxale qui constitue le soubassement de la mémoire oratoire et poétique de l'âge classique (Bury, 1999 : 32), et auxquels les ouvrages « d'érudition mondaine », tels *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) du jésuite Dominique Bouhours, puisent massivement. Vecteurs d'une culture *commune* qu'il ne s'agit ni de sous-évaluer ni de sur-évaluer, ils constituent l'élément de continuité entre les années de formation et la carrière d'un homme de parole et d'écriture. Aussi les plus grands auteurs sont-ils familiers de ces ouvrages qui facilitent la réception des pratiques créatrices par l'homogénéité de la mémoire des créateurs et de leur public : « L'art du florilège facilite [...] la porosité entre les genres, et la remémoration d'une formule épique, ou d'une expression heureuse d'un historien ou d'un poète, peut bénéficier à l'*inventio* dramaturgique » (Bury, 1999 : 33).

Inserée dans un texte nouveau, la sentence fait culturellement écho dans la mémoire de l'auditoire, et permet au créateur de construire des *palimpsestes* par lesquels il joue de sources multiples dont l'enjeu n'est pas la citation littérale, mais l'effet de notoriété démultiplié qu'ils engendrent dans l'oreille et la mémoire de l'auditoire (Declercq, 1986, 2003b). Dans le cas de Racine, nous disposons d'un témoignage direct dans sa correspondance qui réfère à des stances que prononçait Antigone dans une version initiale de sa première tragédie, *La Thébaine* :

C'est un lieu commun qui vient bien à mon sujet mais ne le montrez à personne, je vous en prie, parce que, si on l'avait vu, on s'en pourrait souvenir, et on serait moins surpris quand on le récitera.

(Racine, *Œuvres complètes*, t. II, p. 459)

Racine définit très exactement la fonctionnalité rhétorique du *topos*: culturellement familier, il doit également être vraisemblable (principe rhétorique de *l'apte dicere*); il plaît alors par un effet conjugué surprise et reconnaissance, suscité par l'insertion d'une forme doxale dans un contexte nouveau¹. La culture topique débouche ainsi sur un art expert de la disposition: c'est entre la doxalité du lieu commun et la virtuosité de sa mise en œuvre – qui est d'abord mise en situation, c'est-à-dire disposition au sein de l'invention topique – que Racine pourra trouver les voies de sa création.

Initié par les meilleurs maîtres de l'humanisme chrétien et de la rhétorique antique, en possession d'une culture philologique érudite qui le distingue des auteurs dramatiques de son temps, Racine peut affiner non pas son « style » au sens moderne, mais son sens de la discrimination rhétorique et esthétique, et son aptitude à jouer des *topoi* et des sources. C'est dans cette combinatoire que le futur dramaturge trouvera la capacité de s'affranchir des pièges de la culture doxale: les stances précitées sur l'ambition ont été supprimées sans doute en raison du recul général de cette forme dans l'écriture dramatique du temps, mais aussi en raison d'un souci accru de vraisemblance dramatique. Plus encore, le savoir philologique de Racine, notamment sa connaissance du grec et donc du

1. Le plaisir lié au lieu commun correspond très exactement au principe esthétique et cognitif de reconnaissance qui fonde la *mimesis* aristotélicienne (*Poétique*, ch. iv, 48b, 6-19).

texte euripidien, lui permet de recourir à des décalques littéraires qui « court-circuitent » l'écriture doxale : il en va ainsi de la scène d'aveu de Phèdre à Cénone (*Phèdre et Hippolyte*, I, 3) dont Jacqueline de Romilly (1999) a montré que Racine y suivait Euripide avec autant de scrupule que de virtuosité dans un exceptionnel exemple de traduction-adaptation. De sorte que lorsque survient chez Racine un vers sentencieux, celui-ci procède simultanément de la culture doxale et de l'érudition philologique. Cette fidélité philologique cependant s'interrompt lorsque s'ouvre chez Euripide un dialogue moralisateur. Racine substitue alors aux sentences de la nourrice les tourments amoureux de Sapho (voir Forestier, *in Racine, Œuvres complètes*, t. I, p. 831, note 2). Rendue possible par la formation des Petites Écoles, l'érudition racinienne est l'alternative à la doxalité et la source d'un renouvellement de la rhétorique passionnelle qui spécifie les tragédies de Racine.

L'initiation aux codes rhétoriques

Relatif aux « leçons » d'Antoine Lemaistre, le témoignage d'un condisciple de Racine, Thomas du Fossé, dessine les contours de la formation dont Racine a pu bénéficier – enseignement humaniste et chrétien, dont le caractère personnalisé correspond à l'initiation, esthétique et rhétorique, d'un disciple :

Il s'appliquait à me former peu à peu sur des règles qu'il possédait si parfaitement. Il me lisait et me faisait lire des endroits choisis des poètes ou des orateurs, et m'en faisait remarquer toutes les beautés, soit pour la force du sens, soit pour l'élocution. Il m'apprenait aussi à prononcer comme il faut, les vers et la prose ; ce qu'il faisait admirablement lui-même, ayant le ton de voix charmant, avec toutes les autres parties d'un grand orateur. Il me donnait aussi, outre cela, plusieurs règles pour bien traduire, me faisant sentir combien l'art d'une tra-

duction fidèle, noble et élégante, était difficile et important.
(Th. du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 291-292, cit. Delforge, 1986, 200)

Ce double horizon poétique et oratoire semble bien avoir été la marque de l'enseignement délivré par Lemaistre à quelques privilégiés. Dès lors, le travail sur Tacite et Quintilien engagé par Racine sous la direction d'un humaniste *et* praticien de la rhétorique, à un âge où le jeune homme, qui a achevé ses classes d'humanités et de rhétorique, se doit de songer à embrasser quelque carrière, ce travail donc, prend une stature esthétique et technique qui le distingue des « cahiers d'écolier » ordinairement prescrits aux élèves.

Il serait cependant erroné de penser qu'un tel document va nous livrer les clefs du *style* racinien. D'une part, parce qu'au XVII^e siècle, la question du style est anachronique ou plus exactement renvoie à la question des genres (Starobinski, *in* Spitzer, 1970, p. 24). D'autre part, parce que la question des genres précisément est une question rhétorique, et qu'une formation rhétorique classique ne forme pas un style, mais *initie à un code*. Simplement convient-il de dire que dans le cas de Racine, cette initiation a été particulièrement approfondie ; et que, dans cette perspective, les réflexions de Jean Cousin, traducteur et commentateur de *l'Institution oratoire*, sur l'imprégnation rhétorique des écrivains classiques prennent tout leur sens, en articulant doxalité topique et « originalité imitatrice » :

À choisir des thèmes rebattus ou se rapportant à des textes fameux, ils peuvent manifester leur génie et ils appliquent le principe de rhétorique énoncé par Quintilien, d'après qui l'imitation doit enrichir l'original.

(1932-1933, III, p. 162)

C'est donc sans nul paradoxe, sinon moderne, qu'il faut attribuer l'effet d'originalité que suscite une œuvre classique telle que le

théâtre de Racine, à la connaissance et au maniement experts d'un *art* (*techne*) qui livre les clefs de la vraisemblance psychologique intrascénique :

Il faut avoir fréquenté longuement les rhéteurs latins, leurs traités aux multiples subdivisions, aux analyses souvent trop subtiles, pour retrouver et expliquer – en termes de raison – ce que quiconque devine, s'il a le sens psychologique, – mais devine seulement, – dans le théâtre de Racine.

(*ibid.*, p. 167)

Pour Jean Cousin, qui valide ainsi par avance l'enquête de Basil Munteano sur les *Extraits*, la source savante de la séduction des tragédies réside dans les conventions rhétoriques qui les structurent, aux antipodes du naturalisme moderne :

Sans doute, les admirateurs de Corneille et de Racine ne voudront point le reconnaître; il faut l'avouer pourtant: toute la tragédie classique est conventionnelle dans sa forme et elle est pour une grande partie conventionnelle dans le fond. Cette vérité humaine, dont on parle tant, dont je parle moi-même, qui constitue à ce que l'on dit le côté impérissable de la tragédie, n'est en réalité que la vérité humaine de l'homme moderne, tel qu'on peut l'apercevoir *à travers les réseaux d'une rhétorique également conventionnelle*, qui se dissimule plus ou moins selon les auteurs et qui se dissimule d'autant plus qu'elle est plus savante.

C'est en partie cet appui mutuel de la rhétorique et du théâtre qui a sauvé pourtant le théâtre de la ruine: la rhétorique a donné à ces pièces une solide armature et une qualité de style appréciée; elle a conquis au génie dramatique la sympathie ouverte des savants et l'affection secrète des moralistes qui y retrouvaient la magnifique ordonnance des préceptes et des maximes de l'*Institution oratoire* ou du *De oratore*.

(IV, p. 243, nous soulignons).

C'est dans ce cadre général d'une formation aux codes rhétoriques, à la topique, et à l'idéalité doxale qu'il convient d'examiner

le travail de Racine sur Quintilien. Cette évaluation ayant été entreprise par B. Munteano, nous allons tenter d'en donner les lignes directrices.²

Lire Quintilien en 1656 : argumentation judiciaire et dialogue éristique

L'examen par B. Munteano des prises de notes raciniennes met en évidence une minutie et un soin doublement révélateurs :

- du statut nodal de l'*Institution oratoire* dans une éducation chrétienne au XVII^e siècle (à Port-Royal, le livre de Quintilien est autant un livre de formation morale que de technique oratoire) ;
- du caractère « professionnel » de la lecture entreprise par Racine, qui le conduit à résumer, gloser, recopier près du quart de l'*Institution*.

De fait, la sélection des extraits retenus par Racine, et plus encore l'importance qu'il accorde aux techniques et tactiques judiciaires, semble l'indication d'un projet professionnel : devenir avocat. Qu'un traité de rhétorique, rédigé par un pédagogue du I^{er} siècle de la Rome impériale, puisse ainsi être encore considéré au XVII^e siècle comme un livre pertinent pour se préparer à l'éloquence judiciaire ne s'explique précisément qu'en raison de la prégnance épistémologique de la rhétorique, art transhistorique et transgénérique du

2. Le manuscrit inédit de B. Munteano *Racine écolier des Petites Écoles de Port-Royal*, qui procède à l'exégèse du cahier d'*Extraits* de Tacite et Quintilien, comporte quatre parties, partiellement rédigées : I. Les documents de Racine (ses deux Quintilien »), II. L'éducation à Port-Royal (dont un chapitre sur l'explication de texte), III. Le présent de l'adolescent (extraits parus dans *XVII^e Siècle*), IV. L'avenir : formation rhétorique et carrière d'avocat (Munteano prévoyait de consacrer à Lemaistre un chapitre dont nous n'avons malheureusement que le titre : « le tentateur »). Nous renvoyons à notre travail précédent qui cite plus largement le travail de B. Munteano (Declercq, 2003b).

discours persuasif. C'est aussi la raison pour laquelle Racine peut y trouver simultanément, et sans contradiction, l'image idéalisée de l'orateur, héros de l'éloquence (il recopie intégralement l'éloge de Périclès : *Institution oratoire*, XII, x, 65), et la description minutieuse des ressources techniques qui permettent de convaincre le juge.

En effet, de même que la topique articule doxalité et spécificité, l'idéalisation est au principe de la formation rhétorique classique, sans pour autant exclure une visée professionnelle, car l'éloquence en soumettant les esprits confère aux belles lettres une efficacité sublime :

L'éloquence, qui sait dissiper les ténèbres dont la vérité est couverte, qui accommode avec un art admirable les pensées les plus relevées à la capacité du petit peuple, qui rend dociles les plus farouches, qui tient dans une application admirable à ce qu'elle propose les esprits les plus légers et les plus distraits, qui instruit les ignorants, qui convainc et persuade les opiniâtres, excite les paresseux et échauffe les froids, c'est cette éloquence que je regarde comme le plus beau fruit de l'étude des Belles Lettres.

(Bernard Lamy, *IV^e Entretien sur les sciences*; cit. Snyders, 1965, p. 122.)

De fait, si Racine conçoit bien l'activité glorieuse de l'avocat sur le modèle rhétorique de l'orateur cicéronien et quintilianiste, il envisage clairement cette activité comme un combat dont la victoire s'acquiert au prix d'une technique dont il fait le relevé méticuleux, en privilégiant systématiquement les considérations à finalité pratique. S'il néglige en effet les minuties de la nomenclature oratoire, la théorie des états de cause, tout comme la relation de la rhétorique à la philosophie et à la dialectique, il manifeste en revanche grand intérêt au maniement pratique des preuves et du raisonnement en recopiant et annotant copieusement – *Extraits*, p. 337-345 – les chapitres v, 12 (de l'usage des arguments) et v, 13 (de la réfutation) :

1. Attentif aux *preuves juridiques*, il relève ainsi que les jugements antérieurs font autorité, que l'usage de la renommée et des bruits publics peut être utile au plaideur (*Institution oratoire*, V, II, § 2 et 4; *Extr.* p. 229) et s'intéresse à l'usage argumentatif du serment (*Institution oratoire*, V, VI, § 1-6; *Extr.* p. 330-331); tout comme à l'usage des « lieux de l'exorde » (*Institution oratoire*, IV, I), qui se tirent du caractère des personnes engagées dans le procès, le portrait du client relevant d'une typologie des âges et conditions issue de la classification aristotélicienne des caractères – *Rhétorique*, II, ch. 12-17 –, laquelle fonde également la mimésis tragique. La problématique judiciaire des caractères initie donc le jeune Racine à la représentation psychologique dans le discours dont la fonction vise à persuader le juge. Cette visée persuasive engage à son tour la question des moyens à la disposition du plaideur, deux axes retenant plus particulièrement l'attention de Racine: la mobilisation du pathétique, le recours à la ruse ou feinte oratoire.

2. Du *pathétique*, outre des figures majeures telles la prosopopée (Bury, 2003), Racine apprend chez Quintilien l'importance de l'image:

Seule émeut la présence de l'objet ou du spectacle générateurs d'émotion – leur présence réelle, ou leur image intérieure. L'émotion émane ainsi de l'image, directe ou représentée: elle est, somme toute, affaire de visualité et d'imagination (*Institution oratoire*, X, VII, § 14-15; *Extr.* p. 441-442). Parmi les exemples qu'allègue Quintilien pour illustrer ce principe, l'un des plus probants est celui de la robe prétexte que l'on porta, toute ensanglantée, en tête du cortège funèbre de César. Le peuple savait bien que César avait été assassiné, mais sa robe, dégouttante de sang, lui représenta si vivement l'image du meurtre, qu'elle le mit en fureur. Frappé lui-même, Racine transcrit cet exemple tout au long, puis le marque d'une note de rappel *Caesaris praetexta*, qu'il souligne, pour s'en mieux souvenir encore.

[*Institution oratoire*, VI, 1, 31; *Extr.*, p. 352; Munteano, p. 257]

B. Munteano souligne que cet examen des effets émotionnels des preuves déborde la pure technique judiciaire :

Ces profonds principes – émotion personnelle, perception visuelle, imagination, expression par la voix et le geste – débordent l’enceinte du forum [...] et portent sur l’esthétique même de la littérature, sur celle du théâtre en particulier. Et derechef la question se pose : notre futur dramaturge s’en souviendra-t-il ? (p. 259).

Sur ce point précis, la présence insistante de l’hypotypose (Declercq, 1995) dans les tragédies permet de répondre affirmativement.

3. Racine prête également une grande attention aux figures et procédés qui usent de *détours* pour convaincre le juge : même si l’*orator bonus* doit privilégier l’argumentation directe, il ne doit ignorer ni négliger l’efficacité du laisser-entendre par l’usage des figures (*Institution oratoire*, IX, 1, 20; *Extr.*, p. 395), de la dissimulation, et de l’insinuation qui est un des enjeux de l’exorde (*Institution oratoire*, IV, 1, § 42; *Extr.*, p. 311).

4. Enfin le futur dramaturge s’initie indirectement à la pratique de l’*argumentation confrontative* dans le chapitre consacré à la réfutation et à l’altercation (*Institution oratoire*, VI, 1, 20, *Extr.*, p. 351). La transposition de cette technique judiciaire dans l’univers intrascénique des tragédies apparaît ainsi comme un des effets indirects mais latents de cette méticuleuse lecture de l’*Institution oratoire* : Racine y apprend quelques-uns des grands processus argumentatifs qu’il utilisera dans le champ esthétique de la mimésis théâtrale : mise en jeu du *pathos*, contournement de l’adversaire par les ressources de la sophistique, et plus encore cette *polémicité* argumentative qui est au principe de l’éloquence du forum : en effet, celle-ci ne doit pas imiter le style des poètes, mais lutter pour vaincre, *ad victoriam niti* (*Institution oratoire*, X, 1, 29; *Extr.*, p. 413), formule que Racine glose à son tour de cette note marginale : *ad victoriam tendere*

(*Extraits*, en regard de II, 4, 32), formulation anticipée du principe argumentatif et éristique qui sous-tendra l'affrontement oratoire de ses personnages.

Dans son bilan, B. Munteano souligne combien l'initiation à la technique du discours judiciaire engage l'aptitude à représenter la psychologie et l'interaction verbale des hommes; et si l'on considère que Quintilien dresse de surcroît un portrait héroïque de l'orateur, on comprend que l'analogie latente orateur/héros ait pu, dans le cas de Racine, devenir effective. Sa formation rhétorique judiciaire est ainsi au fondement de la mimésis des caractères, de la topique des situations d'affrontement qui structurent son théâtre, et constitue le substrat technique des discours de ses personnages. Soulignons-le: l'univers psychologique et argumentatif des tragédies n'a pas pour source telle ou telle projection de la *psyché* racinienne, mais bien *l'art* du discours persuasif tel que l'enseigne la rhétorique romaine. Formation certes nullement exclusive – maint dramaturge au XVII^e siècle a reçu une formation juridique – mais particulièrement approfondie dans le cas de Racine: ce qui a pu lui permettre de rendre sa rhétorique plus discrète et plus subtile.

L'enthymème entre logique et mémoire

Il serait méthodologiquement périlleux et fallacieux de prétendre que la lecture de Quintilien, entreprise dans le contexte d'un projet professionnel, s'est toute entière reversée dans la pratique du poète dramatique; ou plus exactement un tel postulat ferait de *L'Institution* un texte source, là il joue le rôle matriciel d'un texte qui façonne la manière de traiter argumentation et persuasion. Influence *plastique*, susceptible de franchir les frontières génériques des discours, ici sociaux et professionnels, là dramatiques et esthétiques: façonnage

de l'esprit et de l'art de parler, *modalisation structurelle et culturelle* des formes expressives, la rhétorique ne fournit pas les règles d'écriture des tragédies – c'est là le rôle de la *Poétique* aristotélicienne et des gloses dont elle fait l'objet depuis la Renaissance. Elle détermine en revanche des formes oratoires, des réflexes argumentatifs dont deux exemples nous sont fournis par la carrière et les écrits de Racine.

1. On nous permettra d'évoquer seulement le premier fourni par la querelle épistolaire dite des « visionnaires » qui voit Racine polémiquer avec son ancien maître Nicole à propos de l'immoralité du théâtre. L'analyse formelle des textes produits de part et d'autre met en évidence que l'enjeu est moins la question de fond (récurrente tout au long du siècle) qu'une rivalité pour le magistère oratoire laissé vacant par Pascal depuis la publication des *Provinciales*: en clair, l'enjeu de la querelle, rhétorique, s'inscrit dans le contexte général des pratiques polémiques du siècle, et pour Racine et Nicole dans le contexte spécifique, particulièrement éristique, de la parole militante à Port-Royal: Racine en est imprégné au point de reporter dans les Préfaces de ses tragédies une modalité polémique qui n'était pas d'usage dans ces paratextes dramatiques (Thirouin, 1992; Picard, 1967).

2. Nous développerons en revanche le second exemple, parce qu'il touche les tragédies et donc l'articulation de la rhétorique à l'esthétique, et parce qu'il concerne la question des schèmes logiques et syntaxiques de l'argumentation à travers la forme rhétorique du syllogisme – *l'enthymème*. On reconnaîtra pour tel la structure argumentative du vers adressé par Hermione à Pyrrhus,

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?
(*Andromaque*, IV, v, 1373)

Premier vers d'une clausule en intonation ascendante de la tirade par laquelle Hermione traduit par une antithèse ce paradoxe para-

digmatique de la rhétorique passionnelle – plus Pyrrhus lui est infidèle, plus elle lui est fidèle. Enthymème doublement synthétique puisqu'il résume le paradoxe de la situation antérieurement décrite (IV, 5, 1664-1672) et qu'il use de la forme abrégée du syllogisme (Declercq, 1992: 99-106). Ce vers, l'un des plus glosés de Racine – à commencer par Boileau qui, conformément à sa définition du sublime (« la petitesse énergétique des paroles »), loue un raccourci poétique d'une grande efficacité narrative (Lettre à Brossette, XXXVIII, p. 678, citée par Forestier, *in* Racine, *Œuvres complètes*, I, p. 1365) – est ardemment défendu par Laharpe qui y voit l'expression directe de l'éloquence passionnelle :

Voilà de toutes les ellipses connues la plus hardie et la plus naturelle. Elle a toujours été admirée, parce que le génie l'a placée dans un de ces élans d'éloquence passionnée qui ne permettent pas une parole inutile; et c'est cette éloquence des passions qui a créé toutes les figures de diction et de pensée, de manière qu'en négligeant quelques formes du langage ordinaire, elles ne violent jamais la logique générale des langues. En effet, il n'y a personne qui ne supplée, même sans y penser, les mots que la passion a supprimés, et qu'on ne se soucierait pas plus d'entendre, qu'elle ne se met en peine de les dire. Si vous voulez apprécier les avantages des langues anciennes, et les efforts de nos grands écrivains pour s'en approcher seulement, songez que ce vers, tout rapide et concis qu'il est en français, eût été rendu en latin bien plus brièvement encore, en quatre mots, et seulement avec l'ellipse la plus ordinaire: *amavi infidelem, quid fidelem?*
(*in* Fontanier, 1818, p. 152)

Cette éloquence naturelle des passions atteste d'une inflexion de la rhétorique à la fin du XVII^e siècle qui tend à naturaliser les figures de passion en les grammaticalisant, c'est-à-dire en les considérant comme faits de langue et non de style (Declercq, *in* Fumaroli, 1999, p. 680-687). Perçue dès lors comme « naturelle », la rhétorique – fondée sur la « logique générale des langues » – est supposée refléter

directement les émotions par conjonction du naturel et de la hardiesse. Cette conception qui présuppose une *logique des passions*, et qui s'impose dans la définition – *en langue* – des tropes chez Dumarçais, trouve l'une de ses premières formulations dans la *Logique* de Port-Royal dont l'élaboration est contemporaine de la « rhétorique supérieure » de Racine (la période des *Extraits*). Arnauld et Nicole consacrent un chapitre à l'enthymème (III, 14) et fidèles à l'articulation rectrice de leur traité – la relation pensée/parole –, définissent l'enthymème comme :

un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression : parce qu'on y supprim[e] quelqu'une des propositions comme trop claire et trop connue, et comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui l'on parle. Cette manière d'argument est si commune dans les discours et dans les écrits, qu'il est rare au-contre que l'on y exprime toutes les propositions, parce qu'il y en a d'ordinaire une assez claire pour être supposée ; et que la nature de l'esprit humain est d'aimer mieux que l'on lui laisse quelque chose à suppléer, que non pas qu'on s'imagine qu'il ait besoin d'être instruit de tout.
(III, 14, p. 226)

Cette description fonctionnelle de l'enthymème définit le schème argumentatif entendu comme *articulation du logique et du linguistique*. En effet, dans la théorie de Port-Royal, l'imperfection logique de l'enthymème se convertit en perfection psychologique ; et cette perfection *psycho-logique* doit elle-même s'entendre simultanément : – dans un sens *cognitif* (appréhension du sens par coopération interactive de l'énonciateur et l'auditoire), et – dans un sens *esthétique* (appréciation du sens assimilable à cette « passion de l'âme » qu'est l'enthousiasme herméneutique qui conduit l'auditeur à attribuer un sens à tout énoncé, et à participer spontanément et euphoriquement à l'achèvement de son sens).

En effet, le caractère elliptique de l'énoncé enthymématique procure du *plaisir à l'esprit* de l'auditoire par un double processus de *perfection* du sens et de *satisfaction* de l'auditeur. Le postulat de la *Logique* est que la construction du sens entre pensée et parole procède d'une coopération interlocutive et d'une conjonction spécifique du logique et de l'esthétique; ce postulat psycho-cognitif fonde l'universalité du schème argumentatif dont l'efficacité repose sur un principe conjoint d'*intelligibilité* et de *vivacité*. Intérêt et attrait du raccourci que constitue l'enthymème; intensité *focalisée* du sens à visée persuasive qui définit le *processus argumentatif*, et qui inscrit dans l'activité persuasive l'arsenal rhétorique des passions conçu comme double remède à l'incompréhension et à l'ennui.

Il n'est donc pas surprenant de voir le texte de la *Logique* convoquer à la suite un exemple littéraire, plus précisément théâtral :

Cette suppression flatte la vanité de ceux à qui l'on parle, en se remettant de quelque chose à leur intelligence, et en abrégant le discours, elle le rend plus fort et plus vif. Il est certain, par exemple, que si de ce vers de la *Médée* d'Ovide, qui contient un enthymème très-élégant,

Servare potui, perdere an possim rogas ?

Je t'ai pu conserver, je te pourrai donc perdre ?

on en avait fait un argument en forme de cette manière : *Celui qui peut conserver peut perdre : or je t'ai pu conserver ; donc je te pourrai perdre*, Toute la grâce en serait ôtée; & la raison en est, que [...] une des principales beautés d'un discours est d'être plein de sens, et de donner occasion à l'esprit de former une pensée plus étendue que n'est l'expression [...]. Car l'esprit allant plus vite que la langue, et une des propositions suffisant pour en faire concevoir deux; l'expression de la seconde devient inutile, ne contenant aucun nouveau sens. C'est ce qui rend ces sortes d'arguments [les syllogismes philosophiques] si rares dans la vie des hommes, parce sans même y faire réflexion on s'éloigne de ce qui ennuie, et l'on se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre.

(*Ibid.*, p. 226-227)

Ces pages formulent, au cœur de la *Logique*, une théorie psycho-esthétique de l'expression enthymématique. Le principe d'ellipse qui en régit l'énoncé procède d'un différentiel cinétique entre langue et pensée. L'énoncé elliptique relie dans un principe de brièveté et de vivacité les esprits du locuteur et de l'interlocuteur, qui tous deux « vont plus vite que la langue ». Le premier n'énonce que la première proposition d'un syllogisme dont les propositions suivantes sont formées *en pensée* et non en discours par le second. Sémantiquement, la communication langagière est donc régie par les vertus mêmes de la rhétorique: se faire entendre le plus fortement possible sans jamais ennuyer. Et, affirment les auteurs de la *Logique*, cette logique communicationnelle est universelle et naturelle (« sans même y faire réflexion »).

Ce que vise cette dernière proposition, et c'est l'un des enjeux de la *Logique*, c'est à *naturaliser* la rhétorique, à en faire l'économie historique et épistémologique, en lui substituant une description en synchronie de la construction, cognitive et esthétique, de l'énoncé persuasif et de l'échange communicationnel. Cependant, la composante esthétique du processus met fonctionnellement en vedette un *topos*, la sentence de la *Médée* d'Ovide (*je t'ai pu conserver, je te pourrai donc perdre*), structurellement analogue à l'enthymème de l'Hermione racinienne (*je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle*). Aussi postulons-nous que la présence de cette sentence, nullement accidentelle, réinscrit au contraire dans la *Logique*, *nolens volens*, la tradition/translation rhétorique et souligne la dimension doxale et culturelle des schèmes argumentatifs.

Certes, savoir que Nicole a enseigné la logique aux Petites Écoles, ne nous permet pas d'affirmer que Racine a été directement initié à la théorie de l'enthymème développée dans la *Logique*; il n'existe pas

de lien explicite entre la théorie port-royaliste de l'enthymème et la pratique racinienne de ce schème argumentatif. Mais s'il n'est pas possible d'affirmer que la *Logique* a inspiré Racine lorsqu'il donne forme enthymématique aux reproches d'Hermione, on notera cependant que, lorsque Laharpe commente la vivacité et la brièveté de la figure racinienne en déployant *a contrario* le syllogisme qui la sous-tend, il en loue le caractère elliptique en des termes analogues de ceux d'Arnauld et Nicole, et atteste ainsi de la permanence culturelle de la rhétorique aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mais surtout, le choix de l'exemple ovidien dans la *Logique* peut sans invraisemblance être attribué à Nicole ; d'une part, parce que ce dernier assurait à Port-Royal l'enseignement des Belles-Lettres ; d'autre part et surtout, parce que nous savons qu'il puisait volontiers ses exemples dans l'*Institution oratoire* dont il a fait une lecture dirigée à Le Nain de Tillemont, condisciple de Racine. Or c'est précisément de l'*Institution* que proviennent, et le fragment de la *Médée* d'Ovide, et la théorie esthétique de la vigueur sémantique de l'enthymème :

Mais ces sentences reçoivent une plus grande force [*majorem vim*] du changement de figure: « Est-il *donc* à ce point douloureux de mourir ? » (car c'est plus vigoureux [*acrius*] que de dire simplement: « La mort n'est pas douloureuse ? »). Un effet identique peut être obtenu par le passage du général au particulier: en effet, il peut se présenter sous la forme directe: « Il est facile de nuire, difficile d'être utile », mais Médée, chez Ovide, dit avec plus d'efficacité [*vehementius*]: « J'ai pu te sauver, et tu demandes si je pourrais te perdre ? ».

(*Institution oratoire*, VIII, v, 6)

Le livre VIII de l'*Institution* traite de la *disposition* et de la pertinence énonciative et contextuelle des traits de style et de pensée ; et notre extrait prend place dans un examen de la validité oratoire de la *sententia*. Le contexte historique est celui d'une querelle de style où Quintilien condamne les *déclamateurs*, partisans d'une

éloquence ornée et ludique, qui tourne le dos à la sobriété originelle de l'orateur républicain. Et pour un lecteur tel que Racine, de telles pages font écho dans le contexte d'un XVII^e siècle à l'esthétique classique qui se fonde sur le principe de sobriété (Declercq, 1989). Quintilien propose en l'occurrence un retour aux sources de la sentence, et l'étymologie qu'il en donne renoue avec la question du lien entre pensée et expression :

Les anciens ont appelé *sententia* le sentiment intime [*quod animo sensissent*]. Ce sens est très fréquent chez les orateurs et il y en a encore des traces dans certaines expressions de l'usage courant ; car, au moment de prêter serment, nous disons : « conformément à ce que sent notre esprit » [*ex animi nostri sententia*], et lorsque nous félicitons : « conformément à ce que nous sentons » [*ex sententia dicimus*] (livre VIII, v, 1)

Sentire, c'est-à-dire *penser*, fonde le sens originel de *sententia*, tout comme en langue classique, le sentiment procède du jugement de l'esprit. Ce n'est qu'ultérieurement qu'intervient une distinction terminologique entre *sensus*, les conceptions de l'esprit [*mente concepta*] et *sententia*, les traits brillants [*lumina*] (*ibid.*, 2), dont abusent précisément les nouveaux orateurs. Quintilien veut s'affranchir de cette brillance oratoire gratuite en réinscrivant la sentence dans sa fonction persuasive délibérative, dans le droit fil de la pensée *gnomique* des Grecs : « les noms grecs et latins dérivent du fait que la *sententia* ressemble à un conseil ou à une décision » (*ibid.*, 3). Ce retour au sens rhétorique fonctionnel détermine une typologie de la sentence selon le rapport logique et modal qui la structure : négation, similitude ou encore opposition (*ex diversis*). De ce dernier rapport d'opposition, Quintilien donne plusieurs exemples, oratoires et littéraires, dont celui de la Médée d'Ovide ; série qu'il classe sous le titre générique d'*enthymème*, ainsi défini :

L'enthymème,... est tout ce que notre intelligence a conçu, mais on l'applique spécialement au trait tiré des contraires, parce qu'il domine tous les autres.

(*ibid.*, 9)

La sentence enthymématique renvoie donc *généralement* à l'activité de l'esprit (*quod mente concepimus*) et *spécialement* à un schème logique de contradiction ou d'opposition (*sententia ex contrariis*); enfin elle est illustrée dans le texte par des *énoncés mémorables*, empruntés dans l'extrait qui nous occupe à Virgile, Cicéron et Quintilien.³

Dans la *Logique*, le rapport de la pensée et de la parole dans la forme sententieuse est défini par une triple problématique, logique (les schèmes de la pensée), linguistique (l'ellipse propositionnelle), et esthétique (l'exemple « remarquable » ou enthymème « très-élégant »). L'occurrence de l'exemple ovidien, emprunté à Quintilien, permet de préciser cette esthétique du sens. Elle procède, d'une part, d'une fonction psycho-cognitive *a priori* universelle, et qui réfère au désir et plaisir herméneutiques (saisir et parfaire le sens de l'énoncé elliptique); d'autre part, cette esthétique s'appuie sur la sentence en tant que *forme mémorable*.

La pratique rhétorique de l'enthymème s'avère en effet indissociable d'une mémoire culturelle, d'une culture de l'exemple, dont l'*Institution oratoire* est en l'occurrence la clé de voûte. L'*Institution* s'impose, par l'exemple ovidien, comme le texte médiateur entre la réflexion théorique des auteurs de la *Logique* et la pratique rhétorique de Racine. En effet, la sentence de Médée n'est pas illustration, mais exemple *transhistorique* d'enthymème, double support d'une

3. *Énéide*, XII, 646 (« est-il donc douloureux de mourir ? ») et Cicéron, *Pro Lig.*, 38: « Ce qu'il y a de plus grand, César, dans ta fortune présente, c'est de pouvoir sauver le plus grand nombre de citoyens qu'il t'est possible, de mieux dans ta nature, c'est de le vouloir » [livre VIII, v, 7].

théorie et d'une pratique, c'est-à-dire d'une *rhétorique* de l'ellipse déductive en modalité passionnelle. L'expression passionnelle, sous la forme paradigmatique d'une logique des contraires, s'incarne transhistoriquement (d'Ovide à Quintilien, de Quintilien à Port-Royal, comme d'Ovide à Racine via Quintilien) comme *topos* (le reproche sentencieux) dont le théâtre tragique – ovidien et racinien – est le *lieu* paradigmatique, la scène exemplaire, support d'une glose qui l'accompagne au sein même de la tradition rhétorique; glose et tradition dont Racine, lecteur de Quintilien *et* élève de Port-Royal, est un héritier aussi privilégié qu'exemplaire. Paradigme mémorable de l'enthymème passionnel, le vers ovidien, reformulé (c'est-à-dire ré-inventé et nouvellement disposé) par l'Hermione racinienne, est un palimpseste où s'articule et s'accomplit, dans une singulière correspondance, à Rome en rhétorique, à Port-Royal en logique, et dans *Andromaque* en esthétique, une méditation sur l'efficacité persuasive du sens et de la forme qui le porte.

La problématisation de l'argumentation en rhétorique nous impose en conséquence de prendre en compte l'histoire culturelle des formes argumentatives; la scène théâtrale, et plus encore la scène tragique qui permet de trans-porter et re-déployer la topique et la syllogistique des passions, est un des lieux de mémoire de cette histoire. La rhétorique confirme ainsi son ambivalence originelle: discipline spéculative et pratique, esthétique et pragmatique; ambivalence fondatrice de la plasticité de la formation rhétorique des âges classiques qui, plaçant *l'Institution oratoire* en position médiatrice, permet à un apprenti-avocat de se muer en orateur fictionnel, c'est-à-dire en poète dramatique.

Gilles DECLERCQ

Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle

Références bibliographiques

- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O., 1983, *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- Aristote, 1980, *Poétique*, Seuil, éd. critique J. Lallot, R. Dupont-Roc.
- Aristote, *Rhétorique*, Les Belles Lettres, (livres I et II, éd. M. Dufour, 1931 ; livre III, éd. M. Dufour et A. Wartelle, 1973).
- Arnauld, A., *Mémoires sur le règlement des études dans les lettres humaines*, avec des notes attribuées à M. Rollin, s. d., (1690), dans *Œuvres*, Paris-Lausanne, S. d' Arnay, 1775-1783, 42 t. en 37 vol. in-4°.
- Arnauld, A., et Nicole, P., 1981 [1660], *La Logique ou l'art de penser*, éd. P. Clair et Fr. Girbal, Paris, Vrin.
- Aubignac, H. (abbé d'), 2001 [1657], *La pratique du théâtre*, éd. H. Baby, Champion.
- Beugnot, B., 1977, « Florilèges et Polyantheae: diffusion et statut du lieu commun », *Études françaises*, XIII, 1-2, p. 119-141 ; repris dans *La Mémoire du texte. Essais de poétique classique*, Champion, 1994, p. 257-279.
- Bouhours, D., 2003 [1671], *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. critique B. Beugnot et G. Declercq, Paris, H. Champion.
- Bury, E., 1999, « Les Antiquités de Racine », *Présences de Racine, Œuvres et critiques*, XXIV, 1, Gunter Narr Verlag, p. 29-48.
- Bury, E., 2003, « Mémoire, *doxa* et argumentation: le délibératif à l'œuvre dans la dramaturgie racinienne », in Declercq, G. et Rosellini, M. (éds), *Racine, 1699-1999*, Paris, PUF, p. 381-396.
- Cicéron, 1964, *Orator*, éd. A. Yon, Paris, Belles Lettres.
- Communications* 16, 1970, « Recherches rhétoriques » (Barthes, R., « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », p. 172-229).
- Cousin, J., 1932-1933, « Rhétorique latine et classicisme français », *Revue des cours et conférences de la Sorbonne*.
- Curtius, E.R., 1956, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, PUF.

- Declercq, G., 1981, « Crime et arguments – étude de la persuasion dans *Britannicus* (IV, 4) », *Lalies* 3, Presses de l'ENS, p. 165-175.
- Declercq, G., 1982, « Les mœurs oratoires dans le théâtre de Racine (application à *Andromaque*) », *Actes du colloque « Pouvoir et Dire »*, Albi, p. 268-294.
- Declercq, G. et Ducrot, O., 1983, « *Les Animaux malades de la peste*. Approche pragmatique et rhétorique », dans Colloque d'Albi, *Langages et Signification*, p. 5-38.
- Declercq, G., 1986, « Le lieu commun dans les tragédies de Racine: topique, poétique et mémoire à l'âge classique », *XVII^e siècle* 150, p. 43-60.
- Declercq, G., 1986, « Stylistique et rhétorique au XVII^e siècle: l'analyse du texte littéraire classique », *XVII^e siècle* 152, p. 207-222.
- Declercq, G., 1989, « Représenter la passion: la sobriété racinienne », *La Littérature et le réel, Littératures Classiques*, 11, p. 69-93.
- Declercq, G., 1992, *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions universitaires.
- Declercq, G., 1995, « À l'école de Quintilien: l'hypotypose dans les tragédies de Racine », *op. cit.*, Publications de l'Université de Pau, 5, p. 73-88.
- Declercq, G., 2000, « Politique du paradigme: argumentation et fiction dans la *Rhétorique* d'Aristote », *Études françaises*, 36, n° 1, p. 49-74.
- Declercq, G., 2003a, « L'Identification des genres oratoires en tragédie française du XVII^e siècle (*Iphigénie; Cinna*) », in *Theatrum mundi, Studies in Honor of Ronald W. Tobin*, Rookwood Press, Virginia (E.U.).
- Declercq, 2003b, « La Formation rhétorique de Jean Racine », in Declercq, G. et Rosellini, M. (éds), *Racine, 1699-1999*, Paris, PUF, p. 257-290.
- Delforge, F., 1985, *Les Petites Écoles de Port-Royal, 1637-1660*, préface de Philippe Sellier, Cerf.
- XVII^e Siècle*, 80-81, 1968, « Points de vue sur la rhétorique ».

- Ducrot, O., 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- Ducrot, O. *et al.*, 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- Fontanier, P., 1818, *Études de la langue française sur Racine*, Paris, Belin.
- Fumaroli, M., 1980, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Droz.
- Fumaroli, M. (éd.), 1999, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne. 1450-1950*, Paris, PUF.
- Kibédi-Varga, A., 1976, *Rhétorique et littérature. Étude de structures classiques*, Didier; rééd. Klincksieck, 2001.
- Michel, A., 1960, *Rhétorique et philosophie chez Cicéron*, Paris, PUF.
- Michel A., 1982, *La Parole et la Beauté. Rhétorique et esthétique dans la tradition occidentale*, Paris, Les Belles Lettres.
- Munteano, B., 1967, *Constantes dialectiques en littérature et en histoire*, Paris, Didier.
- Munteano, B., s. d., *Racine écolier des Petites Écoles de Port-Royal*, ms.
- Picard, R., 1956, *La Carrière de Jean Racine*, Paris, Gallimard.
- Picard, R., 1967, *Racine polémiste*, J.-J. Pauvert éd.
- Plantin, C., 1990, *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- Quintilien, [1979], *Institution oratoire*, éd. J. Cousin, Paris, Belles Lettres.
- Racine, *Œuvres complètes*, t. I, *Théâtre-Poésie*, éd. G. Forestier, Gallimard, Pléiade, 1999; t. II, *Prose*, éd. R. Picard, 1966.
- Romilly, J. de, 1998, « Racine lecteur d'Euripide », Conférence à l'Institut de France, 28 novembre. (texte dactylographié).
- Snyders, G., 1965, *La Pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, PUF.
- Starobinski, J., 1970, « Leo Spitzer et la lecture stylistique », *in* Spitzer, L., *Études de style*, Paris, Gallimard, p. 7-39.
- Thirouin, L., 1992, « Les Provinciales comme modèle polémique: la querelle des Imaginaires », *PFSCS*, n° 73, *Ordre et contestation au temps des classiques*, t. II, p. 75-92.

Situation des études d'argumentation : de délégitimations en réinventions

*Il faut chercher seulement à penser et à parler juste,
sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments ;
c'est une trop grande entreprise.*

La Bruyère

LA BRUYÈRE nous rappelle que la confrontation des théories est un art difficile. On sait qu'il faut beaucoup d'accords pour régler effectivement quelques désaccords : on doit d'abord s'entendre sur les concepts et les mots qui les désignent, faute de quoi les « discours théoriques » restent incommensurables. Idéalement, c'est la réalité qui devrait jouer le rôle de « juge de paix » entre les théories, par le moyen d'une « expérience cruciale » ; mais pour cela il faut d'abord s'entendre sur ce qui constitue une donnée capable de trancher, et, dans le cas d'une discipline comme l'argumentation, dont le langage théorique dépend fortement du langage naturel, il est toujours possible de faire jouer des mécanismes argumentatifs trop humains, transformant ce qui est contre-exemple pour l'un en

confirmation pour l'autre, comme le montre le dialogue imaginaire suivant :

- Les conséquences de cette théorie sont surprenantes ?
- Cela prouve donc qu'elle est insoutenable, car elle heurte le sens commun disciplinaire et le sens commun tout court.
- Pas du tout, ça confirme au contraire l'intérêt de cette théorie, qui produit des hypothèses puissantes capables de dévoiler des aspects inaperçus de la réalité.

En pratique, pour confronter les théories, on pourrait essayer de leur faire faire un peu de chemin en commun, en construisant par exemple une question de recherche partagée que l'on tenterait de faire fructifier en collaboration.

Le but de cette contribution sera encore plus élémentaire. Il s'agit d'esquisser une histoire des idées contemporaines sur l'argumentation, c'est-à-dire de reconstruire un espace qui contienne ces théories et, si on se permet d'exploiter les suggestions qui naissent de leur rapprochement, d'en proposer une première organisation.

L'argumentation a une histoire longue depuis la Grèce et Rome, mais elle a aussi une histoire courte, qu'il semble possible de décrire en l'organisant autour de deux moments, la fin du XIX^e siècle, où l'argumentation semble reléguée au magasin des antiquités, avec la rhétorique oratoire et la logique miroir de la pensée, et l'après Seconde guerre mondiale, où elle s'affirme comme concept autonome. Pour l'argumentation, ce retournement de conjoncture se produit autour de 1958, où paraissent *The Uses of Argument* de Stephen Toulmin et *Le Traité de l'argumentation* de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca. Le *Traité* porte en sur-titre, dans sa première édition, *La Nouvelle rhétorique*, qui passera en titre dans la traduction anglaise, mais qui restera justement en sous-titre dans la seconde édition. L'accent est bien mis sur *argumentation*, ce qui constitue

une réelle innovation, et symbolise bien le mouvement d'émancipation des études d'argumentation après la seconde guerre mondiale.

En anglais, A. Craig Baird avait déjà utilisé *argumentation* dans un ouvrage un peu antérieur, *Argumentation, discussion and debate*, 1950. Des ouvrages nettement plus anciens utilisent des termes de la même série mais en sous-titre. Par exemple Whately (1828) précise le contenu de ses *Elements of Rhetoric* en ajoutant qu'ils comprennent *an Analysis of the Laws of Moral Evidence and of Persuasion, with Rules for Argumentative Composition and Elocution*; et Lever, bien plus tôt encore, commente l'intitulé de son ouvrage, *The Arte of Reason*, en le reformulant *rightly termed Witcraft*, et en explicitant son objectif, qui est d'enseigner *a Perfect Way to Argue and Dispute* (1573). On voit que dans le premier cas le terme est subordonné à la rhétorique, dans le second à la logique, conformément à l'organisation des disciplines dans le paradigme classique. L'auto-affirmation des études d'argumentation semble ainsi pouvoir être datée de l'immédiate après-guerre. On peut le voir *a contrario*: en français, d'autres titres s'appuient sur *argumentation*, avant 1958, mais la fonction du mot est toute différente; par exemple, l'ouvrage d'Ambroisine Dayt, en 1903: *Argumentation ayant en vue d'éclairer tout être sur des besoins indéniables déniés à la femme depuis l'apparition de l'homme sur la terre*. Dans ce dernier cas, *argumentation* est un terme support du titre substantiel; il pourrait être remplacé par *Remarques*, *Traité* ou *Dissertation* (« ayant en vue d'éclairer... »). Il s'agit d'une intervention dans un débat, faite selon les modalités d'un genre, d'une argumentation « sur », et non pas d'une entreprise théorique « sur » l'argumentation: avant le *Traité*, aucun ouvrage n'affiche un tel programme. La nouveauté, en français, est nette.

Le paradigme classique

Du point de vue de l'organisation classique des disciplines, l'argumentation est liée à la rhétorique, vue comme un « art de bien parler », et à la logique, vue comme un « art de penser ».

L'argumentation dans la rhétorique

Il existe divers usages du mot « rhétorique » et des concepts bien différents de cette discipline, on parle de rhétorique du verbal et du non-verbal, du conscient et de l'inconscient. Certaines de ces rhétoriques n'incluent pas de composante argumentative. Par exemple, l'analyse structurale des figures est dite justement « rhétorique générale », dans la mesure où elle cherche à repenser les figures de style dans le cadre d'une analyse linguistique; elle inscrit, à sa façon, la rhétorique « dans la langue ». Mais on pourrait également la considérer comme une rhétorique restreinte, dans la mesure où elle est coupée de l'argumentation et de l'interaction. À la suite de Nietzsche, la rhétorique a également été définie comme l'essence du langage, définition particulièrement active dans le domaine de l'histoire durant les années 1970 (Ginzburg 1999). Cette rhétorique n'est pas non plus argumentative.

Ce texte se limitera à la *rhétorique argumentative*, ou *théorie rhétorique de l'argumentation*. Cette rhétorique admet comme référence ultime *La Rhétorique* d'Aristote. Elle a été définie par les théoriciens de l'Antiquité et portée jusqu'à l'époque contemporaine par un paradigme de recherche autonome. Elle possède en propre les caractères suivants. C'est une rhétorique *référentielle*, c'est-à-dire qu'elle inclut une théorie des indices, pose le problème des objets, des faits, de l'évidence même si leur représentation adéquate ne peut se saisir que dans le conflit et la négociation des représentations; elle est

probatoire, c'est-à-dire qu'elle vise à apporter sinon la preuve, du moins une meilleure preuve; elle est *polyphonique* ou *intertextuelle* ou *dialogique*, dans sa pratique de la réfutation; son objet privilégié est l'intervention institutionnelle planifiée. Son caractère éloquent est secondaire. Dans le modèle rhétorique, la théorie de l'argumentation est celle de *l'invention*, c'est-à-dire de la détermination des arguments. C'est dans ce cadre que sont théorisés les concepts de *topos* (ou loi de passage, autorisant la transition d'argument à conclusion; c'est le moyen d'inférence) et d'*enthymème*, c'est-à-dire de passage argumentatif, mixte d'affects, de logique et de style.

Du point de vue du produit fini, l'argumentation constitue la partie centrale du discours tel qu'il a été prononcé. Elle développe des arguments en faveur de la position du locuteur, et réfute les arguments en sens contraire. La *narration*, qu'on oppose parfois à l'argumentation, est toujours orientée en fonction des intérêts du locuteur. Elle constitue le premier des arguments.

Les problématiques actuelles de l'argumentation comprennent de nombreux éléments hérités de la vision de l'argumentation rhétorique. Considérons les trois définitions suivantes:

1. Platon: « le pouvoir de convaincre, grâce aux discours, les juges du tribunal, les membres du Conseil au Conseil de la Cité, et l'ensemble des citoyens à l'Assemblée, bref, le pouvoir de convaincre dans n'importe quelle réunion de citoyens » (452d-e). C'est la définition de Gorgias, l'adversaire de Socrate dans le dialogue du même nom. On peut considérer qu'elle fixe le sens courant du terme.
2. Aristote: « Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, est propre à persuader » (*Rhétorique*: 1, 2, 25).
3. Cicéron: l'argumentation « part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable » (*Divisions*: 46).

On retrouve dans ces définitions des éléments permanents, comme la fonction persuasive (1 et 2); l'importance du lien entre énoncés, qui fait le lien entre rhétorique et logique (3); l'adresse à un auditoire sans structure d'échange (2) – notons que les modèles dialogués se rattachent non pas à la rhétorique mais à la dialectique.

La situation d'argumentation est caractérisée par l'insuffisance de l'information disponible (manque de temps, manque d'information ou nature de la question discutée), dans une situation d'incertitude marquée par l'urgence. Ces points essentiels différencient *situations d'argumentation* et *situations où l'information est suffisante mais simplement inégalement répartie*. Dans ce dernier cas, il s'agit de clarifier et d'éliminer des malentendus, après quoi la conclusion est supposée s'imposer à tous par simple calcul. Dans le premier cas, outre ces tâches de clarification et de calcul toujours présentes, interviennent des points de vue (des positions discursives, des systèmes de valeurs, des intérêts) qui peuvent être radicalement incompatibles. Aucune des positions ne peut être éliminée totalement, il reste toujours un pari, donc un risque : je choisis A tout en craignant que le bon choix ne soit B; je défends mon parti, tout en sachant que le juge, ou l'avenir, donneront peut-être raison à l'autre.

L'argumentation dans la logique

Parallèlement à cette inscription de l'argumentation dans le système rhétorique, comme discours logique, l'argumentation est définie dans le cadre d'une théorie des trois opérations mentales : l'appréhension, le jugement et le raisonnement. L'argumentation correspond à la troisième de ces « opérations de l'esprit » qui construisent le discours :

– par l'appréhension, l'esprit conçoit une idée d'un objet et le délimite (homme, certains hommes, tous les hommes, aucun homme);

- par le jugement, il affirme ou il nie quelque chose de cette idée, pour aboutir à une proposition (« l'homme est mortel »), qui s'exprime dans un énoncé;
- par le raisonnement, il enchaîne des propositions, de façon à progresser du connu à l'inconnu. Cette troisième opération est l'argumentation.

Sur le plan langagier, ces opérations cognitives correspondent respectivement à :

- l'ancrage référentiel du discours au moyen d'un terme;
- la construction de l'énoncé par imposition d'un prédicat à ce terme;
- l'enchaînement des propositions ou argumentation, par lequel on produit des propositions nouvelles à partir de propositions déjà connues. L'argumentation sur le plan discursif correspond ainsi au raisonnement sur le plan cognitif.

La troisième opération correspond à la logique des propositions analysées. Ses règles sont données par la théorie du syllogisme, qui fournit donc la théorie de l'argumentation correcte. La théorie des discours fallacieux (raisonnements vicieux, paralogismes, sophismes) en forme la contrepartie.

Cet ensemble rhétorique / logique forme la base du système dans lequel l'argumentation a été pensée depuis Aristote jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Le tournant de la fin du XIX^e siècle

La situation actuelle des études d'argumentation, particulièrement en France, est la résultante d'une tendance historique longue, dont la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle constituent un moment clé. On peut se faire une idée de ce qu'était alors le concept d'argumen-

tation à partir de la situation des deux disciplines qui encadrent l'argumentation, la rhétorique et la logique.

Délégitimation de la rhétorique

En tant que partie fondamentale de la créativité rhétorique, les études d'argumentation sont forcément affectées par le sort de la discipline rhétorique. On sait qu'à la fin du XIX^e siècle, la rhétorique fut violemment critiquée comme étude non scientifique, donc illégitime, et éliminée du cursus de l'université républicaine, alors dans son premier âge.¹

Ce tournant se situe sur l'arrière-fond historique que constitue la fin du second Empire, la défaite de 1870, et la nécessité d'une *Réforme intellectuelle et morale* (Renan), d'un nouveau départ dans la vie intellectuelle comme dans la vie politique qui se développait dans le cadre de la Troisième République naissante.

Sur la base d'une vue laïque et positiviste de la science, de la culture et de la société, la Troisième République développe une politique scientifique de redéfinition des tâches fondamentales de l'université. L'impulsion essentielle sous toutes ces transformations est une nouvelle conception du savoir, le savoir positif. L'histoire est l'étoile montante, la méthode historique la méthode positive par excellence, capable de produire du savoir scientifique dans le champ des humanités. Ce savoir positif est conçu comme antagoniste du « savoir formel », dont le meilleur exemple est sans doute le « savoir faire » rhétorique, le trucage discursif qui fonctionne dans

1. En France, la rhétorique comme discipline appliquée et articulée ne s'est jamais remise de cette accusation. Seule l'histoire de la rhétorique est considérée comme digne du champ universitaire, et l'étude des pratiques discursives a été repensée dans le cadre des études d'analyse du discours, de la communication institutionnelle, et des interactions interindividuelles.

l'instant et ne survit pas à la critique la plus élémentaire. Face aux découvertes positives de la recherche historique, aucune vue fondée sur des considérations faisant appel au bon sens, au consensus, à l'opinion, à la doxa ou aux lieux communs ne peut être soutenue sérieusement, le savoir rhétorique n'est pas du savoir. En outre, la nouvelle répartition du savoir en disciplines spécialisées est incompatible avec la prétention rhétorique à fournir la synthèse utile de tous les savoirs.

Deux circonstances périphériques aggravantes plaident encore contre la rhétorique. D'une part, la rhétorique est la base de l'éducation dispensée par les jésuites (Compagnon, 1983 : 94), alors qu'on se trouve dans une période d'intenses contestations entre l'Église et l'État, qui aboutit notamment à leur séparation en 1905. D'autre part, par l'usage qui en était fait dans les collèges jésuites, la rhétorique est liée au latin, tous les exercices rhétoriques étant pratiqués dans cette langue. Or cette période atteint des sommets dans l'éternelle querelle sur la nécessaire émancipation du français par rapport au latin, et, corrélativement, la place du latin dans les études littéraires. Un état laïque ne pouvait que vouloir s'émanciper de la rhétorique comme symbole d'une éducation religieuse doublement rétrograde.

En conséquence, le nouveau cursus d'études françaises se trouve redéfini autour d'une approche historique de la littérature qui vient se substituer à l'approche rhétorique. En 1888, Anthelme Chaignet publia *La rhétorique et son histoire*, la dernière, et excellente, introduction à la théorie aristotélicienne de l'argumentation rhétorique. De nouvelles formes d'expression académique apparaissent dans les lycées, composition française, histoire littéraire, commentaire de textes littéraires. Tous ces nouveaux genres excluent explicitement la rhétorique – même si les formes rhétoriques classiques restent évidemment en usage : comment pourrait-il en être autrement ?

Il n'est pas surprenant que, liée à l'ancienne conception de l'éducation et des savoirs, la rhétorique soit ainsi devenue, par amalgame, le symbole facile d'une réaction cléricale dépassée et manipulative, en contraste absolu avec les tendances positives modernes en sciences et en éducation dont se réclamait l'université républicaine. Telle est la base du sentiment persistant d'illégitimité des pratiques rhétoriques en France, dont témoignent diverses mesures, comme la disparition de la rhétorique des programmes de l'enseignement secondaire en 1885, et la disparition, en 1902, de la « classe de rhétorique », des lycées (Compagnon, 1999 : 1222, 1233).

Dans la mesure où les études d'argumentation sont liées aux études de rhétorique, elles se trouvaient clairement du mauvais côté. Mais dans quelle mesure l'étaient-elles ? La rhétorique exclue du cursus était la rhétorique jésuite, et celle-ci n'était pas centrée sur l'argumentation, mais sur la « *praelectio* », en d'autres termes sur quelque chose comme l'explication de texte et l'amplification, une forme d'éloquence qui ne tendait pas à convaincre par la preuve et le débat mais à subjuguer par la splendeur verbale.

Formalisation de la logique. Le néo-thomisme

Conclure que l'élimination de la rhétorique entraîne mécaniquement la disparition des études d'argumentation serait une simplification excessive. D'autres considérations également bien connues qui semblent aller dans le même sens de la défaveur de l'argumentation entrent en jeu ; elles correspondent au nouveau statut de la logique.

La publication de la *Begriffsschrift* par Gottlob Frege, en 1879, marque le point à partir duquel la logique ne peut plus être vue comme un « art de penser », mais comme un « art de calculer », une branche

des mathématiques. Dès lors, pour l'aile marchante des logiciens, l'argumentation ne sera plus que le nom d'une forme périmée de la logique. Au début du xx^e siècle en effet, comme le dit fort bien Robert Blanché, la logique classique est gagnée par le « crépuscule des évidences » : « on passe de la logique aux logiques qu'on construira à volonté. Et à son tour, cette pluralité de logiques retire son privilège à la logique classique, qui n'est plus qu'un système parmi d'autres, comme eux simple architecture formelle dont la validité ne dépend que de sa cohérence interne » (1970 [1955] : 71-72).

Une évolution vient à son terme, et on peut la suivre au moins depuis Ramus (Ong, 1958), pour qui jugement, logique et méthode doivent être pensés hors de la rhétorique, sur un plan que nous appellerions épistémique ou cognitif. La mutation apparaît avec évidence si l'on compare *La Logique ou l'art de penser contenant outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles propres à former le jugement* d'Arnauld et Nicole (1662) au *Traité de l'art de raisonner* (1796) de Condillac. Dans ce dernier ouvrage, « l'art du raisonnement », entièrement géométrisé, est situé hors de toute logique langagière – ainsi, de l'analogie n'est retenue que la proportion (1981 [1796] : 130).

En s'axiomatisant, la logique renonce à sa fonction rectrice de la pensée comme à sa fonction critique. Elle ne fournit plus la base du discours rationnellement argumenté. Ces nouveaux mondes scientifiques ont rompu toute attache avec l'*Organon* d'Aristote ; leurs pratiques n'ont plus rien à voir avec celles de l'argumentation discursive.

C'est à cette époque que la logique est devenue cette discipline « formelle », à laquelle devaient s'opposer la « logique naturelle », la « logique non formelle », ou la « logique substantielle » dans les années 1950 et 1970.

Amalgamées à une rhétorique délégitimée, abandonnées par la logique, les études d'argumentation paraissent en très mauvaise position. Cependant, l'intérêt pour ce thème a persisté dans le domaine particulier restreint de l'éducation religieuse et de la théologie, comme partie importante du cursus philosophique néo-thomiste. En 1879 (date également de la publication de la *Begriffsschrift*, coïncidence!), le pape Léon XIII publie l'encyclique *Aeterni Patris*, qui établit Thomas d'Aquin, et, par ce biais, l'aristotélisme, comme une sorte de philosophie officielle de l'Église catholique, promouvant ainsi une vision de la logique comme fondement de la pensée au moment précis où cette orientation était scientifiquement dépassée.

Il existe certainement un lien entre cette décision et le fait qu'on peut trouver d'importants développements relatifs à la logique traditionnelle, comme d'intéressantes considérations sur les types d'arguments et sur les sophismes dans des manuels de philosophie d'inspiration néo-thomiste – ces mêmes manuels qui, au détour d'une note, s'insurgent contre les conceptions formalistes de la logique, par exemple le traité de l'Abbé Henri Collin, *Manuel de philosophie thomiste* (1926) visant l'éducation religieuse à un niveau supérieur. D'importants traités, comme celui de Jacques Maritain *Éléments de philosophie II – L'ordre des concepts – Petite logique (logique formelle)* (21^e éd. 1966), pourraient aussi témoigner de cet intérêt pour la logique comme philosophie de la cognition naturelle dans le cadre général du néo-thomisme.

Théories de l'argumentation et pratiques argumentatives

Les remarques antérieures portent sur l'état d'un domaine de savoirs et les relations entre disciplines. La question du statut de l'argumentation comme pratique discursive est bien distincte. À la même épo-

que, les discours polémiques à contenu politique et religieux sont d'une violence particulière, et produisent, du côté catholique, des ouvrages impressionnants, au moins par leur volume, par exemple le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* de J.-B. Jaughey (Paris, préface datée de 1889), ou *Les splendeurs de la foi – Accord parfait de la révélation et de la science / de la foi et de la religion* de l'abbé F. Moigno (Paris, Blériot Frères, 1881).

Ces apologies bien intentionnées mobilisent toutes les ressources millénaires de l'argumentation rhétorique pour ferrailer de façon indéfendable contre les acquis scientifiques les plus neufs et les mieux établis, particulièrement dans des domaines comme l'histoire, l'anthropologie, la géologie, sur des thèmes comme l'âge de la terre ou l'antiquité de l'homme. On en trouve un exemple prototypique dans un argument de Chateaubriand :

Nous touchons à la dernière objection sur l'origine moderne du globe. On dit : « La terre est une vieille dont tout annonce la caducité. Examinez ses fossiles, ses marbres, ses granits, ses laves, et vous y lisez ces années innombrables [...] ».

Cette difficulté a été cent fois résolue par cette réponse : *Dieu a dû créer et a sans doute créé le monde avec toutes les marques de vétusté et de complément que nous lui voyons.*

(*Le génie du christianisme*, 1802, Première Partie, Livre IV, Chapitre v « Jeunesse et vieillesse de la terre »).

Il y a une claire incompatibilité entre le discours argumentatif reposant sur le bon sens, et la réalité de la preuve scientifique. S'exerçant hors de leur domaine de validité, les pratiques argumentatives s'exposaient à la réfutation dévastatrice des conclusions qu'elles soutenaient, et, au-delà, au risque d'être invalidées comme méthode potentiellement intéressante dans n'importe quel domaine de recherche. La leçon vaut d'être retenue.

Parallèlement à cette disqualification des modes argumentatifs classiques appliqués hors de leur champ, on pourrait se demander si les nouvelles orientations scientifiques ont produit un nouveau style argumentatif. Il semble que ce soit bien le cas. On pourrait examiner de ce point de vue un livret comme celui de J. Bédier, *Comment l'Allemagne essaye de justifier ses crimes* (Armand Colin, « Études et documents sur la guerre », 1915). Dans ce texte publié au début de la guerre, le grand médiéviste accuse les Allemands d'avoir commis des crimes de guerre en Belgique et en France ; c'est une question qui traversera la guerre. Pour le prouver, J. Bédier applique à l'analyse de documents saisis sur des morts ou des prisonniers les méthodes mêmes de la critique historique scientifique : reproduction photocopiée du manuscrit, traduction discutée point par point, prise en compte des arguments de l'autre partie. C'est un style argumentatif qui contraste vivement avec celui d'autres documents qui se contentent d'amplifier des lieux communs sur la monstruosité germanique.

En résumé, au tournant du siècle, la situation semble être la suivante. La rhétorique est invalidée scientifiquement comme méthode incapable de produire du savoir positif et associée à un groupe clérical caractérisé par son anti-républicanisme, pour être exclue du cursus d'État. La logique, devenant formelle, se définit comme une branche des mathématiques et non plus comme un art de penser capable de régir le bon discours en langue naturelle. Les études d'argumentation sont restreintes au cadre de la philosophie néo-thomiste et à la formation théologique. Elles risquent le discrédit par des interventions non pertinentes dans les champs scientifiques les plus avancés. De nouveaux styles argumentatifs apparaissent, fondés sur la méthode critique.

Cette situation devait rester inchangée jusqu'aux années de l'après-guerre. Si cette lecture est plus ou moins fondée, elle permet

d'entrevoir les raisons profondes de « l'éclipse » de l'argumentation, qui n'ont rien à voir avec la négligence et l'oubli. L'argumentation coupée de tout support scientifique, au service de mauvaises causes, politiquement et scientifiquement rétrogrades, a été non pas oubliée mais profondément délégitimée.

Après 1945 : une reconstruction par étapes

Le moment politique des années 1950

D'une façon générale, en Europe, les études d'argumentation connaissent un développement remarquable dans les années qui suivent la Seconde guerre mondiale. On peut considérer les travaux de Serge Tchakotine comme annonciateurs de ce renouveau. Dans un ouvrage célèbre et maintenant injustement oublié, *Le viol des foules par la propagande politique*, S. Tchakotine caractérise la propagande des régimes totalitaires comme une « senso-propagande », c'est-à-dire une propagande fondée sur l'appel aux instincts irrationnels. Il lui oppose une « ratio-propagande » fondée sur la raison (Tchakotine, 1939: 152).

Puis les années 1950 voient la parution des ouvrages fondamentaux de S. Toulmin et de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca – évoqués dans l'introduction. En dehors de ces deux ouvrages, dont l'importance est souvent soulignée, il faut faire une place de choix aux travaux en langue allemande, et d'abord à l'œuvre de Ernst Robert Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin* (1948; traduction de 1956). Dans cet ouvrage, E.R. Curtius réintroduit et redéfinit le concept de *topos*, sur lequel il fonde sa vision de la littérature européenne (1979 [1948]: 138); il ouvre ainsi un nouveau champ de recherche sur ce thème, la *Toposforschung*. Theodor

Viehweg propose une application du concept au droit dans *Topique et Jurisprudence* [*Topik und Jurisprudenz*, 1953, non traduit en français]. Un peu plus tard, en 1960, le *Manuel de rhétorique littéraire* de H. Lausberg [*Handbuch der literarischen Rhetorik*, non traduit en français] reconstruit le système de la rhétorique classique.

On peut faire l'hypothèse que cette très célébrée « renaissance » des études d'argumentation, qui apparaît précisément en pleine guerre froide, a quelque chose à voir avec la recherche d'une ratio-propagande, la construction d'un mode de discours démocratique rationnel, en rejet des types de discours totalitaires nazis et staliens. Ce projet de constitution d'une nouvelle réflexion sur le logos, sur la rationalité du discours ordinaire, par le moyen d'un concept autonome d'argumentation, n'est pas si loin de la vision de Curtius qui voit dans la rhétorique une base de la culture européenne. Il est fondamental pour les projets de S.E. Toulmin et de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, même si le premier l'oriente rapidement vers une problématique des domaines de rationalité. Quoi qu'on en pense, c'est bien dans ce contexte idéologique qu'a été reconstruite l'argumentation.

L'articulation des deux ordres du « ratio » et du « senso » se perçoit clairement dans un petit ouvrage publié par Jean-Marie Domenach en 1950 sur *La propagande politique*, qui doit être considéré comme un ouvrage fondamental pour les études d'argumentation. Pour J.-M. Domenach, la propagande a pour fonction de « créer, transformer ou confirmer des opinions » (1950: 8). Cette définition équivaut, pratiquement mot pour mot, à celle que C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca donnent de l'argumentation: « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur assentiment » (1976 [1958]). Mais, alors que le *Traité* ne s'intéresse qu'aux « techniques discursives », pour J.-M. Domenach, la propa-

gande est une réalité plurisémiotique dont l'analyse doit prendre en compte non seulement la composante langagière, mais aussi l'image, la musique, les mouvements des masses, orchestrés ou spontanés. La conviction est le produit non pas du simple discours mais du meeting, du spectacle total; elle n'échappe pas à la « senso-propagande ». C. Perelman et S.E. Toulmin voient le discours démocratique comme un discours monologique construit sur un modèle juridique de la rationalité. J.-M. Domenach se place dans une perspective communicationnelle plus complexe, fondée sur des dispositions institutionnelles promouvant information, diffusion des connaissances, ainsi qu'une large pratique du débat et du « droit de réponse » (1950: 123-125) – perspective non plus rhétorique mais dialectique.

Le moment logico-linguistique des années 1970

À cette période « idéologique » succède, en France, un moment logico-linguistique, amorcé dans les années 1970, et bien vivant actuellement. Ces propositions de « nouvelles théories de l'argumentation » ne trouvent en effet guère d'écho en France. Les raisons sont à chercher du côté de ce qu'on a appelé « la première école française d'analyse du discours », et de ses positions théoriques et idéologiques (Plantin 2002: 250-252).

Quoi qu'il en soit, le fait est que la réintroduction et la rénovation du concept d'argumentation comme un concept décent capable d'organiser des recherches en sciences du langage est l'œuvre d'Oswald Ducrot, dans *La preuve et le dire* (1973) et *Dire et ne pas dire* (1972), et de Jean-Claude Anscombe et O. Ducrot dans un ouvrage de 1983 au titre programme, *L'argumentation dans la langue*. Parallèlement, Jean-Blaise Grize et l'école de Neuchâtel proposent un modèle de « logique naturelle » visant à rendre compte des aspects

cognitifs de l'argumentation (Grize, 1982, dont le premier chapitre, « Portée et limite de la formalisation » est de 1958).

Il faut souligner que l'argumentation est réapparue en France non pas dans le champ du discours politique, comme pratique critique, mais dans le champ du structuralisme, de la logique linguistique, du cognitivisme. L'argumentation n'est pas un moyen de régulation rationnel des différences d'intérêts, d'appréciation ; typiquement, elle est dans la langue, pas dans la parole en circulation.

Le dialogue critique

Parallèlement à cette inscription française de l'argumentation dans les programmes de recherche sur la langue et la cognition, les recherches en langue anglaise mettent au premier plan l'idée de dialogue critique. La recherche y est axée sur la critique du discours, par le repérage des *fallacies* ; ses instruments sont ceux de la logique, prise parfois au sens large de « méthode ». L'ouvrage de C.L. Hamblin, *Fallacies* (1970, non traduit en français) marque une étape dans cette orientation de recherche, dont il fait l'histoire, tire un bilan et propose une rénovation, par l'introduction de la notion de jeu dialogique. La recherche sur les paralogismes (*fallacies*) a également pris le nom, moins « négatif », de *logique informelle* : il s'agit de travailler sur certaines formes d'arguments, généralement très classiques, facilement taxées de fallacieuses, et de s'interroger sur les conditions pragmatiques de leur validité (Blair et Johnson, 1980).

Cette recherche a été profondément influencée, depuis les années 1980, par les recherches sur le langage en contexte, la conversation et le dialogue naturel. On trouve les premières études en ce sens dans un ouvrage édité en 1982 par J.R. Cox et Charles A. Willard, *Advances in argumentation theory and research. La nouvelle dialectique* (1996) de Frans van Eemeren et Rob Grootendorst a fondamenta-

lement renouvelé l'approche des paralogismes et de la rationalité, en l'inscrivant dans la perspective d'un dialogue régi par des règles acceptées des interlocuteurs (voir la contribution de van Eemeren et Houtlosser dans cet ouvrage).

Une situation délicate

Comme on le voit, la situation actuelle des études d'argumentation en France n'est pas simple. L'œuvre de C. Perelman jouit, depuis le début des années 1990, de la grande popularité qu'elle n'avait pas obtenue dans les années 1960. Ce *come back* est une caractéristique majeure de la situation actuelle. Paradoxalement peut-être, son influence est peu significative dans le domaine du droit, mais elle est nette dans le domaine de la philosophie, de l'éducation et de l'analyse du discours politique. Les modèles de O. Ducrot, J.-B. Grize, C. Perelman sont les plus utilisés, en parallèle avec les modèles fondés sur le dialogue, augmentés ou non d'un ensemble de normes. Dans tous les cas, il s'agit de modèles puissants, établis à partir d'options très affirmées et bien différenciées, qui ne définissent pas de la même manière leurs objets et leurs objectifs de recherche, et qui, à la limite, se situent dans des disciplines différentes.

Les retours sur l'histoire d'une tradition de recherche incitent évidemment à des projections sur le présent et l'avenir. On peut penser que la priorité donnée aux objets complexes traités dans une perspective pluridisciplinaire – qui est le trait le plus caractéristique de la situation actuelle – offre certaines ouvertures. Quoi qu'il en soit, le destin de cette nouvelle recherche dépendra largement de la qualité des cursus qui y préparent. Quelle vision organise les enseignements théoriques de l'argumentation, en France, actuellement? Comment procède-t-on, au-delà des sessions « express », qui tiennent parfois davantage de l'exposé de vulgarisation que de

la formation systématique? Y a-t-il à ce niveau des éléments de consensus suffisants pour que puissent surgir une méthodologie et des questions de recherche historiquement et théoriquement informées, capables d'organiser cet intérêt commun pour l'argumentation qui se manifeste actuellement à travers toutes les disciplines?

Christian PLANTIN

CNRS,

Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations

Références bibliographiques

- Anscombe, J.-C., Ducrot, O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- Aristote, 1967 [1932]/1973[1931], *Rhétorique*, Trad. par M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres. [Livre 1, 1932. Livre 2, 1931. Livre 3, 1931].
- Arnauld, A. et Nicole, P., 1965 [1662], *La logique ou l'art de penser* (Édition critique de P. Clair et F. Girbal), Paris, PUF.
- Baird, A.C., 1950, *Argumentation, discussion and debate*, New York, McGraw Hill.
- Blair, J.A., Johnson, R.H., 1980, *Informal logic*, Inverness, Edgepress.
- Blanché, R., 1970 [1955], *L'axiomatique*, Paris, PUF.
- Chaignet, A.E., 1888, *La rhétorique et son histoire*, Slatkine reprints.
- Cicéron, 1990 [1924], *Divisions de l'art oratoire – Topiques* (Texte établi et traduit par H. Bornecque), Paris, Les Belles Lettres.
- Colin, H. (Abbé), 1926, *Manuel de philosophie thomiste*, Paris, Téqui.
- Compagnon, A., 1983, *La troisième république des lettres*, Paris, Seuil.
- Compagnon, A., 1999, « La rhétorique à la fin du XIX^e siècle (1875-1900) », in Fumaroli, M. (éd.), 1999, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, PUF, p. 1215-1249.
- Condillac, É. Bonnot de, 1981 [1796], *Traité de l'art de raisonner*, Paris, Vrin.
- Cox, J.R. et Willard, C.A. (éds), 1982, *Advances in argumentation theory and research*, Annandale, Southern Illinois University Press.
- Curtius, E.R., 1956 [1948], *La littérature européenne et le Moyen Âge latin* (traduction de *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Bern, A. Francke, 1948, par J. Bréjoux), Paris, PUF.
- Domenach, J.-M., 1950, *La propagande politique*, Paris, PUF.
- Ducrot, O., 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.

- Ducrot, O., 1973, « Les échelles argumentatives », in Ducrot, O., *La Preuve et le dire*, Tours, Mame, p. 225-285 (republié en 1980, *Les échelles argumentatives*, préface de 1980, Paris, Minit).
- van Eemeren, F. et al., 1996, *Fundamentals of argumentation theory, A Handbook of historical backgrounds and contemporary developments*, Mahwah, N. J., Lawrence Erlbaum.
- van Eemeren, F. et Grootendorst, R., 1996, *La Nouvelle dialectique* (Traduction de *Argumentation, communication, fallacies*), Paris, Kimé.
- Eggs, E., 1994, *Grammaire du discours argumentatif*, Paris, Kimé.
- Frege, G., 1879, *Begriffsschrift*, Halle, Nebert.
- Grize, J.-B., 1982, *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- Grize, J.-B., 1990, *Logique et langage*, Paris, Ophrys.
- Guinzburg, C., 1999, *History, Rhetoric and Proof*, Hanover & London, University Press of New England.
- Hamblin, C. L., 1970, *Fallacies*, Londres, Methuen.
- Lausberg, H., 1960, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich, Max Hueber.
- Lever, R., 1573, *The Arte of Reason, rightly termed Witcraft; Teaching a Perfect Way to Argue and Dispute*.
- Maritain, J., 1966, *Éléments de philosophie, II. L'ordre des concepts, 1 - Petite logique (Logique formelle)*, Paris, Téqui (21^e édition).
- Ong, W.J., 1958, *Ramus. Method and the decay of dialogue*, Cambridge, Harvard University Press.
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L., 1976 [1958], *Traité de l'argumentation. La Nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université.
- Plantin, C., 1990, *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- Plantin, C., 1996, *L'argumentation*, Paris, Le Seuil.
- Plantin, C., 2002, « Analyse et critique du discours argumentatif », in Koren, R. et Amossy, R. (éds), *Après Perelman: quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L'Harmattan, p. 229-263.

- Platon, 1987, *Gorgias* (traduction de M. Canto), Paris, Flammarion.
- Tchakotine, S., 1939, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard.
- Toulmin, S.E., 1958, *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Viehweg, Th., 1953, *Topik und Jurisprudenz*, München.
- Whately, R., 1963 [1828], *Elements of Rhetoric Comprising an Analysis of the Laws of Moral Evidence and of Persuasion, with Rules for Argumentative Composition and Elocution* (édité par Ehninger, D), Carbondale and Edwardsville, Southern Illinois University Press.

Index des notions

- Ajustement stratégique: 14, 54-66, 189, 194.
Analyse de/du discours: 9, 49, 51, 53, 68-69, 80, 175, 187, 188.
Appréhension: 164.
Cellule argumentative: 86, 87, 91.
Cognition, sciences cognitives: 10, 11, 15, 25, 35, 80, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 122, 137, 148, 149, 150, 153, 176, 190, 195.
Communication: 10, 42, 43, 46, 48, 49, 50, 53, 68, 129, 132, 150, 175.
Concession: 28, 29, 30, 69, 85, 96.
Conciliatio: 14, 55, 61, 62, 63, 64.
Connecteurs: 10, 19, 23, 26, 69, 89, 91, 94, 95, 98, 130.
Conviction, convaincre: 13, 21, 35, 36, 40, 41, 62, 70, 82, 110, 142, 144.
Critique: 45, 48, 49, 50, 51, 54, 57, 58, 59, 60, 65, 67, 68, 70, 176.
Déduction, déduire: 13, 24, 36, 37, 38, 39, 92, 98, 133, 154.
Démonstration, démontrer: 13, 25, 29, 35, 36, 38, 80, 82, 91, 92, 113.
Dialectique: 14, 45, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 60, 61, 65, 66, 70, 132, 142, 164, 175, 188, 189, 194, 196.
Doxa: 134, 135, 136, 137, 138, 140, 142, 150, 167.
Éclairage: 36, 42, 43.
Émotion, émouvoir: 42, 126, 131, 143, 144, 148.

- Enchaînement: 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 83, 85, 89, 92, 94, 97, 98, 105, 106, 121, 129, 131.
- Énonciation: 10, 30, 81, 86, 90, 95, 98, 106, 108, 109, 130.
- Enthymème: 127, 133, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 163.
- Ethos*: 12, 21, 30, 31, 32, 79, 133, 193.
- Évaluation: 45, 47, 52, 62, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 189.
- Explication: 79, 80, 89, 93.
- Fallacieux, *fallacies*: 48, 49, 50, 56, 57, 58, 59, 60, 64, 67, 165, 176, 194.
- Illation: 36, 37.
- Image: 12, 21, 29, 30, 31, 36, 39, 43, 106, 107, 113, 142, 143.
- Indicateur: 68, 69, 82, 83, 85.
- Inférence: 13, 23, 36, 37, 39, 40, 47, 81, 90, 97, 105, 131.
- Jugement: 67, 81, 104, 107, 112, 113, 143, 152, 164, 165.
- Justification: 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 62, 63, 64, 65, 70, 88, 91, 93, 98, 99.
- Linguistique: 13, 14, 16, 19, 20, 28, 68, 77, 78, 79, 80, 84, 89, 107, 108, 111, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 148, 153, 162.
- Argumentation linguistique: 13, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 31, 193.
- Linguistique textuelle: 9, 80, 187.
- Littérature, littéraire: 9, 53, 78, 91, 118, 125, 129, 131, 132, 133, 134, 144, 149, 152.
- Logique: 13, 14, 15, 35, 37, 40, 41, 45, 47, 49, 53, 56, 80, 81, 84, 95, 105, 107, 110, 131, 133, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 161, 164-165, 168-170, 172, 175, 176, 193, 196.
- Logos*: 12, 21, 22, 25, 27, 32, 42.
- Objection: 29, 41, 85.
- Objet de discours: 41.
- Paralogisme: 48, 49, 56, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 67, 165.
- Passion: 21, 42, 126, 138, 147, 148, 149, 154.
- Pathos*: 21, 32, 42, 144.
- Persuasion, persuasif, persuader: 10, 11, 12, 13, 18, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 41, 43, 57, 58, 60, 65, 67, 82, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 133, 142, 143, 145, 154, 164, 193, 195.
- Phrase périodique: 14, 77, 78, 87, 88, 89.
- Polémique: 12, 29, 92, 113, 130, 144, 146, 171.

- Pragmatique: 10, 14, 16, 45, 46, 49, 50, 56, 62, 70, 71, 79, 105, 107, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 154, 195.
 Pragma-dialectique: 14, 45-71, 188-189, 194.
- Pratique (— argumentative, éloquente, polémique, oratoire, rhétorique, etc.): 16, 49, 50, 52, 56, 64, 66, 68, 125, 127, 132, 134, 135, 136, 144, 145, 146, 151, 153, 154, 170.
- Preuve: 21, 24, 26, 27, 35, 36, 38, 92, 133, 142, 144.
- Raisonnement: 22, 23, 24, 25, 38, 91, 98, 142, 164-165.
- Rationalité: 12, 14, 32, 45, 46, 48, 50, 52, 57, 59, 60, 67, 70.
- Représentation: 14, 24, 31, 36, 40, 41, 36, 68, 84, 105, 106, 108, 109, 110, 112, 113, 120, 125, 126, 129, 130, 143.
- Restriction: 70, 83, 85, 86, 92, 93, 97-100.
- Rhétorique: 9, 11, 12, 14, 16, 20, 21, 30, 31, 42, 52, 53, 54, 55, 56, 60, 61, 64, 65, 66, 70, 71, 78, 84, 107, 125-154, 160-161, 162, 164-165, 166-168, 172, 174, 187, 188, 189, 194, 195, 196.
 Argumentation rhétorique: 13, 17, 18, 19, 20, 28, 32, 163, 167, 171, 193.
- Schéma (argumentatif): 14, 15, 77, 80, 81, 82-86, 92-97.
- Schématisation: 35, 36, 39, 40, 80, 106.
- Séquence: 14, 15, 77, 78, 80, 87, 91-94, 97, 99-100.
- Sophisme: 132, 144.
- Syllogisme: 131, 133, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 165.
- Théâtre: 9, 77, 125-154, 187, 195.
- Topos*, topique: 84, 137, 150, 154, 163, 173.
- Vraisemblable, vraisemblance: 24, 36, 39, 40, 137, 140, 151.

Présentation des auteurs

Les auteurs

Jean-Michel ADAM

Jean-Michel Adam, docteur en linguistique et docteur ès-lettres et sciences humaines de l'université de Besançon, est professeur de linguistique française à l'université de Lausanne depuis 1984. Il a publié des ouvrages sur la linguistique textuelle, le récit, la description, l'analyse des discours littéraire et publicitaire. Ses derniers titres parus sont *Le style dans la langue* (Delachaux et Niestlé, Lausanne, 1997), *Linguistique textuelle: des genres de discours aux textes* (Nathan-Université, Paris, 1999). Il a également co-dirigé, avec J.-B. Grize et M. Ali Bouacha, *Texte et discours: catégories pour l'analyse* (Éditions universitaires de Dijon, 2004). Ses travaux de linguistique textuelle servent de référence à de nombreux chercheurs en analyse du discours et en didactique des textes et des discours.

Gilles DECLERCQ

Gilles Declercq, ancien élève de l'École normale supérieure, est professeur de rhétorique et de dramaturgie classiques à l'Institut d'études théâtrales de l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle, dont il est actuellement vice-président. Président de la Société Jean Racine, il est spécialiste du théâtre du XVII^e siècle, de l'histoire de la rhétorique et des théories de l'argu-

mentation. Il a notamment publié *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires* (Éditions universitaires, Paris, 1992) et il a rédigé le chapitre consacré à la rhétorique classique dans l'ouvrage dirigé par M. Fumaroli (*Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne - 1450-1950*, PUF, Paris, 1999). Il a également co-dirigé avec M. Murat et J. Dangel *La Parole polémique* (H. Champion, Paris, 2003), et avec M. Murat, *Le Romanesque* (Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 2004). Il a enfin publié une édition critique des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* de Dominique Bouhours 1671 (H. Champion, Paris, 2003). Il prépare actuellement un ouvrage sur *Racine: une rhétorique des passions*.

Oswald DUCROT

Oswald Ducrot, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), a publié depuis le début des années 1970 de nombreux ouvrages, qui ont eu un grand retentissement dans le monde universitaire international: à titre d'exemple, il est l'auteur de *Dire et ne pas dire* (Hermann, Paris, 1972), *La preuve et le dire* (Mame, Paris, 1973). Il a écrit, avec J.-Cl. Anscombe, *L'argumentation dans la langue* (Mardaga, Bruxelles, 1983) et, en collaboration, *Les mots du discours* (Éditions de Minuit, Paris, 1980). Les travaux qu'il a menés, qu'il a impulsés ou qu'il a dirigés, se situent dans le domaine de l'argumentation et de la sémantique linguistique. Il a été, avec J.-Cl. Anscombe, à l'origine de la théorie de l'argumentation dans la langue et il développe actuellement l'aspect lexical de la théorie des blocs sémantiques construite par M. Carel.

Frans H. van EEMEREN

Frans H. van Eemeren, professeur d'analyse du discours, de théories de l'argumentation et de rhétorique à l'université d'Amsterdam, dirige actuellement le programme de recherche *Argumentation in Discourse* et le master de recherche *Rhetoric, Argumentation and Philosophy*. Avec R. Grootendorst († 2000), il a élaboré la théorie pragma-dialectique de l'argumentation: leurs principales publications sont *Speech Acts in Argumentative Discussions* (de Gruyter/Foris, Dordrecht, 1984), *Argumentation, Communication, and Fallacies* (Erlbaum, Hillsdale, NJ, 1992 - traduction française *La nou-*

velle dialectique, Kimé, Paris, 1996) et *A Systematic Theory of Argumentation* (Cambridge University Press, 2004) – voir bibliographie dans ce volume. Dans *Dialectic and Rhetoric* (Kluwer, Dordrecht, 2002), il a proposé, avec Peter Houtlosser, le concept d’ajustement stratégique (*strategic manoeuvring*) afin de prendre en compte la dimension rhétorique dans l’approche pragmadialectique d’analyse et d’évaluation de l’argumentation. Rédacteur en chef de la revue *Argumentation*, van Eemeren est également un des fondateurs de l’ISSA (*International Society for the Study of Argumentation*).

Jean-Blaise GRIZE

Jean-Blaise Grize, docteur ès-sciences, a été collaborateur de Jean Piaget au Centre international d’épistémologie génétique de Genève de 1958 à 1968. Devenu professeur de logique et de philosophie des sciences à l’université de Neuchâtel (de 1960 à 1987), il y a dirigé le Centre de recherches sémiologiques. Il a également enseigné dans les universités de Besançon, Fribourg, Genève, Lausanne, Montréal, et à l’École pratique des hautes études à Paris. Il a conçu et impulsé le cadre théorique de la logique naturelle, qui a donné lieu à de nombreux travaux sur l’argumentation dans l’espace francophone, et en particulier, en France. Parmi ses principales publications, on peut citer *Logique moderne I, II et III* (Gauthier-Villars et Mouton, Paris, 1969-1973), *De la logique à l’argumentation* (Genève, Droz, 1982), *Logique et langage* (Paris, Ophrys, 1990), *Logique naturelle et communications* (Paris, PUF, 1996).

Peter HOUTLOSSER

Peter Houtlosser enseigne dans le département d’analyse de discours, de théories de l’argumentation et de rhétorique de l’université d’Amsterdam. Dans le programme de recherche *Argumentation in Discourse*, ses travaux portent sur l’analyse dialectique et rhétorique ainsi que sur l’évaluation du discours argumentatif. Avec F.H. van Eemeren, il étudie l’histoire des différentes approches de l’argumentation et de la dialectique. Dans de nombreux articles et chapitres d’ouvrages, il s’attache à montrer comment la perspective rhétorique peut être intégrée à l’approche pragmadialectique de l’argumentation (voir par exemple la réflexion sur l’ajustement stratégique présenté ici même) – voir bibliographie dans ce volume.

Christian PLANTIN

Christian Plantin, docteur de l'université libre de Bruxelles, est linguiste et spécialiste de l'argumentation. Directeur de recherche au CNRS, il dirige l'UMR ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations) – ENS LSH à Lyon et université Lumière – Lyon 2. Il a notamment publié *Essais sur l'argumentation* (Kimé, Paris, 1990), *L'argumentation* (Éditions du Seuil, Paris, 1996). Il a par ailleurs édité *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés* (Kimé, Paris, 1993), et, en collaboration avec M. Doury et V. Traverso, *Les émotions dans les interactions* (Presses Universitaires de Lyon, 2000). Ses recherches, sur corpus, portent sur les émotions, le modèle dialogal de l'argumentation et l'argumentation comparée.

Georges VIGNAUX

Georges Vignaux, docteur d'État en sciences du langage, est logicien de formation et psychologue cognitiviste. Après avoir été assistant de logique auprès de J.-B. Grize à l'université de Neuchâtel, il est entré au CNRS dans le Centre d'étude des processus cognitifs et du langage, dirigé par F. Bresson. Ensuite, après avoir travaillé auprès d'A. Culioli, il s'est consacré durant plusieurs années à l'étude des rapports entre informatique et linguistique (LIMSI-Orsay), avant d'être nommé conseiller scientifique chargé d'un programme Sciences cognitives au ministère de la Recherche. Il est actuellement directeur de recherche au CNRS et directeur du Laboratoire Communication et politique de 2000 à 2004. Ses principales publications sont *L'Argumentation. Essai d'une logique discursive* (Genève, Droz, 1976), *Le Discours, acteur du monde. Argumentation et Énonciation* (Paris, Ophrys, 1988), *Les Sciences cognitives : une introduction* (Paris, La Découverte, 1992) et *L'argumentation* (Paris, Hatier, 1999).

Les éditrices

- Marianne Doury est docteur en sciences du langage de l'université Lumière – Lyon 2, et ses travaux s'inscrivent dans le domaine de l'argumentation : *Le débat immobile, L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences* (Kimé, Paris, 1997). Chargée de recherches au CNRS, elle

a travaillé dans le Groupe de recherches sur les interactions communicatives à Lyon, avant d'être détachée de 1998 à 2001 au Centre de recherches sur les discours ordinaires et spécialisés (CEDISCOR) de l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle. Elle est actuellement chargée de recherches CNRS au Laboratoire Communication et politique à Paris, où elle poursuit des travaux sur l'argumentation, qui prennent en considération des données diversifiées, des conversations familières aux forums de discussion.

- Sophie Moirand, docteur en linguistique et docteur ès-lettres et sciences humaines de l'université de Besançon, est actuellement professeur à l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle, où elle a créé en 1989 le Centre de recherches sur les discours ordinaires et spécialisés (CEDISCOR), actuellement rattaché à l'Équipe d'accueil Systèmes linguistiques, énonciation et discursivité. Ses travaux, et ceux qu'elle dirige, portent sur le cadrage théorique d'une linguistique du discours, et les relations entre discours, histoire, mémoire et savoirs d'une part, entre discours, sciences, médias et société d'autre part; ils s'emploient à analyser également des données empiriques diversifiées (discours médiatiques, discours de transmission de connaissances, discours de vulgarisation).

Résumés

Argumentation rhétorique et argumentation linguistique

Oswald DUCROT

Parmi les nombreux sens du mot *argumentation*, il faut au moins distinguer le sens rhétorique (activité de persuasion) et le sens linguistique (enchaînement d'énoncés dont les premiers servent d'arguments pour le dernier considéré comme leur conclusion). L'auteur essaie de montrer qu'il n'y a pas de rapport direct entre l'argumentation linguistique et l'argumentation rhétorique, même si la première peut contribuer indirectement à la seconde, notamment en servant à améliorer l'image que le locuteur donne de lui-même dans son discours (*ethos*).

Le point de vue de la logique naturelle : démontrer, prouver, argumenter

Jean-Blaise GRIZE

Argumenter est considéré ici comme une activité discursive adressée à quelqu'un dans l'intention de le convaincre ou de le persuader de quelque chose, et *démontrer* comme une activité de calcul qui ne s'adresse à personne en particulier. Une argumentation présente deux aspects : elle doit

prouver pour convaincre, c'est-à-dire lever les doutes qui pourraient naître chez le destinataire ; et comme les mots du discours renvoient nécessairement à des objets chargés de valeurs émotive-affectives, l'argumentation doit aussi *éclairer* la situation de façon positive aux yeux du destinataire.

Une vue synoptique de l'approche pragma-dialectique

Frans H. van EEMEREN et Peter HOUTLOSSER

Cette contribution s'ouvre sur une rapide présentation de la théorie pragma-dialectique de l'argumentation élaborée par Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst. Sont décrites ensuite les orientations actuelles, qui visent à réconcilier les perspectives dialectiques et rhétoriques, développées jusqu'à présent dans des paradigmes disjoints. Elles posent que tout discours argumentatif suppose un double objectif : persuader un destinataire, comme le prévoit l'approche rhétorique, et faire valoir des normes critiques afin de préserver le caractère « raisonnable » de l'argumentation, comme le prévoit l'approche dialectique. *L'ajustement stratégique* vise à réduire la tension générée par la poursuite de ce double objectif ; lorsque l'objectif rhétorique l'emporte au point de faire fi des garde-fous dialectiques, l'ajustement stratégique devient *fallacieux*. F.H. van Eemeren et P. Houtlosser montrent ainsi que le recours au concept d'ajustement stratégique facilite l'identification des critères permettant de décider si un mouvement argumentatif précis est ou n'est pas fallacieux. L'article s'achève sur la présentation de projets de recherche de pragma-dialectique, liés à la question de l'ajustement stratégique.

Une approche textuelle de l'argumentation : « schéma », séquence et phrase périodique

Jean-Michel ADAM

Cette étude revient, dans un premier temps, sur la façon dont le « schéma d'argumentation » à six composantes de Stephen E. Toulmin (1957) a été commenté et critiqué par Jean-Blaise Grize, Christian Plantin

et Marc Dominicy. Il montre, dans un deuxième temps, comment l'auteur a proposé de réviser ce schéma pour le faire fonctionner au niveau de la simple phrase périodique et de la séquence argumentative, en prolongeant le modèle de la superstructure argumentative de Teun A. van Dijk. Un extrait de presse écrite et un passage d'un discours de George W. Bush (17 mars 2003) sont examinés à titre d'exemple.

Une approche cognitive de l'argumentation

Georges VIGNAUX

Depuis le rhétorique jusqu'au logique, et d'Aristote à C. Perelman ou S.E. Toulmin, il existe nombre d'approches du phénomène « argumentation ». Trois grandes « tentations » au moins traversent ces différentes perspectives: celle de l'encyclopédisme – livré au classement inépuisé des arguments; celle du logicisme – opposant l'argumentation aux formes plus « pures » du raisonnement; celle enfin du sociologique renvoyant le discours aux différents contextes de sa production. Il est proposé ici une perspective toute différente: celle d'une réinscription des procédés discursifs et des stratégies argumentatives à l'intérieur d'une problématique plus générale des formes d'intrication entre processus langagiers et opérations cognitives du sujet énonciateur.

Schémes argumentatifs et culture oratoire : l'exemple de Jean Racine

Gilles DECLERCQ

La présente étude articule rhétorique, linguistique pragmatique et esthétique théâtrale sous l'angle commun de l'argumentation, appliquée au déchiffrement des stratégies persuasives intrascéniques et de la production extrascénique des émotions dans les tragédies de Racine. La culture rhétorique classique lie, dans une problématique de la *parole agissante*, l'ensemble des pratiques éloquentes dont la topique et les codes définissent la rhétorique comme poétique et herméneutique au fondement des

pratiques langagières tant sociales que fictionnelles. Dans le dessein de se faire avocat, Racine entreprend une lecture systématique de *l'Institution oratoire* de Quintilien qui l'initie à la représentation vraisemblable des passions et aux techniques argumentatives de réfutation (éristique), et de contournement (sophistique). Cette formation transparait paradigmatiquement dans un enthymème d'*Andromaque* (*je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?*) dont la genèse dramatique et l'histoire théorique réfèrent simultanément à Quintilien et à la *Logique* de Port-Royal : le fonctionnement cognitif (intelligibilité) et esthétique (vivacité) de ce schème argumentatif est ainsi doublement éclairé par une réflexion rhétorique historique et transhistorique dont la scène théâtrale est un vecteur exemplaire.

Situations des études d'argumentation : de délégitimations en réinventions

Christian PLANTIN

Dans le paradigme classique, l'argumentation est liée à la rhétorique (comme sa base cognitive, la théorie de l'invention), et à la logique du syllogisme (comme la troisième opération de l'esprit, venant après la compréhension et le jugement). Vers la fin du XIX^e siècle, ce paradigme ambigu est définitivement dépassé. La rhétorique est délégitimée par la Troisième République, dans sa quête d'un savoir « positif », et la logique cesse d'être un « art de penser » pour devenir une branche des mathématiques. Après 1945, le concept d'argumentation est progressivement reconstruit dans les sciences humaines, d'abord, dans les années 1950, dans une vision rationnelle-politique fortement orientée par le modèle des pratiques légales (Perelman, Toulmin); ensuite, dans les années 1970, dans un paradigme linguistique-cognitif, celui de théories généralisées de l'argumentation telles celles de J.-B. Grize et de O. Ducrot, ainsi que dans le cadre d'une vision rénovée d'une « nouvelle dialectique » ou logique du dialogue critique (Hamblin). La situation contemporaine est caractérisée par un usage généralisé du terme « argumentation » à travers les disciplines, et par la recherche d'un consensus minimal sur une méthodologie et sur l'ensemble des concepts.

Abstracts

Rhetorical argumentation and linguistic argumentation

Oswald DUCROT

Among the numerous senses associated with the word 'argumentation', one necessary distinction is that between the rhetorical use (the act of persuasion) and the linguistic meaning (a concatenation of utterances, the first being taken as an argument for the second, the conclusion). The author attempts to show that there is no direct relation between linguistic argumentation and rhetorical argumentation, even though the former may contribute indirectly to the latter, notably in improving the image the speaker gives of himself in his discourse (*ethos*).

Natural Logic: demonstrating, proving, arguing

Jean-Blaise GRIZE

Arguing is considered here as a discursive activity aimed at somebody S, in order both to convince or persuade him (her) of something, and to demonstrate as a matter of calculus independent of S. An argument has two aspects: it has to prove what is said in such a way as to convince the addressee; and, because words necessarily refer to objects loaded with emotional values, it also has to clarify the situation in a positive way for the receiver.

A synoptic view of the pragma-dialectical approach

Frans H. van EEMEREN and Peter HOUTLOSSER

This paper begins with a brief overview of the development of the pragma-dialectical theory of argumentation as developed by F.H. van Eemeren and R. Grootendorst. Next the authors explain the new turn given to pragma-dialectics by reconciling the dialectical and rhetorical perspectives on argumentative discourse, which had developed into mutually isolated paradigms. In their view, argumentative discourse always involves pursuing persuasive success as envisioned in a rhetorical perspective, while at the same time maintaining critical standards of reasonableness as envisioned in a dialectical perspective. Strategic manoeuvring is aimed at diminishing the tension between the simultaneous pursuit of these two goals. As soon as rhetorical interests so strongly prevail that certain dialectical boundaries are overstepped, strategic manoeuvring derails into fallaciousness. It is shown that the criteria for determining whether or not an argumentative move is fallacious can be more easily identified by making use of the concept of situated strategic manoeuvring. Viewing fallacies as derailments of sound modes of strategic manoeuvring also explains why such wrong moves so easily occur and so often go unnoticed. The essay concludes with an overview of some topical pragma-dialectical research projects related to strategic manoeuvring.

A text analysis of argumentation: « Schema », sequence and period

Jean-Michel ADAM

This article examines Stephen E. Toulmin's six-step model of argument (Data, Warrant, Claim, Backing for Warrant, Qualifier, and Reservations) and the criticisms of the six components proposed by Jean-Blaise Grize, Christian Plantin, Marc Dominicy, Teun A. van Dijk and Jean-Michel Adam (in his theory of linguistic text sequences). It goes on to show how the model may be revised to function on the level of the simple sentence and on that of argumentative sequence, through a prolongation of the

argumentative super-structure of van Dijk. Analyses of an extract from a newspaper article and of a declaration by George W. Bush (17th March 2003) are presented as examples.

A cognitive approach of argumentation

Georges VIGNAUX

The phenomenon of argumentation can be approached from many standpoints, from rhetoric to logic and from Aristotle to C. Perelman or S.E. Toulmin. These different approaches have in common three major currents of “temptation”, namely encyclopaedism, given over to ceaseless classification of arguments; logicism, the comparison of argumentation with “purer” forms of reasoning; and a sociological temptation which relates discourse back to the different contexts in which it is produced. The author suggests a very different approach. Discursive procedures and argumentative strategies are considered as part of the more general problem of the interrelation between language processes and cognitive operations in the speaking subject.

Argumentative structures and the culture of oratory: the example of Jean Racine

Gilles DECLERCQ

The present study brings together elements of rhetoric, pragmatic linguistics, and theatrical aesthetics, considered from the point of view of argumentation as applied to intra-scenic persuasive strategies and to the extra-scenic production of emotions in the tragedies of Racine. Classical rhetorical culture brings together, in the problematics of *speech as action*, the various practices of eloquence, the topic and the codes defining rhetoric as the poetic and hermeneutic basis of both social and fictional linguistic practices. Intending to become a lawyer, Racine made a systematic reading of Quintilian’s *Institutio Oratoria*, from which he learnt both the realistic representation of passions and the argumentative techniques of refu-

tation (eristics) and avoidance (sophistics). The result of this study may be observed paradigmatically in an enthymeme from *Andromaque* (“je t’aimais inconstant, qu’aurais-je fait fidèle?”). The dramatic genesis and the theoretical history of this play refer back simultaneously to Quintilian to the *Logique* of Port-Royal. A historical and trans-historical reflection on rhetoric, for which the stage is an exemplary vector, allows a double clarification of both the cognitive function (intelligibility) and the aesthetic function (vivacity).

Situation of Argumentation Studies : from de-legitimisation to re-invention

Christian PLANTIN

In the classical paradigm, argumentation is attached both to rhetoric (as its cognitive basis, the theory of invention) and to syllogistic logic (as the third operation of the mind). By the end of the 19th century, this ambiguous paradigm was definitively outdated. Rhetoric was de-legitimised by the new University of the 3rd Republic in its quest for *positive* knowledge. With Frege, logic is no longer an *art of thinking* but a branch of mathematics. After 1945, the concept of argumentation was progressively re-built in the human sciences, first in the fifties, within a political-rational view of discourse, strongly influenced by legal practice (Perelman, Toulmin); then in the seventies, within a cognitive-linguistic paradigm (the generalized theories of argumentation of J.-B. Grize and O. Ducrot), or in a renewed logic of critical dialogue (Hamblin). The present situation may be characterized as allowing a generalized use of the term *argumentation* throughout the various disciplines, necessitating a quest for a minimal consensus on core concepts and the basic methodology.

L'Argumentation aujourd'hui

Positions théoriques en confrontation

Une journée scientifique a réuni en mars 2003 à Paris des spécialistes européens de *l'argumentation*. À l'issue de cette rencontre, J.-M. Adam, G. Declercq, O. Ducrot, F.H. van Eemeren et P. Houtlosser, J.-B. Grize, C. Plantin et G. Vignaux ont accepté d'expliquer par écrit leurs choix théoriques ainsi que leurs orientations actuelles. Les contributions rassemblées dans cet ouvrage abordent des questions fondamentales du champ de l'argumentation, et s'adressent, au-delà des chercheurs ou des futurs chercheurs du domaine, à tout lecteur qui, à des titres divers, est conduit à produire du *discours argumentatif* : enseignants, étudiants, hommes politiques, journalistes, communicateurs..., ainsi qu'aux destinataires d'un tel discours – c'est-à-dire, *in fine*, à tout citoyen soucieux de porter un regard éclairé sur les messages qu'il reçoit.

Ce volume met également au jour le fil directeur qui réunit « aujourd'hui » ces positions théoriques « en confrontation » : *la dimension langagière de l'argumentation*, et l'héritage de *l'ancienne rhétorique*, qui témoigne d'un fonds commun à la culture européenne. Il constitue de ce fait à la fois une introduction aux travaux des spécialistes ici réunis et une base de réflexion sur le champ des études argumentatives, dans son autonomie, et en relation avec d'autres domaines connexes : analyse du discours, études théâtrales, linguistique textuelle, pragmatique, sciences cognitives.

Marianne Doury, docteur de l'université Lyon 2 – Lumière, est chargée de recherches au Laboratoire Communication et politique à Paris (CNRS). Elle enseigne également l'argumentation à l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle.

Sophie Moirand est professeur de sciences du langage à l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle. Elle y a fondé le CEDISCOR (Centre de recherche sur les discours ordinaires et spécialisés, composante de l'Équipe d'accueil Systèmes linguistiques, énonciation et discursivité).



ISBN 978-2-87854-304-9

PRIX 16 €